

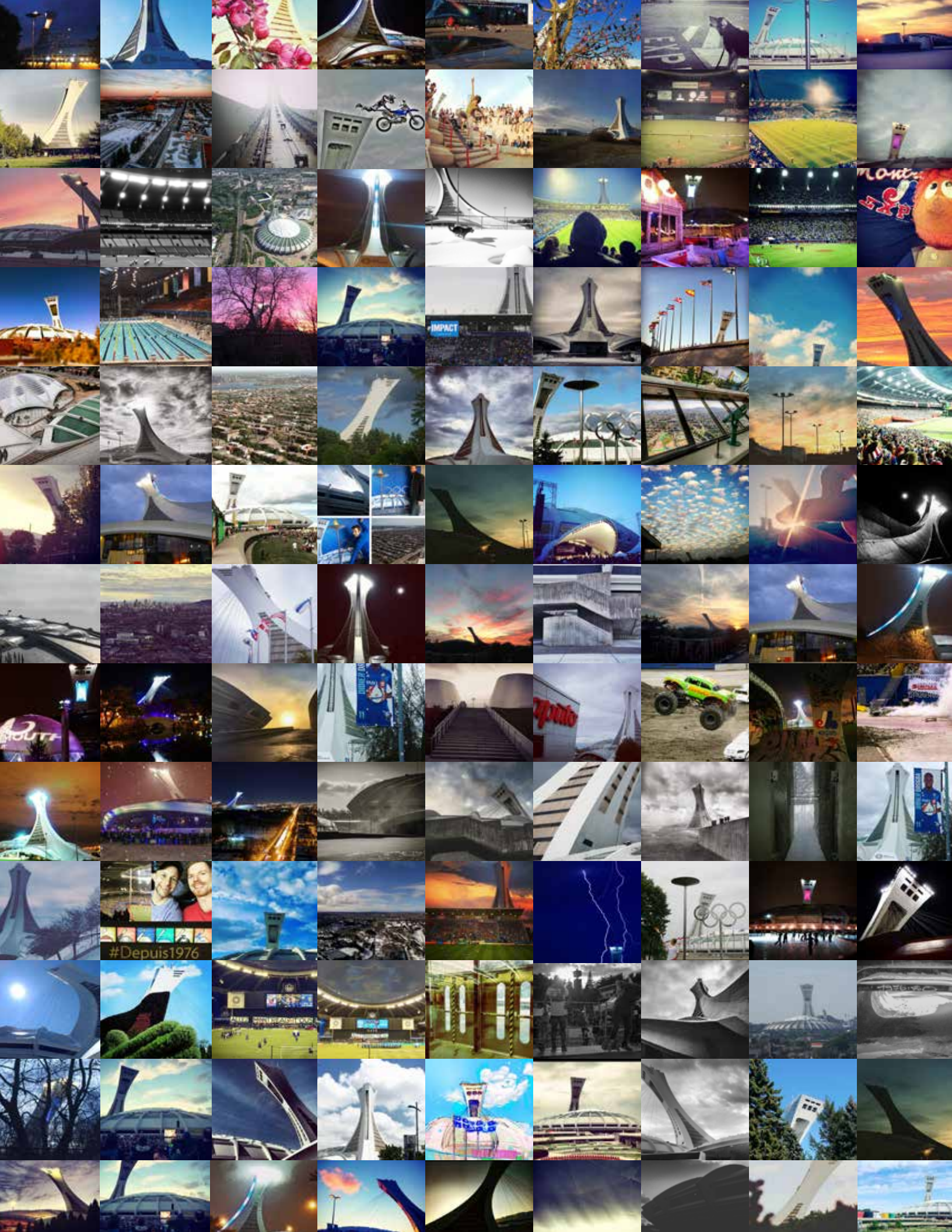


PARC
OLYMPIQUE
DEPUIS 1976

SALUONS 40 ANS DE GRANDS ÉVÉNEMENTS!



RAPPORT ANNUEL
2016





**VOS
MEILLEURS
MOMENTS**
DEPUIS 1976



LE PARC OLYMPIQUE

Création architecturale audacieuse de Roger Taillibert, le Parc olympique a été construit pour la présentation des Jeux olympiques d'été de 1976. Depuis son inauguration, il a accueilli plus de cent millions de visiteurs, que ce soit pour admirer la ville de Montréal au sommet de la plus haute tour inclinée au monde, pour assister à un événement présenté au Stade, pour s'entraîner au Centre sportif, qui est aussi l'hôte de compétitions de calibre national et international, ou encore pour participer à une activité extérieure sur l'Esplanade Financière Sun Life.

Le Stade olympique, avec ses 56 000 sièges, est la seule enceinte au Québec qui peut accueillir des événements de grande envergure. En 2016, le Stade a été occupé pendant 178 jours (incluant le montage, la tenue de l'événement et le démontage), et a accueilli plus de 340 000 visiteurs.

Son quadrilatère, en considérant ses installations et sa centaine de partenaires sur le site, est fréquenté par quatre millions de visiteurs chaque année. Générateur de plus de 2 500 emplois et symbole international de Montréal, le Parc olympique se positionne comme un important moteur de développement économique et touristique. Ouvert sur le monde et en harmonie avec sa communauté environnante qu'est l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, le Parc olympique est un parc urbain moderne, un site récréotouristique unique où se côtoient création, découvertes, divertissement et activité physique.

Pour son 40^e anniversaire, le Parc olympique salue le travail de ses artisans et des bâtisseurs qui ont contribué à la construction de cet important équipement, en plus de mettre de l'avant l'héritage olympique, sportif et culturel du lieu, et d'assurer la pérennité de l'héritage historique et patrimonial des installations pour les générations futures.

MISSION

Exploiter tout le potentiel du Parc olympique, en complémentarité avec ses partenaires et la communauté environnante, en assurant la protection et la mise en valeur du patrimoine architectural.

VISION

Faire du Parc olympique une référence mondiale en termes de parc urbain moderne, un carrefour unique où se côtoient création, découvertes, divertissement et activité physique, pour le 40^e anniversaire des Jeux olympiques et le 375^e anniversaire de Montréal en 2017.

VALEURS

- Professionnalisme
- Respect
- Innovation
- Collaboration
- Excellence

TABLE DES MATIÈRES

LE PARC OLYMPIQUE	2
2016, LES 40 ANS DU PARC OLYMPIQUE	9
L'Esplanade Financière Sun Life	22
Le Stade	26
La toiture du Stade	30
La Tour	32
Le Centre sportif	38
Les stationnements	41
Les locataires	42
Le plan d'immobilisations	43
L'APPORT DES RESSOURCES HUMAINES	44
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	48
LA GOUVERNANCE	51
LES EXIGENCES LÉGALES	62
LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	66
LES RESSOURCES MATÉRIELLES	67
LES ÉTATS FINANCIERS	68
ANNEXE 1 : Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants	88
ANNEXE 2 : Normes d'éthique des employés	95
ANNEXE 3 : Suivi du plan d'action de développement durable 2016-2020	98
POUR NOUS JOINDRE	112



Julie Boulet
Ministre du Tourisme

LETTRE AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Mars 2017

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec

Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous transmettre le rapport annuel
du Parc olympique pour l'exercice financier débutant le
1^{er} novembre 2015 et se terminant le 31 octobre 2016.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, nos salutations
distinguées.

Julie Boulet
Ministre du Tourisme



Maya Raic
Présidente du conseil d'administration

LETTRE À LA MINISTRE DU TOURISME

Mars 2017

Madame Julie Boulet
Ministre du Tourisme

Madame la Ministre,

Au nom du conseil d'administration du Parc olympique, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'exercice financier qui a débuté le 1^{er} novembre 2015 et qui s'est terminé le 31 octobre 2016.

Vous y trouverez les activités et les réalisations de l'organisation au cours de cette période, ainsi que les états financiers dûment audités.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Présidente du conseil d'administration



Maya Raic
Présidente du conseil d'administration

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Voilà maintenant huit ans que j'ai le privilège de siéger à titre de présidente du conseil d'administration du Parc olympique. Huit années qui ont vu cette œuvre architecturale magistrale, souvent méconnue et parfois mal-aimée, renaître littéralement pour faire partie aujourd'hui du paysage récréotouristique montréalais. Le Parc olympique, avec son Esplanade, son Stade, son Centre sportif et sa Tour, c'est avant tout un immense pan de l'histoire du Québec et des Québécois.

L'année 2016 marque le 40^e anniversaire de ce lieu mythique où une multitude de personnalités de tous les domaines, connues et moins connues, se sont croisées depuis 1976. Ces 40 ans, nous les avons soulignés en grand! Toute l'équipe du Parc olympique a mis l'épaulé à la roue pour offrir aux citoyens de la métropole et du Québec un anniversaire rappelant l'histoire de ce lieu qui fait aujourd'hui partie intégrante de l'image de Montréal. Les célébrations se sont déployées sur trois axes, comme vous le constaterez dans ce rapport annuel. Le premier volet, celui du *Souvenir*, voulait témoigner de la richesse historique du lieu et des personnes qui l'ont fréquenté. Nous avons voulu rendre hommage à tous ces artisans et bâtisseurs, toujours parmi nous, qui nous ont aidés en ouvrant le livre de leur mémoire. Le second volet, la *Réconciliation*, allait de soi. Faire la paix avec le Parc olympique et regarder avec du recul cet important héritage architectural, social et sportif sous un autre angle était un devoir de mémoire collectif.

Car 40 ans après les Jeux, le Parc olympique demeure un équipement de classe mondiale, partie prenante de l'histoire événementielle, sportive et sociale du Québec. Et finalement, le troisième volet, l'*Avenir*. Pour un édifice comme le Stade olympique, 40 ans, c'est à peine l'entrée à l'âge adulte. Il appartient maintenant à une nouvelle génération de prendre le flambeau et d'utiliser cet équipement pour ce qu'il est, à savoir un lieu où se côtoie la jeunesse sportive et culturelle.

Parlant d'avenir, la venue d'un nouveau locataire à la Tour de Montréal, en l'occurrence le Mouvement Desjardins, marque un nouveau chapitre dans l'histoire du Parc olympique. À terme, ce sont près de 1 500 employés qui occuperont la Tour et qui viendront dynamiser ce pôle déjà fort achalandé de l'est de Montréal. La présence d'un locataire de prestige, tel que le Mouvement Desjardins, vient consolider les acquis de pôle d'attraction de l'est de Montréal, d'un point de vue récréotouristique et désormais économique. Le conseil d'administration a travaillé très fort pour que soit conclu ce bail et que le coup d'envoi soit donné à la rénovation de la Tour. J'en profite également pour souligner la contribution exceptionnelle des membres du personnel, qui ont appuyé cette initiative et participé à son avancement. Le Parc olympique a la chance de pouvoir compter sur une équipe dédiée qui croit au potentiel des installations et qui n'hésite pas à se dévouer pour développer de nouvelles opportunités d'affaires.

Dans un autre ordre d'idée, notre Parc olympique ne pourrait se considérer en bonne santé sans penser à l'environnement. Cet enjeu prend effectivement de plus en plus de place dans le contexte actuel et chaque entité doit faire sa part. C'est pourquoi nous avons entériné la réalisation d'importants travaux d'efficacité énergétique qui permettront d'optimiser la consommation d'énergie de nos installations et ainsi garantir une consommation responsable en vue de la prochaine génération.

En tant que présidente du conseil d'administration, j'ai la chance de pouvoir compter sur des administrateurs chevronnés et fiers de faire partie de l'histoire du Parc olympique. Je les remercie chaleureusement de leur appui, ainsi que tous les membres de la grande équipe du Parc olympique, sans lesquels nous n'aurions pas pu faire revivre cet endroit iconique. Continuons à mener à bon port les nombreux dossiers et projets que nous réservent les années à venir!



Michel Labrecque
Président-directeur général

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Montréal a une très longue histoire d'amour avec le sport et les compétitions internationales. La communauté anglophone de Montréal fut précurseur des premières organisations sportives canadiennes, inspirées des pratiques se développant tout particulièrement dans l'Angleterre industrielle du XIX^e siècle. Sous Camilien Houde, la Ville présenta sa candidature à plusieurs occasions, à la fois pour les Jeux olympiques et pour les Jeux de l'Empire britannique, appelés aujourd'hui Jeux du Commonwealth.

Les premières candidatures pour les Jeux olympiques remontent à 1928 (JO d'hiver), qui furent accordés à Lake Placid. En 1939, Montréal sollicite et perd les Jeux de l'Empire britannique. Une nouvelle tentative pour les Jeux olympiques d'hiver et d'été de 1944 échoue, ceux-ci étant annulés à cause de la Deuxième Guerre mondiale. En 1950, le maire Houde dépose la troisième candidature de Montréal, mais les Jeux de 1956 seront finalement accordés à Melbourne. En 1966, les dirigeants montréalais du milieu des sports, des loisirs et des parcs préparent un nouveau cahier de candidature pour les Jeux de 1972, que le Comité international olympique accordera à la ville de Munich.

Fort de ces expériences, le maire de l'époque, Jean Drapeau, conduit à nouveau la délégation montréalaise à Amsterdam, en mai 1970 pour y défendre la candidature de Montréal, déposée en décembre 1969. Une préparation solide, une crédibilité accrue à la suite du succès triomphal de l'Exposition universelle de 1967, une connaissance approfondie de chaque membre du CIO et une plaidoirie éloquentes font en sorte que Montréal se voit accorder l'organisation des Jeux de la XXI^e Olympiade. Un an plus tard, avec les Jeux olympiques de 1976 en poche, le maire Drapeau jette son dévolu sur l'architecte Roger Taillibert pour la conception du Stade olympique.

En novembre 1975, le premier ministre du Québec Robert Bourassa crée la Régie des installations olympiques (RIO) avec pour principal mandat de compléter le Stade, le Vélodrome, les Piscines et le Village des athlètes à temps pour la tenue des Jeux. Ceux-ci se déroulent du 17 juillet au 1^{er} août 1976 et sont un véritable succès.

Puis, en 1985, le gouvernement du Québec autorise la RIO à parachever le mât du Stade — appelé Tour de Montréal — et à installer la toiture rétractable en Kevlar. Le Parc olympique est finalement complété, 11 ans après les Jeux.

Depuis 1976, les installations olympiques ont accueilli plus de 100 millions de visiteurs et spectateurs et ont été l'hôte de milliers d'événements sportifs, culturels, artistiques, sociaux, économiques et religieux. Le Parc olympique est, quoi qu'on en dise, l'un des complexes sportifs olympiques les plus utilisés depuis sa construction grâce, entre autres, à sa polyvalence.

C'est dans le cadre des activités du 375^e anniversaire de la ville de Montréal que nous voulions vous rappeler cette page d'histoire, mémorable dans tous les sens du terme, et également profiter de l'occasion pour vous remercier d'avoir participé ou contribué au succès du 40^e anniversaire du Parc olympique, lequel s'est déroulé tout au long de 2016.

Le Stade et sa tour, la plus haute tour inclinée au monde, font partie de la signature visuelle et de la ligne d'horizon de la ville et sont l'un des symboles architecturaux du Québec. De plus, il est important de prendre la mesure de cet ensemble urbain inestimable, qui comprend à la fois le Parc olympique, le parc Maisonneuve, les installations d'Espace pour la vie (le Jardin botanique, le Biodôme, l'Insectarium et le Planétarium), le stade Saputo, le Centre Pierre-Charbonneau, l'aréna Maurice-Richard et le cinéma StarCité.

Cet actif unique au pays, construit et aménagé sur plus d'un siècle, attire au-delà de trois millions de visiteurs chaque année, et constitue l'une des principales destinations récréotouristiques de la métropole.

Cet important legs n'aurait évidemment pu devenir réalité sans ces milliers de femmes et d'hommes qui ont travaillé au Parc olympique à travers toutes ces années. Certains nous ont quittés, mais plusieurs sont encore parmi nous aujourd'hui et une nouvelle génération s'apprête à reprendre le flambeau. Nous sommes heureux de partager avec vous ce rapport annuel qui revêt une connotation particulière. Cette publication, seul document officiel du Parc olympique, leur rend hommage en colligeant l'ensemble des festivités et des nouveaux projets annoncés en marge de ce 40^e anniversaire.

À tous, bonne lecture.

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité concerne la fiabilité de l'information et des données qui y figurent ainsi que celles des contrôles afférents.

Le conseil d'administration a la responsabilité de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière de reddition de comptes.

Dans l'exercice de cette responsabilité, il est assisté par le comité de vérification. Ce dernier rencontre la direction, examine le rapport et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel, ainsi que les contrôles afférents à ces données, sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 octobre 2016.



Michel Labrecque
Président-directeur général
Montréal, mars 2017

RAPPORT D'EXAMEN DE LA VÉRIFICATION INTERNE

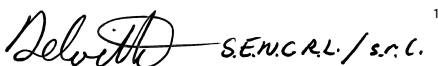
Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le rapport annuel 2016 du Parc olympique. La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction du Parc olympique.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'auditeur.

Notre examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information présentée dans le rapport annuel 2016 du Parc olympique n'est pas plausible et cohérente dans tous ses aspects significatifs.

Les responsables de la vérification interne,



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Comptables professionnels agréés
Montréal, le 16 mars 2017

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A106209.

L'ÉQUIPE DE DIRECTION



Michel Labrecque
Président-directeur général



Philip Tousignant, CPA, CA
Vice-président et chef de la direction financière



M^e Denis Privé
Secrétaire général et vice-président, Affaires juridiques et corporatives



Brian Dickson
Vice-président, Capital humain, prévention et sécurité



Maurice Landry, ing., PMP
Vice-président, Construction et entretien



2016, LES 40 ANS DU PARC OLYMPIQUE

L'année 2016 marque le 40^e anniversaire du Parc olympique et de la tenue des Jeux de Montréal en 1976. Cette année est également importante pour l'avenir du Parc, alors que plusieurs projets se sont concrétisés, dont une entente contractuelle avec un partenaire solide et crédible, le Mouvement Desjardins, pour la location de sept étages de la Tour, qui était inoccupée depuis sa construction, en 1986. Les quelque mille employés qui viendront travailler au Parc olympique animeront les lieux et consolideront l'avenir des installations pour les nombreuses années à venir.

Les célébrations de l'anniversaire du Parc olympique se sont articulées sur trois thématiques, qui ont permis d'englober l'ensemble des événements médiatiques et des festivités. Ces thèmes récurrents ont ainsi été mis de l'avant dans toutes les célébrations et annonces qui ont eu lieu en 2016. Il s'agit du *Souvenir*, de la *Réconciliation* et de l'*Avenir*.

Le thème du *Souvenir* se veut un devoir de mémoire pour l'histoire du Québec. L'histoire du Parc olympique est, en effet, intrinsèquement liée à la longue tradition sportive montréalaise et aux multiples candidatures de Montréal en vue de l'obtention des Jeux olympiques d'hiver (1928) et d'été (1940, 1956, 1972, 1976), du sport amateur, et de l'affranchissement économique et social du Québec à la fin des années 1960. Rappelons également que durant les Jeux de la XXI^e Olympiade qui ont eu lieu à Montréal, du 17 juillet au 1^{er} août 1976, des dizaines de millions de personnes composées d'athlètes, de bénévoles, d'employés et de spectateurs, ont toutes convergé vers un événement commun, les Jeux olympiques d'été de Montréal, seuls Jeux estivaux ayant eu lieu au Canada.

Évoquer l'histoire du Parc olympique ne peut se faire sans relater les aléas de la construction du Stade, du Centre sportif et du Vélodrome, œuvres magistrales de l'architecte Roger Taillibert, et bien évidemment, des histoires épiques qui les entourent. Bien que tous ces faits soient consignés dans les livres et ouvrages d'histoire, très peu de gens en connaissent les détails, les personnages qui l'ont façonné et les anecdotes qui font du Parc olympique ce qu'il est aujourd'hui. À ce titre, de nombreux événements et activités ont eu pour but de célébrer les acteurs qui ont été liés à la construction du Parc et à l'organisation des Jeux olympiques. Le volet *Souvenir* couvre tout ce pan de l'histoire du Parc.

Après le souvenir, vient la *Réconciliation*. Se réconcilier, sans oublier le passé, et renouer avec ce legs laissé par nos parents. Se réconcilier également avec l'effort déployé, les énergies humaines harnachées, les investissements financiers consentis. Mesurer à l'aune d'aujourd'hui la valeur de l'actif et de son usage. Apprécier enfin à juste titre ce monument architectural audacieux, reconnu à travers le monde, qui définit la ligne d'horizon de la métropole et témoigne, avec l'Exposition universelle de Montréal et ses pavillons futuristes, Place Ville Marie et le métro de Montréal, de son entrée dans la modernité.

Le volet *Réconciliation* rend hommage à l'héritage de ces installations, cherche à faire la paix avec les acteurs impliqués et à prendre l'occasion, ne serait-ce que le temps d'un événement, d'en apprécier le portrait général 40 ans après sa construction. Malgré tout ce qui a été dit sur le Stade et ses installations connexes, ce legs aux Québécois demeure un équipement unique au monde, fréquenté par plus de 100 millions de visiteurs depuis sa construction et dont la signature visuelle est l'emblème de Montréal à l'international.

Et enfin, l'*Avenir*. Que serait un anniversaire sans vœux pour la suite des choses? Pour le Parc olympique, il est essentiel de se projeter dans l'avenir afin d'avoir une vision globale pour les prochaines décennies. Qui seront ces gens qui utiliseront ces installations? De quoi auront l'air les environs du Parc olympique en 2026? Les nombreuses rénovations ayant cours en ce moment ainsi que les futurs locataires du Parc olympique permettent d'avoir un aperçu de ce qu'il sera à l'aube de ses 50 ans.

Ainsi, toutes les réalisations et activités dénombrées durant l'exercice financier de l'année du 40^e anniversaire se rattachent à l'un ou l'autre des thèmes mentionnés précédemment. L'équipe du Parc olympique a tenu à souligner en grand ce 40^e anniversaire par une multitude d'annonces, de rassemblements et d'initiatives pour que cette étape marquante ne passe pas inaperçue.

LES CÉLÉBRATIONS DU 40^E ANNIVERSAIRE



Le coup d'envoi des célébrations a été donné en grande pompe, le 21 mars 2016, lors d'une conférence de presse tenue en présence de nombreuses personnalités, dont le maire de Montréal, de membres du Comité organisateur des Jeux olympiques de 1976, ainsi que de nombreux amis et partenaires du Parc olympique. À cette occasion, le calendrier événementiel thématique du 40^e a été dévoilé devant une vingtaine de journalistes rassemblés. Voici l'essentiel des activités, regroupées selon les thèmes précédemment mentionnés.

VOLET SOUVENIR

SOUVENIRS DE 1976, UNE EXPOSITION EN TROIS LIEUX

La pièce maîtresse de ce 40^e anniversaire est sans aucun doute l'exposition en trois lieux intitulée *Souvenirs de 1976*, mise sur pied par le Parc olympique, en collaboration avec le Musée Dufresne-Nincheri et la Maison de la culture Maisonneuve.



Cette grande exposition, qui était à l'affiche du début du mois de juin jusqu'à la fin de l'année 2016, relatait à la fois l'histoire du Parc olympique, de sa construction à la tenue des Jeux, le quotidien des artisans de ces mêmes Jeux, ainsi que la démarche architecturale ayant mené à la réalisation du Parc olympique. Elle fut la première exposition de cette nature à revenir sur cet événement majeur que furent les Jeux olympiques de 1976. Elle permit aux plus jeunes n'ayant pas vécu la saga olympique montréalaise de prendre la mesure des travaux herculéens qui ont été nécessaires pour les accueillir. Les plus âgés, quant à eux, ont eu l'occasion de se rappeler cette époque inoubliable où Montréal faisait son entrée parmi les plus grandes villes du monde.



Le premier volet portant sur l'Expérience olympique se tenait au Hall touristique de la Tour de Montréal. Ce fut un véritable voyage dans le temps qui a fait revivre aux visiteurs l'expérience olympique, des balbutiements du projet jusqu'à aujourd'hui, alors que la flamme brûle plus que jamais. Grâce à des comptes rendus et des anecdotes sur les compétitions et la vie pendant les Jeux, le visiteur fut convié à un voyage où il était possible de vivre l'expérience quotidienne des Olympiques, tantôt sur les chantiers de construction où les travaux prenaient du retard, tantôt au Forum de Montréal où une toute jeune fille allait rapidement devenir la reine des Jeux, ou encore en plein Stade, au beau milieu de la cérémonie de clôture. L'expérience olympique se voulait une immersion dans un passé qui a grandement marqué Montréal et l'imaginaire collectif.



Le second volet, consacré aux Bâtisseurs des Jeux olympiques de Montréal, se tenait à la Maison de la culture Maisonneuve et se consacrait aux hommes et femmes derrière l'organisation de l'événement. Les Jeux olympiques de 1976 furent grandioses et ont soulevé un défi de taille pour les milliers de Québécois et de Canadiens qui ont travaillé à son organisation. Issus des professions les plus variées, ces hommes et ces femmes, recrutés pour leur génie et leur savoir-faire, ont dû faire face à des enjeux organisationnels, économiques, urbanistiques et sociétaux majeurs. Rien n'a été laissé au hasard dans l'élaboration et l'exécution des tâches menant à la tenue du plus important rassemblement sportif au monde.

Enfin, le troisième volet, intitulé Le Parc olympique, une architecture à célébrer, qui se déroulait au Musée Dufresne-Nincheri, proposait une immersion au cœur de l'histoire de ce chef-d'œuvre architectural, à partir du développement du concept jusqu'à la réalisation des installations olympiques de Montréal. Les visiteurs pouvaient y admirer différentes propositions d'installations sportives, soutenues et portées successivement par les maires Camillien Houde et Jean Drapeau.



TOURNÉE DU FLAMBEAU



Quoi de mieux qu'un objet emblématique à connotation universelle pour symboliser le 40^e anniversaire du Parc olympique et des Jeux? Le flambeau original des Jeux de la XXI^e Olympiade a délaissé les archives du Parc olympique pour briller à nouveau lors des activités commémorant l'anniversaire du Parc. À l'occasion de plusieurs événements sportifs, notamment lors d'un match des Canadiens de Montréal et de l'Impact de Montréal, et aussi pendant le Relais de la flamme des Jeux du Québec, ainsi que du Tour de l'Île, le flambeau fit une apparition remarquée pour symboliser cet important anniversaire. Enfin, avec l'accord de son créateur, le designer Michel Dallaire, le Parc olympique a fait produire une réplique exacte du flambeau en porte-clés, afin de l'ajouter à la gamme de produits offerts aux boutiques de souvenirs de la Tour de Montréal.

UNE RENCONTRE HISTORIQUE POUR LE PARC OLYMPIQUE



Légende : De gauche à droite : M. Denis Coderre, M. Michel Dallaire, M. Michel Labrecque, M. Luc Durand, Mme Maya Raic, M. François Dallegret et M. Roger Taillibert.
Crédit photo : Raymond Clairoux.

Profitant de la présence de l'architecte Roger Taillibert au vernissage de l'exposition *Souvenirs de 1976*, les organisateurs ont également convié à l'événement l'architecte des pyramides du Village olympique, M. Luc Durand, le designer du flambeau de 1976 et du mobilier des chambres des athlètes, M. Michel Dallaire (à qui on doit également le design du vélo en libre-service BIXI) et l'architecte François Dallegret, créateur du mobilier urbain du Parc olympique, dont la grande majorité des éléments agrémentent toujours le site, 40 ans après les Jeux.

Ces quatre grandes personnalités de l'architecture et du design étaient donc réunies, pour la première fois, le temps de croquer ce portrait de famille en compagnie du maire de Montréal, M. Denis Coderre, du président-directeur général du Parc olympique, M. Michel Labrecque, et de la présidente du conseil d'administration du Parc olympique, Mme Maya Raic. En 40 ans, cela ne s'était jamais produit.

Cette photo témoignant de cette rencontre historique rend hommage à ces acteurs importants de l'époque qui ont laissé leur trace dans le paysage montréalais.

INSTALLATION D'UNE FRISE DU TEMPS SUR L'AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN



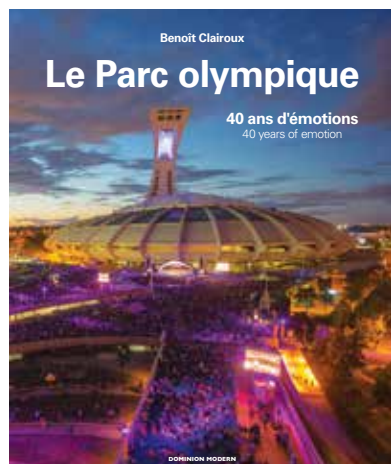
Le 3 juin 2016, le Parc olympique a procédé au dévoilement d'une frise du temps sur l'avenue Pierre-De Coubertin, en présence du président-directeur général du Parc olympique, M. Michel Labrecque, et du maire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, M. Réal Ménard.

Cette installation, déployée le long de l'avenue Pierre-De Coubertin, face à l'entrée du Stade, rend hommage à la riche histoire sportive, culturelle et événementielle du Parc olympique. Elle présente, sur une quinzaine de panneaux d'affichage, quelques-uns des grands moments qui ont jalonné son histoire depuis la tenue des Jeux de Montréal, en 1976.





Elle permet également aux piétons et aux passants de prendre la juste mesure de l'importance du Stade comme lieu de convergence de millions de Québécois et de visiteurs de partout à travers le monde durant les 40 dernières années. En la rendant bien visible de la rue, cette frise du temps relate l'histoire de ce monument phare de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, en plus d'agréments le paysage pour les résidents du secteur et les visiteurs.



LE PARC OLYMPIQUE, 40 ANS D'ÉMOTIONS

Dans le cadre du vernissage des trois expositions consacrées aux 40 ans des Jeux olympiques de 1976, la maison d'édition Dominion Modern, en collaboration avec la Régie des installations olympiques, a publié le livre **Le Parc olympique, 40 ans d'émotions**, de l'historien Benoît Clairoux.

Dans cet ouvrage, Benoît Clairoux, fasciné par le Stade depuis son enfance, retrace la petite et la grande

histoire du Parc olympique à travers les milliers d'événements qui ont jalonné son parcours depuis la fin des Jeux de 1976. Il a été le tout premier à éplucher des milliers de documents d'archives, photographies et coupures de presse, une tâche colossale qu'il a accomplie avec rigueur et doigté, pour raconter, illustrer et documenter l'histoire événementielle des installations olympiques. Car, faut-il le rappeler, ces installations sont parmi celles qui furent les plus utilisées au monde après la tenue des Jeux, et le sont toujours aujourd'hui.

Historien de formation, Benoît Clairoux s'intéresse à l'histoire populaire, notamment celle qui a trait aux sports et aux transports. Il a rédigé des ouvrages sur les Nordiques de Québec, le métro de Montréal et le Grand Prix de Formule 1 du Canada. Natif de Montréal, il œuvre à la Société de transport de Montréal (STM) depuis 14 ans, à titre de conseiller en affaires publiques.

MISSION IMPOSSIBLE : MONTRÉAL 1976



Au lendemain d'Expo 67, Montréal flotte encore sur un nuage et tous les espoirs sont permis pour mettre sur pied un autre événement d'envergure internationale. Celui-ci se concrétisera en 1970, lorsque les Jeux olympiques sont octroyés pour la première fois à une ville canadienne. Mais les embûches seront nombreuses avant que le rêve des Montréalais se réalise. Et à moins de trois ans des Jeux, l'aventure est loin d'être gagnée, tant sur le plan technique (avec la construction des installations) que sportif.

Mission impossible : Montréal 76, un documentaire réalisé par le Réseau des sports (RDS), met en lumière ces deux volets de l'aventure olympique et les défis colossaux que celle-ci a engendrés.

Par le biais d'entrevues avec 18 bâtisseurs, athlètes et entraîneurs, le documentaire, disponible en ligne, permet de revivre ce projet fou qui a ouvert le Québec à l'aventure du sport amateur pour en jeter les bases à l'élite de demain.





NADIA COMĂNECI, LA REINE DES JEUX EN VISITE AU PARC OLYMPIQUE

Un anniversaire ne pourrait être souligné dignement sans la présence aux célébrations de ses principaux protagonistes. Le Parc olympique a eu la chance d'accueillir la reine des Jeux de 1976, Nadia Comăneci, à l'occasion de sa présence à Montréal dans le cadre de la 51^e Finale des Jeux du Québec, qui se déroulait également au Parc olympique. Sa visite, hautement médiatisée, fut un véritable succès, alors qu'elle s'est déplacée spécialement pour l'exposition *Souvenirs de 1976* en plus d'assister à la cérémonie d'ouverture de la Finale des Jeux du Québec.

PROJECTION ANNIVERSAIRE DU FILM LES JEUX DE LA XXI^E OLYMPIADE, DU CINÉASTE JEAN-CLAUDE LABRECQUE, À LA CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE

En partenariat avec l'Office national du film du Canada, le Parc olympique a organisé une projection anniversaire pour souligner les 40 ans du film officiel des Jeux de 1976, œuvre du célèbre réalisateur québécois Jean-Claude Labrecque.

Ce documentaire d'une heure et cinquante-huit minutes, tourné ici pendant les Jeux de 1976, permet aux spectateurs de faire revivre les Jeux de l'intérieur, en montrant les athlètes « à hauteur d'homme », selon l'expression de M. Labrecque. Entouré d'une équipe de plus de 168 personnes, le réalisateur et ses trois acolytes (Jean Beaudin, Marcel Carrière et feu Georges Dufaux) ont laissé à la postérité un film humain, considéré comme une référence incontournable de l'empreinte historique des Jeux olympiques de Montréal.



11 SEPTEMBRE 1984 / September 11
VERTE DU PAPE JEAN-PAUL II
Pope John Paul II's visit

14 SEPTEMBRE 1984 / September 14
MICHAEL JACKSON ET SES FRÈRES DANS LE CADRE DE LA TOURNÉE VICTORY
Michael Jackson and his brothers during their Victory tour



1987

15 AVRIL 1987 / April 15
LE HÉRAGE DE LA TOILE DE KENJIR SUR LE STADE OLYMPIQUE EST COMPLÉTÉ
Hoisting of the Olympic Stadium's Kenjiro roof is completed



16 AOÛT 1984 / August 16
SPECTACLE MAGIE ROSE DE DIANE DUFRESNE
Diane Dufresne's Magic rose show

1984

1988



24 SEPTEMBRE 1988 / September 24
PREMIÈRE REPRÉSENTATION DU DÉFI CAMIONS MONSTRES
First edition of the Monster Truck Challenge



16 JUIN 1988 / June 16
OPÉRA AIDA DE VERDI AU STADE OLYMPIQUE
Verdi's Aida opera at the Olympic Stadium

9 AVRIL 1991 / April 9
LA MACHINE DE MONTRÉAL LORS DE SON PREMIER MATCH AU STADE OLYMPIQUE CONTRE LES DRAGONS DE BARCELONE
The Montreal Machine during their first game at the Olympic Stadium against the Barcelona Dragons

1991



27 AOÛT 1992 / August 27
SPECTACLE ZOO TV DE U2 AU STADE OLYMPIQUE
U2's Zoo TV show at the Olympic Stadium

1992



22 MARS 1994 / March 22
SPECTACLE THE DIVISION BEL PINK FLOYD AU STADE OLYMPIQUE
Pink Floyd's The Division Bell show at the Olympic Stadium



VOLET RÉCONCILIATION

CONCERT SOUVENIR DE 1976 PAR L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL SUR L'ESPLANADE DU PARC OLYMPIQUE

L'Orchestre symphonique de Montréal a offert un concert épique sur l'Esplanade Financière Sun Life, en soulignant à sa manière l'anniversaire des Jeux olympiques de Montréal.

Avec en trame de fond *Les Planètes*, du compositeur Gustav Holst, et sous le thème des héros, maestro Kent Nagano et ses musiciens ont rendu un vibrant hommage aux athlètes d'hier et d'aujourd'hui. Devant une esplanade bondée, les musiciens de l'OSM ont offert une performance inoubliable, accompagnée d'acrobates et de projections vidéo témoignant des 40 ans d'histoire du Parc olympique. Sans aucun doute, ce fut l'un de moments forts des célébrations du 40^e.





LE STADE OLYMPIQUE : AUTOPSIE D'UN RAPPORT AMOUREUX, DE LUC CYR

La relation qu'entretient le Stade olympique avec les citoyens de Montréal et les Québécois est complexe et houleuse. Le réalisateur Luc Cyr a tenté d'en saisir les origines et les prémises dans son documentaire intitulé **Le Stade : autopsie d'un rapport amoureux**. Tourné en grande partie au Parc olympique, le documentaire évoque les sentiments contrastés de la mémoire collective à l'égard du Stade, et les changements de perception que l'on constate 40 ans après sa construction. Entremêlé de témoignages de diverses personnalités, il tente de comprendre l'évolution de la relation d'amour-haine des Québécois envers le Stade.

UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE DANS LA ROTONDE POUR L'ARCHITECTE ROGER TAILLIBERT



Afin de souligner le travail de l'architecte Roger Taillibert lors de la construction du Stade et de ses équipements, le Parc olympique a installé une plaque commémorative dans la halte patrimoniale située dans la Rotonde. Dévoilée en sa présence et en compagnie du président-directeur général, M. Michel Labrecque, ainsi que des membres de l'équipe de direction, la plaque souligne le travail remarquable et la contribution de ce grand architecte du XX^e siècle, de même que le legs laissé aux Montréalais dans le cadre des Jeux olympiques de 1976.

STADORAMA : 25 ESSAIS SUR LE STADE OLYMPIQUE

Le 17 juillet 1976, le Stade olympique accueillait ses premiers visiteurs. Quarante ans plus tard, ce monument emblématique continue d'alimenter nos discussions, comme un personnage un peu voyant qui se serait invité dans l'histoire de la métropole.



Sous la direction de Catherine Mathys, elle-même grandeoureuse du Stade olympique, des auteurs provenant d'horizons variés se sont réunis pour analyser, interroger et rêver le Stade. La journaliste s'est penchée avec eux sur la relation complexe que les Québécois entretiennent avec cet impressionnant édifice et sur le rôle qu'il peut et doit encore tenir dans la vie montréalaise.

Empruntant une forme éclatée conjuguant des textes philosophiques, sociologiques ou historiques, mais aussi des fictions, des recettes, des nouvelles et des planches graphiques, ce recueil présente l'emblème des Jeux de 1976 sous un jour nouveau et multiple.

LE PARC OLYMPIQUE AU CONGRÈS DE L'ACFAS

En collaboration avec Docomomo Québec, une association sans but lucratif vouée à la connaissance et à la sauvegarde de l'architecture moderne du XX^e siècle, et l'École de design de l'UQAM, le Parc olympique a fait l'objet d'un colloque lors du 84^e congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS).

Le colloque visait à cerner la valeur historique des installations olympiques conçues par l'architecte français Roger Taillibert, à la demande du maire Jean Drapeau, en vue des Jeux d'été de 1976. Plutôt que de revenir sur l'histoire sociale tumultueuse du Parc olympique, les intervenants ont tenté de situer le projet de Roger Taillibert pour Montréal dans l'histoire de l'architecture moderne internationale et à cerner le rapport particulier qu'entretiennent architecture et ingénierie dans cette œuvre monumentale.





JOURNÉE INTERNATIONALE DES MONUMENTS ET DES SITES 2016, CONSACRÉE AU PATRIMOINE DU SPORT

Le 18 avril 2016, le Stade olympique a ouvert ses portes aux amateurs d'architecture dans le cadre de la Journée internationale des monuments et des sites, qui a consacré cette édition au patrimoine du sport, coïncidant ainsi avec le 40^e anniversaire des Jeux olympiques de Montréal.

Épaulée par l'organisme Héritage Montréal, une visite technique fort intéressante fut offerte au public afin de dévoiler les secrets d'ingénierie et d'architecture qui peuplent le Stade olympique. Utilisation du béton précontraint, technique de construction en post-tension, fonctionnement des consoles, etc., les visiteurs ont pu découvrir le Stade sous un jour nouveau, alors que celui-ci leur dévoilait ses secrets méconnus.

Les présentations et les échanges ont permis de bonifier l'étude patrimoniale du Parc olympique entreprise par Docomomo Québec, à la demande de la Régie des installations olympiques, et dans la foulée du rapport du Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique. Une publication de cette étude est prévue au printemps 2017.





40 ANS APRÈS, ROGER WATERS AU STADE OLYMPIQUE

Peu de gens le savent, mais le projet de monter un opéra rock sur la pièce mythique *The Wall*, du groupe Pink Floyd, prit naissance au Stade olympique de Montréal.

C'est lors du passage du groupe culte au Stade, le 6 juillet 1977, que Roger Waters, après avoir pris à partie un spectateur trop bruyant, songea à créer un mur entre lui et ses admirateurs pour contrer son malaise devant cette popularité soudaine. L'idée venait de germer dans son esprit et le reste appartient à l'histoire.

Près de 40 ans après ces événements, Roger Waters est revenu au Stade olympique pour annoncer le nouveau spectacle de l'Opéra de Montréal *Another Brick in the Wall*, en version symphonique. Le compositeur était visiblement ému de revenir sur les lieux où s'était déroulé un épisode si marquant de sa carrière. Pour le Parc olympique, cette visite a permis au public de connaître un volet méconnu de l'histoire du Stade et contribuer ainsi à sa légende.

VOLET AVENIR

DESJARDINS, FUTUR LOCATAIRE DE LA TOUR DE MONTRÉAL

Peu avant le dévoilement de la programmation du 40^e anniversaire, le Parc olympique a annoncé qu'un nouveau chapitre allait s'écrire dans son histoire. Près de 30 ans après son inauguration en 1987, la Tour de Montréal accueillera son premier locataire en 2018, et ce, pour une durée initiale de 15 ans avec option de renouvellement, alors que plus d'un millier d'employés des services AccèsD de Desjardins occuperont sept étages de la plus haute tour inclinée au monde.



Légende : André Lesage, vice-président, AccèsD (2014 à 2016), Monique F. Leroux, présidente et chef de la direction du Mouvement Desjardins (2008 à 2016) et Michel Labrecque, président-directeur général de la Régie des installations olympiques (RIO) réunis au pied de la Tour de Montréal pour souligner la signature du bail qui officialise le déménagement de quelque 1 000 employés d'AccèsD en 2018.

Cette entente, dont les pourparlers ont débuté à l'automne 2014, a été rendue possible grâce à l'appui du ministère du Tourisme, qui a accompagné le Parc olympique dans toutes les étapes du processus à l'issue duquel ces espaces, inoccupés depuis près de trois décennies, ont finalement trouvé preneur. Cette annonce constitue une excellente nouvelle pour la revitalisation de l'est de Montréal. Elle permet également de concrétiser les efforts de positionnement du Parc olympique comme pôle névralgique de ce secteur en créant un engouement économique pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Les quelque 1 000 employés d'AccèsD qui travailleront à la Tour de Montréal occuperont une superficie locative de plus de 14 000 m² (155 000 pi²) répartie sur sept étages, représentant 80 % de l'espace disponible. L'entrée principale des bureaux des employés de Desjardins se trouvera à quelques pas du Centre sportif du Parc olympique, nouvellement rénové. La Tour de Montréal ayant la forme d'un tripode évasé, la superficie des sept étages occupés varie, pour chacun, de 460 m² à 2 400 m². Les employés de Desjardins bénéficieront également de l'emplacement privilégié du Parc, alors que celui-ci est desservi par les stations de métro Pie-IX et Viau, ainsi qu'une dizaine de lignes d'autobus reliant les quartiers limitrophes, sans compter les pistes cyclables et les nombreuses places de stationnement intérieur.

Des investissements de 43,5 millions de dollars seront nécessaires pour la réalisation des travaux permettant de livrer un bâtiment de base au nouveau locataire. Ce montant a été octroyé, en octobre 2015, au Parc olympique par le gouvernement du Québec, sous forme d'un prêt non subventionné qui sera remboursé à même les revenus de location des espaces loués sur une période d'un peu plus de 20 ans.

UN PLANCHODROME SUR L'ESPLANADE

Un anniversaire ne serait pas complet sans s'offrir un cadeau! Et lorsque le Parc olympique se fait un cadeau, c'est résolument pour investir dans l'avenir. Pour souligner sa 40^e année d'existence, le Parc olympique a annoncé, en juillet 2016, la construction d'un planchodrome d'envergure pour 2017, une première au Québec. Située à l'angle du boulevard Pie-IX et de la rue Sherbrooke (secteur 600), cette nouvelle installation sera accessible pour tous les types de planchistes, quel que soit leur niveau ou leur âge, durant tout l'été.



Ce nouvel espace d'environ 1 000 m², destiné aux adeptes de planche à roulettes, sera ouvert à tous et gratuit en tout temps. À terme, l'objectif est d'avoir un emplacement idéal pour la pratique de la planche à roulettes, ainsi qu'un lieu de prédilection pour la tenue de compétitions de haut calibre.

Quelques semaines après l'annonce de la construction du planchodrome, le Comité international olympique a confirmé que la planche à roulettes sera l'un des nouveaux sports présentés aux Jeux de Tokyo, en 2020. Conséquemment, le Parc olympique a choisi de décaler les travaux de construction du planchodrome, afin de s'assurer avec les instances d'homologation canadiennes et internationales que cette installation sportive répondra aux normes des fédérations responsables de cette discipline.



HÉRITAGE
MONTRÉAL

ATELIER SUR L'HÉRITAGE DES JEUX OLYMPIQUES PAR L'ORGANISME HÉRITAGE MONTRÉAL

En partenariat avec Héritage Montréal, le Parc olympique a organisé une conférence ayant pour thème *Le patrimoine olympique et ses fonctionnalités contemporaines*. Cette conférence publique réunissait un trio d'experts internationaux invités dans le cadre d'un atelier tenu à l'occasion du 40^e anniversaire des installations.

Les trois conférenciers invités sont venus partager leur savoir sur les différents stades olympiques à travers le monde ainsi que les défis inhérents à leur préservation, les usages contemporains possibles pour ces ensembles patrimoniaux singuliers, et leur entrée dans la modernité. Les stades de Berlin et de Munich ont été présentés par Mme Sigrid Brandt, professeure associée à l'Université de Salzbourg (Autriche); le Stade olympique d'Helsinki fut présenté par M. Pekka Lehtinen, architecte senior au département des Services culturels et environnementaux de la Finlande; et finalement, le Stade de Tokyo et les œuvres de l'architecte Kenzo Tange furent présentés par M. Yoshiyuki Yamada, professeur à l'Université des sciences de Tokyo, au Japon.

De cette conférence, un rapport étoffé sera publié au printemps 2017, contenant des pistes de travail qui serviront de guides à la Régie des installations olympiques quant à la pérennité de ses installations.

do.co.mo.mo
Québec

ÉTUDE PATRIMONIALE SUR LE PARC OLYMPIQUE

Dans le contexte mémoriel du 40^e anniversaire du Parc olympique en 2016 et pour faire suite à une des recommandations émanant du rapport du Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique, la Régie des installations olympiques a commandé en 2015 une étude patrimoniale sur ses installations.

Cette étude a été menée par le groupe Docomomo Québec, dirigé par Mme France Vanlaethem, professeure émérite et présidente de l'organisme, appuyée par ses collaborateurs Soraya Bassil, Ulisses Munarim, Michel Brunelle, Bessam Fallah et Philippe Legris. Elle vise à établir l'intérêt patrimonial du site du Parc olympique en considérant ses valeurs historique, architecturale, technique, urbanistique et emblématique et à préciser quels en sont les éléments urbains et architecturaux. Cette étude a aussi été conduite dans le cadre du Plan d'immobilisations du Parc olympique afin qu'elle serve et éclaire les dirigeants dans leurs décisions d'entretien et de maintien des infrastructures.

Les travaux de Docomomo Québec se sont échelonnés tout au long de l'année 2015-2016. Parallèlement à cet exercice, un groupe de pilotage constitué de différentes personnes externes au Parc olympique et férues dans le domaine (architectural, patrimonial, urbanistique, etc.) a été mis sur pied pour suggérer, explorer des pistes et partager de l'information avec l'équipe de recherche. Deux rencontres ont eu lieu avec ce même groupe, soit au début du mandat, en mars 2015, et lors de la remise de la version préliminaire de l'étude, en novembre 2016.

SIGNATURE VISUELLE SPÉCIFIQUE DU 40^E, RÉCIPIENDAIRE DU GRAND PRIX GRAFIKA 2016

Les célébrations du 40^e anniversaire ont également été soulignées par une nouvelle campagne identitaire qui a été réalisée en collaboration avec la firme lg2boutique, créatrice de l'actuelle image de marque du Parc olympique.

La campagne d'identité visuelle s'est avérée un véritable succès, qui fut d'ailleurs souligné lors du concours Grafika célébrant les meilleures campagnes des agences publicitaires.

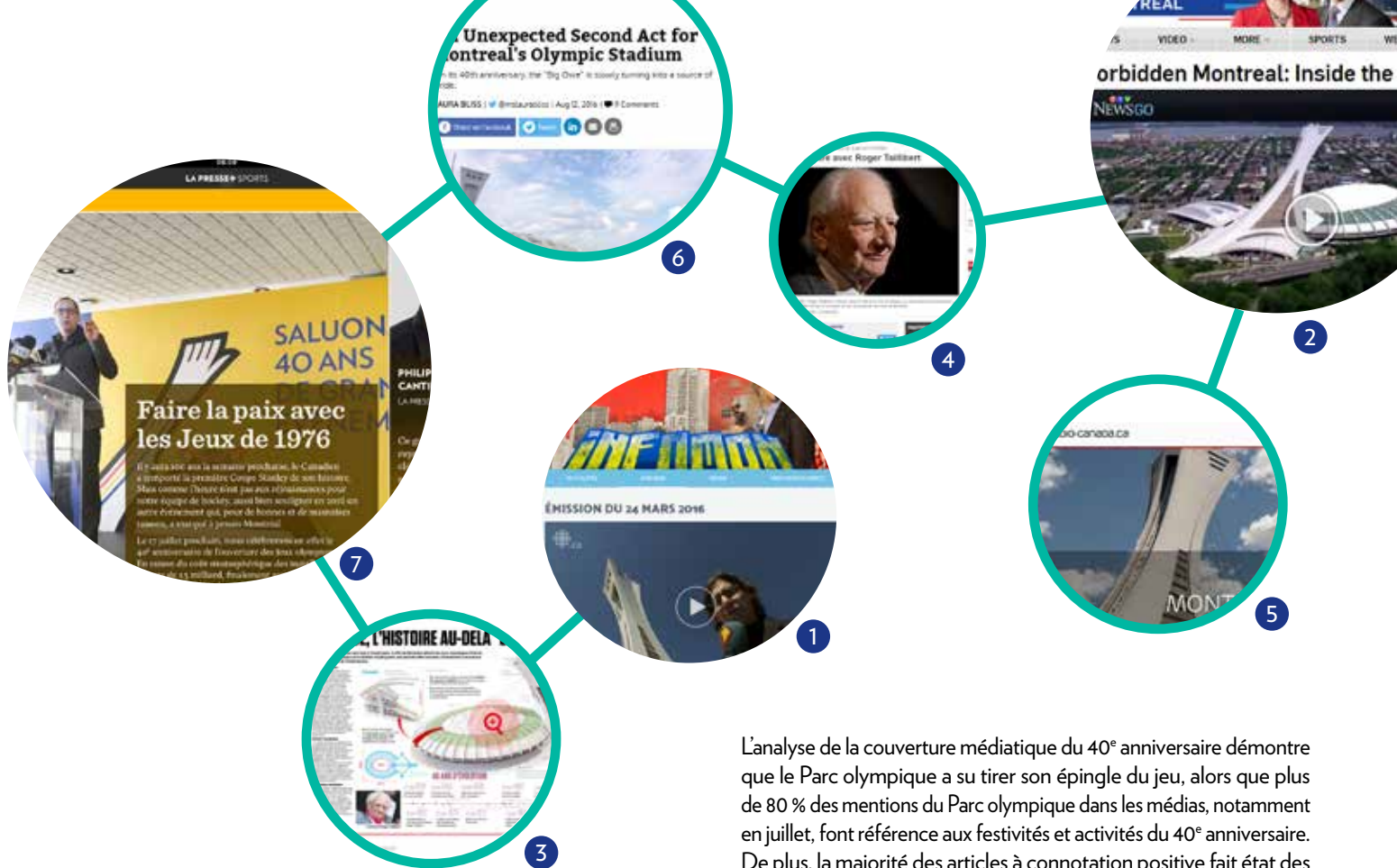
Le projet a obtenu les grands honneurs, remportant le Grand Prix dans la catégorie meilleure identité visuelle, en étant bien ancré dans son contexte, se tenant loin de l'effet mode, à la fois efficace, drôle et faisant référence à la culture d'ici et au patrimoine montréalais.

D'un point de vue identitaire, l'équipe de création est partie de la plateforme déjà existante du Parc olympique afin de conserver les acquis et la reconnaissance de la marque. L'intégration du « 40 » à l'intérieur même du logo allait de soi, respectant ainsi l'approche épurée, structurée et universelle de l'image de marque du Parc olympique.

lg2boutique a également puisé dans l'histoire du Parc olympique afin de retracer les personnages historiques, culturels et sportifs qui ont marqué ses lieux lors de leur passage à Montréal. Une dizaine de personnages ont ainsi été déclinés, rappelant le riche volet historique du Parc olympique, d'hier à aujourd'hui.

D'un point de vue publicitaire, enfin, la campagne a misé sur l'émotion en rappelant les moments marquants qui se sont déroulés sur le site du Parc olympique depuis 1976. De plus, la même signature visuelle faisant référence au mât du Stade olympique a été reconduite afin de continuer à positionner physiquement le lieu où les événements se déroulent.





COUVERTURE MÉDIATIQUE DU 40^E ANNIVERSAIRE DU PARC OLYMPIQUE

Dès le dévoilement de la programmation anniversaire, la stratégie médiatique a été déployée afin de donner un maximum de visibilité aux 40 ans d'histoire du Parc olympique, en mettant en lumière à la fois les volets historique, événementiel et architectural ayant jalonné son existence.

Plusieurs initiatives ont donc vu le jour dans le but de présenter au public des aspects méconnus du Parc olympique à travers ces trois dimensions. Les initiatives ont été déployées à la fois dans les médias traditionnels et les médias sociaux à l'aide d'entrevues, de reportages, de capsules vidéo et d'événements auxquels la presse fut invitée. Voici une liste sommaire des reportages ayant eu le plus de visibilité dans les médias sociaux et traditionnels :

1. Reportage à *Infoman* – « Les endroits méconnus du Stade olympique »
2. *CTV News Forbidden Montreal* – « Inside the Big O »
3. *Le Journal de Montréal*, section En 5 minutes – « Le Stade, l'histoire au-delà du tumulte »
4. *La Presse*, « Une rencontre avec Roger Taillibert »
5. *ICI Radio-Canada* – « Un colosse dans la métropole »
6. *The Atlantic - City Lab* – « An Unexpected Second Act for Montreal Olympic Stadium »
7. *La Presse* - « Faire la paix avec les Jeux de 1976 »
8. Capsules informatives à la radio – « Saviez-vous que... » avec le président-directeur général du Parc olympique

L'analyse de la couverture médiatique du 40^e anniversaire démontre que le Parc olympique a su tirer son épingle du jeu, alors que plus de 80 % des mentions du Parc olympique dans les médias, notamment en juillet, font référence aux festivités et activités du 40^e anniversaire. De plus, la majorité des articles à connotation positive fait état des célébrations de cet important anniversaire, qui arrive en 9^e position en ce qui a trait aux thématiques couvertes par les médias.

Enfin, le Parc olympique a également bénéficié d'une couverture médiatique importante lors de la tenue de rassemblements sportifs de grande envergure, dont les matchs de baseball des Blue Jays de Toronto, ainsi que les parties de soccer de l'Impact de Montréal.

UN GRAND MERCI!

Le Parc olympique tient à remercier tous ses partenaires et amis qui ont participé de près ou de loin aux célébrations de cet important anniversaire. Le Parc a la chance inestimable de compter sur de fervents ambassadeurs, qui ont grandi avec lui et ont sauté à pieds joints dans cette grande aventure. Toutes ces festivités n'auraient pu être possibles sans ces précieux collaborateurs. Un merci tout spécial à M. François Godbout, pour son aide précieuse et sa grande disponibilité.



De gauche à droite, Michel Guay, Walter Sieber, François Godbout, Sigrid Chatel, Paul Howell, Michel A. Gagnon et Jean-Yves Perron, membres du Comité organisateur des Jeux olympiques de 1976.



PARC
OLYMPIQUE
DEPUIS 1976

L'ESPLANADE FINANCIÈRE SUN LIFE

LE LIEU DE RASSEMBLEMENT DES MONTRÉLAIS ET DES TOURISTES



40 ANS PLUS TARD... UN LIEU DE RASSEMBLEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE, CULTUREL ET FAMILIAL INCONTOURNABLE DE LA MÉTROPOLE

EN 1976, L'ESPLANADE DU PARC OLYMPIQUE AVAIT COMME PRINCIPALE FONCTION LE DÉPLACEMENT DES FOULES ENTRE LES DIFFÉRENTES COMPÉTITIONS. CONÇUE À L'ORIGINE POUR LAISSER SUFFISAMMENT D'ESPACE AUX MILLIERS DE VISITEURS QUI SE DÉPLAÇAIENT, LES UNS POUR ASSISTER À UNE ÉPREUVE OLYMPIQUE, LES AUTRES POUR QUITTER L'ENCEINTE DU STADE, L'ESPLANADE DU PARC OLYMPIQUE A BIEN CHANGÉ DEPUIS 1976.

Désormais un site événementiel bien établi à Montréal, l'Esplanade Financière Sun Life du Parc olympique accueille, bon an mal an, plus de 300 000 visiteurs en moyenne et offre aux Montréalais une programmation unique au Québec pour tous les goûts et tous les âges.

L'Esplanade a joué un rôle central dans les célébrations du 40^e anniversaire du Parc olympique, grâce à la tenue de nouveaux événements dont le succès fut instantané, répondant ainsi aux souhaits des Montréalais. Pendant toute la saison estivale, le lieu a vibré au rythme des festivités du 40^e, portant la signature de ce moment unique dans l'histoire du Parc.

L'année 2016 marque également l'atteinte du millionième visiteur sur l'Esplanade, confirmant ainsi l'engouement pour ce lieu emblématique.

FAITS SAILLANTS

22
ÉVÉNEMENTS
CETTE ANNÉE

1,2 M
DE VISITEURS
DEPUIS
L'OUVERTURE

7
ÉVÉNEMENTS
SPORTIFS

635
ARTISTES
ET ARTISANS
IMPLIQUÉS

16
ÉVÉNEMENTS
CULTURELS

6
ORGANISMES DE
L'ARRONDISSEMENT DE
MERCIER-HOCHÉLAGA-
MAISONNEUVE

PLUS D'UN MILLION DE VISITEURS SUR L'ESPLANADE

C'est à l'occasion de la première édition de la saison 2016 des Premiers Vendredis, qu'a été accueilli le millionième visiteur sur l'Esplanade Financière Sun Life.

Peu après l'ouverture du populaire événement, où plus de 40 camions de cuisine de rue attendaient fébrilement leurs premiers clients, le décompte symbolique s'est arrêté sur une jeune famille. Celle-ci a eu droit à tous les honneurs devant la gigantesque bougie du 40^e anniversaire. Pour l'occasion, un paquet cadeau a été remis à nos « millionnaires » d'un jour, comportant notamment un passeport familial donnant accès aux attractions du Parc olympique, ainsi que des laissez-passer VIP pour le concert de l'Orchestre symphonique de Montréal.

Ce chiffre d'achalandage symbolique, enregistré durant l'année du 40^e anniversaire du Parc olympique, témoigne de l'engouement des Montréalais pour les programmations estivale et hivernale de l'Esplanade Financière Sun Life.



VILLAGE DES ATHLÈTES DES JEUX DU QUÉBEC ET ESPACE 40^E

Pendant la Finale des Jeux du Québec, l'Esplanade Financière Sun Life a accueilli sur son site le Village des athlètes et l'Espace 40^e.

Réservé exclusivement aux compétiteurs des Jeux, le Village des athlètes se voulait un endroit de rassemblement et de détente pour tous les participants, ainsi qu'un lieu de rassemblement exclusif pour fraterniser et tisser des liens.

L'Espace 40^e, quant à lui, était ouvert au grand public et proposait une foule d'activités pour toute la famille, comprenant animations, spectacles et camions de cuisine de rue. L'espace a été particulièrement achalandé lors des cérémonies d'ouverture et de clôture de la Finale des Jeux du Québec.



Crédit : Jeux du Québec

LES DIMANCHES SALSA OLYMPICA

Autre belle surprise cette année, l'événement Salsa Olympica qui s'est déroulé en plein cœur des Jardineries. Ces dimanches estivaux thématiques sont l'initiative de Von J Production, un promoteur très actif sur la scène de la danse latine. Grâce à une promotion et un réseau savamment ficelés, les dimanches de la Salsa Olympica sont rapidement devenus le rendez-vous incontournable des amateurs de danse latine, attirant à pleine capacité quelques centaines de danseurs.





DU SAUT EXTRÊME AU SOMMET DE LA TOUR DE MONTRÉAL

C'est dans le cadre de la 5^e édition du festival de sports d'action JACKALOPE que Tribu Expérientiel a présenté la compétition d'envergure internationale de saut extrême JUMP OFF.

Pour l'occasion, une dizaine d'experts ont été invités à participer à une compétition de précision d'atterrissage à partir du sommet de la Tour du Parc olympique. Ces derniers sautaient à partir du côté sud-ouest de la Tour, pour une chute libre de 18 mètres (60 pieds) d'une durée d'une seconde, suivie d'un vol en parachute de 149 mètres (490 pieds) d'une durée de 40 secondes. La compétition de précision se terminait dans une zone d'atterrissage délimitée sur l'Esplanade Financière Sun Life.

L'événement fut un succès indéniable, attirant bon nombre de spectateurs et de médias, ce qui augure bien pour un prochain rendez-vous potentiel en 2017.

LES JARDINERIES DU JARDIN DE L'ESPLANADE

Après une première initiative l'an dernier, le secteur 100 de l'Esplanade a trouvé une nouvelle vocation semi-permanente grâce à l'organisme Pépinière & Co, initiateur de plusieurs projets d'urbanisme et de réappropriation du territoire dans la métropole. Les Jardineries du jardin de l'Esplanade ont été sans conteste la surprise de l'été, alors qu'un grand nombre de visiteurs du quartier et de la métropole ont fréquenté le lieu devenu lumineux et verdoyant, grâce au travail des employés et bénévoles de Pépinière & Co. Souhaitant aller au-delà d'un simple parc urbain, les Jardineries ont intégré à leur programmation un fort volet de développement durable à travers des activités ayant comme mandat d'encourager l'éducation, l'implication, l'engagement citoyen et l'animation.

En verdissant cette partie de l'Esplanade, grâce à la plantation d'arbres ainsi que la mise sur pied d'un potager, les Jardineries ont su conférer une dimension plus humaine au Parc olympique, en plus d'animer les lieux durant tout l'été. L'axe écoresponsable, un des piliers du projet, est appuyé par la promotion de l'agriculture urbaine sous toutes ses formes. L'espace abrite un jardin de plantes médicinales, un potager et une prairie mellifère, où des ateliers d'initiation et des activités de sensibilisation sont offerts au public. Le projet, qui est en place pour une durée initiale de trois ans, espère assurer sa permanence à long terme en misant sur une programmation événementielle riche, éclectique et accessible à tous.



RETOUR DES CLASSIQUES SUR L'ESPLANADE

La programmation sur l'Esplanade ne saurait être complète sans le retour des grands classiques, qui ont à nouveau répondu présent en 2016! Mentionnons à ce titre le festival Mtl Joue, la Nuit blanche au Pôle olympique, Barbegazi, Color Me Rad, MONTRÉAL COMPLÈTEMENT CIRQUE et les festivités de la Fête nationale, avec Bernard Adamus aux commandes. Toutes ces activités, gratuites pour la plupart, ont su positionner le Parc olympique et l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve comme pôle récréotouristique incontournable de l'est de Montréal.



L'ÉNORME SUCCÈS DES PREMIERS VENDREDIS

Voici l'histoire d'une recette gagnante. Depuis maintenant cinq ans, l'événement des Premiers Vendredis ne cesse de récolter du succès et de prendre de l'ampleur.

2016 n'a pas fait exception à la règle, alors que le plus grand rassemblement de camions de cuisine de rue, organisé par l'Association des restaurateurs de rue du Québec (ARRQ), s'est vu amélioré de plus de 2 000 places assises, faisant de l'Esplanade la plus grande terrasse de toute l'île de Montréal.

De plus, un important ajout a été apporté à l'édition 2016, celui d'un volet local et culturel. En effet, une grande partie de la programmation a été dédiée à la culture et aux différents acteurs de l'est de Montréal avec la création d'un marché d'artisans encourageant les entrepreneurs d'ici. Le volet culturel a également été bonifié par l'addition de deux scènes de spectacle aux deux autres déjà installées les années antérieures.

Enfin, comme chaque année depuis trois ans, l'ARRQ s'est engagée à compenser l'empreinte de carbone de ses camions par l'achat volontaires de crédits de carbone, grâce à un partenariat avec CO₂ Environnement. L'ARRQ a également intensifié ses efforts vers une politique zéro déchet, par l'utilisation de contenants compostables à bord des camions et l'application de mesures de récupération des matières organiques lors des événements.

Rappelons que les Premiers Vendredis, qui se déroulent de mai à octobre, attirent en moyenne plus de 15 000 visiteurs par édition.



PORTES OUVERTES SUR LES FERMES DU QUÉBEC

Pour sa 14^e édition, le volet urbain des Portes ouvertes sur les fermes du Québec a fait peau neuve en déménageant sur l'Esplanade.

Au programme de la journée : kiosques d'information, animaux de ferme, épluchette de maïs, machinerie agricole, dégustation et vente de produits du terroir, le tout présenté par de nombreux agriculteurs qui ont partagé leur passion avec les visiteurs. Un spectacle pour enfants est également venu agrémenter la journée, qui fut une réussite sur toute la ligne.



Crédit : Union des producteurs agricoles

VILLAGE MAMMOUTH, UN NOUVEAU VENU SUR L'ESPLANADE

L'Esplanade Financière Sun Life du Parc olympique n'a pas pris de répit pour l'hiver, bien au contraire! Le tout nouveau Village Mammouth s'est installé dans le secteur 200 de l'Esplanade, pour offrir aux visiteurs une patinoire réfrigérée aux dimensions de la Ligue nationale de hockey, ainsi qu'une glissade familiale longue de 24 mètres, en plus d'une programmation familiale haute en couleur!

Ouvert du jeudi au dimanche, avec des heures prolongées pour le temps des fêtes et la semaine de relâche, l'endroit a su attirer les foules friandes de sports de glisse et d'ambiance de village d'hiver. Exploité par l'organisation Création Choc, le Village Mammouth cadre parfaitement avec la clientèle du Parc olympique.



FRÉQUENTATION DE L'ESPLANADE FINANCIÈRE SUN LIFE DEPUIS SA CRÉATION

	HIVER	ÉTÉ	TOTAL
2012	-	101 367	101 367
2013	27 800	184 203	212 003
2014	55 659	245 158	300 817
2015	52 366	283 638	336 004
2016	82 295	243 981	326 276
TOTAL			1 276 467



PARC
OLYMPIQUE
DEPUIS 1976

LE STADE

LA PLUS GRANDE SALLE MULTIFONCTIONNELLE AU QUÉBEC



© Vincent Éthier | vincentethier.com

40 ANS PLUS TARD... UN LIEU DE RASSEMBLEMENT CHARGÉ D'HISTOIRE

DEPUIS LE 17 JUILLET 1976, DATE DE LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DES JEUX OLYMPIQUES DE MONTRÉAL, LE STADE N'A JAMAIS CESSÉ DE VIBRER. D'ABORD POUR ACCLAMER LES ATHLÈTES INTERNATIONAUX, DONT LA PLUS CONNUE EST SANS CONTESTE NADIA COMĂNECI, QUI FUT CONSACRÉE REINE DES JEUX.

Mais la riche histoire du Stade ne s'arrête pas là, puisque les plus grandes personnalités des milieux sportif et culturel se sont arrêtés dans la mythique enceinte : le pape Jean-Paul II, les Expos, la FIFA, le groupe Pink Floyd, Céline Dion, David Bowie, George Michael, la liste est longue... Aucun autre édifice ne peut se targuer d'avoir une histoire événementielle et sportive aussi riche que notre Stade olympique.

FAITS SAILLANTS

1
ÉVÉNEMENT
À VOCATION
SOCIALE

4
ÉVÉNEMENTS
SPORTIFS

4
SALONS

2
TOURNAGES
MAJEURS

15
ÉVÉNEMENTS
MAJEURS
EN 2016

3
SPECTACLES

1
ÉVÉNEMENT
EN SPORT
AMATEUR

LES JEUX DU QUÉBEC DÉBARQUENT AU STADE

Quarante ans jour pour jour après les Jeux olympiques de Montréal, la 51^e Finale des Jeux du Québec a investi le Stade olympique pour la cérémonie d'ouverture et de clôture des Jeux. De plus, avec la complicité de l'agence de création Circo de Bakuza, un troisième spectacle époustouflant et de grande qualité a été livré, permettant de réaffirmer le statut de salle multifonctionnelle du Stade pouvant accueillir des rassemblements de grande envergure. Ce spectacle, gratuit et pour tous les âges, a permis aux athlètes et au grand public de voir Marie-Mai, Ariane Moffat, Alex Nevsky et Karim Ouellet s'ajouter à la longue liste d'artistes ayant performé au Stade olympique.



UN MOIS DANS LA VIE DU STADE

Qui a dit qu'il ne se passait rien au Stade? Grâce à une caméra GoPro judicieusement installée dans l'anneau technique pendant plus d'un mois, le Parc olympique a capté toutes les transformations du Stade, alors que ce dernier recevait différents événements en très peu de temps. Cette vidéo en images accélérées montre toutes les manœuvres nécessaires pour accueillir successivement du baseball, du soccer, un spectacle motorisé et un salon commercial. La capsule intitulée *Un mois dans la vie du Stade olympique* a été vue plus 90 000 fois depuis sa mise en ligne au mois de juin 2016.



ANNONCE DE LA TENUE DES MONDIAUX DE GYMNASTIQUE EN 2017

Alors même que le 40^e anniversaire bat son plein, le Parc olympique prépare en grand sa 41^e année d'existence en accueillant les Championnats du monde de gymnastique artistique du 2 au 8 octobre 2017.

Cet événement a été annoncé le 4 octobre 2016 en présence de la reine des Jeux de 1976, Nadia Comăneci, et du combattant d'arts martiaux mixtes Georges St-Pierre, grand amateur de cette discipline. Cet événement majeur réunira des centaines d'athlètes de partout à travers le monde qui se donneront rendez-vous au Stade pendant une semaine pour se mesurer sous l'œil du public montréalais.



DEUX MATCHS DE L'IMPACT

Encore une fois, l'Impact de Montréal s'est tourné vers le Stade pour accueillir deux parties en 2016. Un premier match a eu lieu le 12 mars, face aux Red Bulls de New York, alors que le second match s'est déroulé le 9 avril, contre le Columbus Crew.



BASEBALL, AN TROIS

Pour une troisième année consécutive, le Stade olympique a accueilli les Blue Jays de Toronto, qui ont disputé deux parties préparatoires face aux Red Sox de Boston devant plus de 100 000 spectateurs, répartis sur deux journées. L'événement fut une fois de plus un grand succès, alors que la totalité des billets ont trouvé preneur pour les deux parties. Les Blue Jays reviendront en 2017 face aux Pirates de Pittsburgh.



SALONS, ÉVÉNEMENTS ET SPECTACLES MOTORISÉS

Encore une fois cette année, le Stade olympique a accueilli différents événements. Notons à ce titre, deux Monster Spectacular (7 novembre 2015 et 16 avril 2016), le Salon Expo Grands Travaux (22-23 avril), les deux salons ExpoHabitation (hiver et automne), le défilé de mode du Collège LaSalle ainsi que l'arrivée du Grand défi Pierre Lavoie (18-19 juin).



LE 43^E GALA SPORTS QUÉBEC AU STADE OLYMPIQUE

Pour sa 43^e édition, le Gala Sports Québec s'est tenu sur une des mezzanines du Stade olympique offrant une vue imprenable sur l'aire de jeu.

Les festivités ont débuté en après-midi, avec des visites guidées du Centre sportif et de l'Observatoire. Une courte conférence a suivi en compagnie du président d'honneur du gala et président-directeur général du Parc olympique, Michel Labrecque, de l'athlète olympique Sylvie Bernier et du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Sébastien Proulx. Le 43^e Gala Sports Québec a permis d'honorer les femmes d'influence en sport et en activité physique ainsi que les récipiendaires des prix Maurice, décernés aux athlètes s'étant démarqués.

L'organisme Sports Québec regroupe 900 000 personnes pratiquant plus de 90 sports différents, encadrées par 63 fédérations sportives, 17 unités régionales de loisir et de sport ainsi que 15 partenaires.

Enfin, les activités du Stade ont généré des revenus autonomes de 10,1 millions de dollars pour l'année financière 2016.



FRÉQUENTATION DU STADE

	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Jours d'occupation*	178	168	188	131	136	110
Fréquentation totale	331 465	588 692**	319 053	233 247	402 278	251 999

* Les jours d'occupation sont ceux qui produisent des revenus, c'est-à-dire les jours de montage, d'activités et de démontage.

** L'achalandage élevé pour l'année 2015 est attribuable entre autres à la Coupe du monde de soccer féminin FIFA, ainsi qu'aux matchs éliminatoires de l'Impact en Ligue des champions (CONCACAF).



L'ANNÉE 2017 SERA ÉGALEMENT RICHE EN ÉVÉNEMENTS, DONT :

- Le retour du baseball majeur
- Le retour de l'Impact
- Le retour des grands salons et des spectacles motorisés
- Les Championnats du monde de gymnastique artistique

LA TOITURE DU STADE

ÉTAT DE LA SITUATION

La toile du Stade olympique entamera en 2017 sa 18^e année de vie. Depuis la première rupture de la toile en 1999, l'utilisation de l'enceinte principale du Stade fait l'objet d'un protocole sévère, exigé et approuvé par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Ce protocole de gestion de l'enceinte dicte que la tenue d'événements dans l'enceinte principale du Stade olympique est permise, si et seulement si, trois conditions sont réunies :

1. Qu'à 24 heures ou moins de l'événement, aucune précipitation de neige supérieure à 3 cm ou de pluie verglaçante supérieure à 3 mm ne soit prévue pendant la durée de l'événement,
2. Qu'il n'y ait aucune charge de neige ou de glace supérieure à 5 tonnes métriques sur la toiture au début de l'événement, charge cumulative mesurée dans les câbles soutenant la toile, et,
3. Qu'il n'y ait aucune accumulation de glace sur la façade de la Tour ou sur les câbles de suspension entre la Tour et le toit.

Cette contrainte a conséquemment un impact majeur sur l'attractivité des promoteurs au Stade en hiver.

Le protocole prévoit également le chauffage de l'entretoit afin de faire fondre la neige lors de précipitations en période hivernale, à l'aide de 34 aérothermes d'une puissance de 50 kW chacun, et de 14 unités de chauffage provenant de l'anneau technique. La surface de la toile est également chauffée par 8 000 mètres de câbles radiants disposés dans les vallées de la toile, afin de faciliter la fonte de la neige. De plus, l'inspection de la toile et de l'état de sa structure portante est réalisée quotidiennement, en hiver, afin d'assurer la sécurité des lieux. Ces moyens techniques et ces procédures ont été appliqués avec diligence tout au long de l'année.

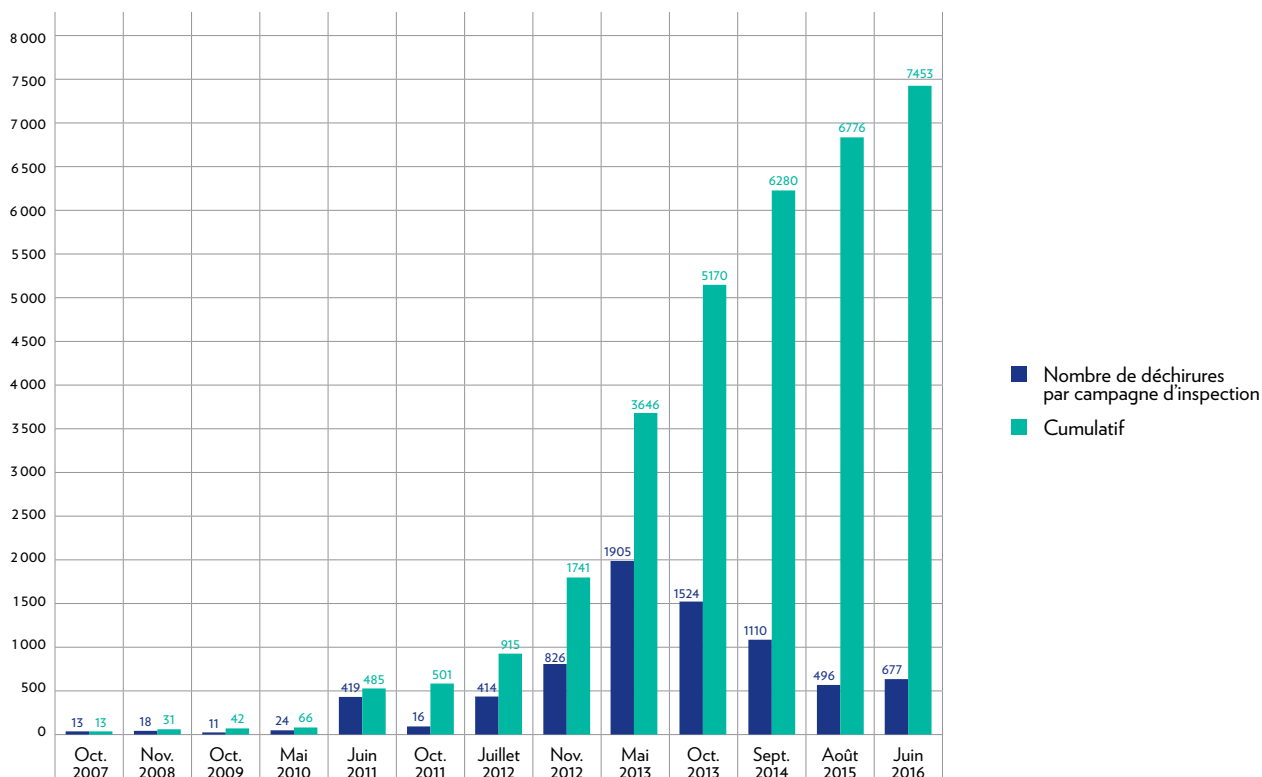
À noter qu'au cours de la dernière année, aucun événement n'a fait l'objet d'un report ou d'une annulation à cause de l'application du protocole de gestion de l'enceinte principale. En effet, deux événements ont eu lieu durant l'hiver 2016, soit le Salon ExpoHabitation, en février, et un match de l'Impact de Montréal, en mars. La tenue de ces deux événements a été rendue possible grâce, à prime abord, à une météo clémente, mais également au suivi rigoureux des conditions météorologiques, ainsi qu'au mécanisme de fonte de neige mis en place par le Parc olympique afin d'éviter les accumulations.

SITUATION DU NOMBRE DE DÉCHIRURES DE LA TOILE

Depuis la déchirure importante de la toile en janvier 1999, il est de la responsabilité du Parc olympique, tel que stipulé au protocole de la RBQ, de veiller à la sécurité des spectateurs et des usagers du Stade en procédant systématiquement aux vérifications nécessaires. C'est ainsi que, tel qu'il est convenu depuis 2009, la toile du Stade est inspectée minutieusement deux fois par année.

Tel que cela avait été fait en 2014, un nettoyage en profondeur a été réalisé à la surface de la toile au printemps 2016 afin d'en extraire les polluants atmosphériques, ceux-ci pouvant contribuer à en accélérer la dégradation. L'inspection réalisée par la suite, en juin, a permis de constater sans surprise que la dégradation de la toile se poursuit, mais de façon moins prononcée qu'en 2013 et 2014. En effet, 677 déchirures supplémentaires ont été décelées, ce qui porte maintenant le total des déchirures, depuis 2007, à 7 453. Il est important de mentionner que toutes les fissures identifiées sur la toile sont systématiquement réparées et ne présentent alors plus de risque localisé de déchirures. Par contre, il est clair que le toit arrive à la fin de sa durée de vie utile et qu'il doit être remplacé dans les prochaines années.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DÉCHIRURES DE LA TOILE DU STADE OLYMPIQUE DEPUIS 2007



COÛTS D'ENTRETIEN

En incluant les coûts d'énergie pour le chauffage de la toile en hiver, les frais d'inspection, les honoraires professionnels, les coûts de matériaux et d'entreposage ainsi que les traitements et avantages sociaux de certains employés affectés à l'entretien de la toile, les coûts totaux d'entretien de la toile du Stade s'élèvent à 498 000 \$ pour l'année financière 2015-2016. Même si les coûts d'entretien ont augmenté cette année en raison des travaux de nettoyage complet de la toile, la baisse des coûts d'énergie imputable à un hiver plus clément (notamment en décembre 2015) a fait en sorte que les coûts totaux ne sont que légèrement plus élevés que ceux de l'année précédente.

COÛTS D'ENTRETIEN

2016	2015	2014	2013	2012
498 000 \$	454 000 \$	1 012 000 \$	721 000 \$	316 000 \$

REMPACEMENT DE LA TOITURE : DOSSIER D'OPPORTUNITÉ

Le dossier d'opportunité sur le remplacement de la toiture du Stade olympique a été déposé le 26 octobre 2015. Ce volumineux document de plus de 850 pages, incluant 26 annexes, a été présenté à la ministre du Tourisme. Le dossier suit maintenant son cours au gouvernement.

De plus, en juillet 2016, la RIO a mandaté la firme KPMG pour une mise à jour d'une étude sur les retombées économiques du Parc olympique, initialement parue en 2011. Un rapport a également été commandé afin d'analyser la pertinence de verser des honoraires à des soumissionnaires conformes, non retenus lors d'un appel d'offres pour le remplacement de la toiture.



PARC
OLYMPIQUE
DEPUIS 1976

LA TOUR

SYMBÔLE INTERNATIONAL DE MONTRÉAL



40 ANS PLUS TARD... UN NOUVEAU LOCATAIRE DE PRESTIGE À LA TOUR DE MONTRÉAL

PRÈS DE 32 ANS APRÈS SON PARACHÈVEMENT EN 1986, LA TOUR DE MONTRÉAL ACCUEILLERA SON PREMIER LOCATAIRE EN 2018, ALORS QUE LE MOUVEMENT DESJARDINS INSTALLERA SES QUELQUE MILLE EMPLOYÉS DANS CET ÉDIFICE ICONIQUE.

La Tour de Montréal, avec son inclinaison de 45 degrés et ses trois étages touristiques, est l'un des lieux les plus visités au Québec après l'Oratoire Saint-Joseph. La venue de Mouvement Desjardins, qui s'installera à la Tour, apportera une nouvelle dimension économique à cet endroit déjà névralgique pour le Parc.

FAITS SAILLANTS

45°
D'INCLINAISON

165 M
DE HAUTEUR

25
DIFFÉRENTS
ÉCLAIRAGES
THÉMATIQUES
EN 2016

80 KM
DE
PANORAMA

242 551
VISITEURS

DESJARDINS INVESTIT LA TOUR DE MONTRÉAL

Le 7 mars 2016, Mouvement Desjardins annonçait la signature d'un bail d'une durée de 15 ans avec le Parc olympique, assorti de trois options de renouvellement de cinq ans, devenant ainsi le tout premier locataire de la Tour de Montréal.

L'arrivée de ce nouveau locataire, en l'occurrence le service AccèsD de Desjardins, constitue un moment marquant dans l'histoire du Parc olympique. En effet, avant cette signature historique, les espaces de la Tour de Montréal, sauf ceux dédiés aux activités touristiques, demeuraient toujours inoccupés. Conçue à l'origine pour accueillir des lieux d'entraînement dédiés aux athlètes amateurs, ainsi que la salle de presse des journalistes pendant les Jeux (qui fut relocalisée au Complexe Desjardins), la Tour ne fut complétée que 11 ans après la tenue des Jeux de 1976, après moult rebondissements et retards. Même si plus d'une douzaine de projets ont été étudiés au fil des ans pour occuper les locaux, ces derniers ne se sont jamais concrétisés pour différentes raisons économiques et conjoncturelles. La venue d'un locataire crédible et solide financièrement représente donc une occasion idéale pour le Parc.

Pour plus d'informations sur ce projet, voir la section Les Célébrations du 40^e anniversaire – volet *Avenir*, à la page 18 ainsi que la section Plan d'immobilisations – espaces locatifs pour Desjardins, à la page 43.



EXPOSITION SOUVENIRS DE 1976

L'exposition *Souvenirs de 1976*, faisant partie du volet *Souvenir* des célébrations du 40^e anniversaire du Parc olympique, a été aménagée sur la mezzanine du Hall Touristique, jouissant ainsi d'une visibilité optimale pour les touristes, qui ont été nombreux à la visiter. Comprenant des maquettes, des modules informatifs et des montages audio-vidéo, l'exposition a accueilli 17 171 visiteurs entre le 1^{er} juin et le 31 octobre 2016. Le vernissage de l'exposition a été souligné en grande pompe en présence du maire de Montréal, M. Denis Coderre, ainsi que de plusieurs membres du Comité organisateur des Jeux olympiques (COJO) de 1976 et de l'architecte Roger Taillibert.

Compte tenu de l'achalandage considérable qu'a connu l'exposition, celle-ci sera actualisée et reconduite en 2017 et 2018.



DÉBUT DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES

Parallèlement à la signature du bail avec Desjardins, le Parc olympique a entrepris des travaux de réparation, de réfection et de mise aux normes de la Tour de Montréal. Ces travaux, décidés dès 2014 par le conseil d'administration, étaient déjà inscrits au plan d'immobilisations du Parc olympique. Malgré l'imposant chantier, la Tour a pu poursuivre ses activités touristiques en accueillant les visiteurs venus apprécier l'une des plus belles vues de la métropole.



300 000 VUES POUR LA PREMIÈRE VIDÉO DU CHANTIER DE LA TOUR

Afin de permettre au grand public de suivre l'évolution des travaux à la Tour, le Parc olympique a mis sur pied une campagne de communication destinée à expliquer la teneur des travaux et leur progression. Une première capsule a été mise en ligne en septembre 2016, montrant le montage de l'imposante grue fixe, pièce maîtresse du chantier, servant au transport des matériaux. Cette grue, haute de plus de 200 mètres – la plus haute au pays – a nécessité le montage de deux plus petites grues afin d'atteindre sa hauteur de travail. De plus, la toile du Stade olympique a dû être perforée afin de permettre le passage de la grue, dont la base se trouve dans l'arrière Stade, ancrée dans le roc. La vidéo montrant le montage des grues a atteint plus de 100 000 vues en seulement 24 h, en plus d'être reprise dans les médias sociaux et traditionnels.



PUBLICATION INÉDITE DES PHOTOS DE L'INTÉRIEUR DE LA TOUR

Quelques jours à peine après l'annonce officielle de la venue de Desjardins dans la Tour de Montréal, le photographe Olivier Blouin a été mandaté par le Parc olympique pour capter des images de l'intérieur de la Tour, avant les travaux. Il a ensuite fait le tour du Web en publiant ses clichés dans des sites spécialisés consacrés à l'architecture. Ses images ont ainsi été vues et partagées plus de 35 000 fois, à travers différents sites et blogues, ce qui a permis au grand public d'apprécier la valeur architecturale de l'œuvre. Cette initiative médiatique a certes contribué à accroître la notoriété de la Tour.



LES VISITES GUIDÉES

La Visite guidée du Stade olympique, notre produit touristique vedette, a été offerte en complément à l'exposition *Souvenirs de 1976*. En partance du Hall touristique de la Tour, cette dernière rappelle les moments forts et marquants de cet endroit mythique de la métropole. D'une durée d'une heure, la Visite guidée permet de découvrir le Parc olympique sous un nouveau jour, tout en appréciant l'œuvre architecturale grandiose et l'histoire s'y rattachant. En dehors de la haute saison touristique, des réservations de groupe sont offertes. En 2016, la Visite guidée a été consommée par 17 742 visiteurs.



HAUSSE DES VENTES AUX BOUTIQUES DE SOUVENIRS POUR UNE DEUXIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE

Les ventes de souvenirs aux boutiques de la Tour de Montréal ainsi que dans les kiosques extérieurs avoisinants ont connu un bond important pour une deuxième année consécutive. Le Parc a ainsi enregistré une hausse de 25 % des revenus à ce chapitre par rapport à 2015, qui avait déjà enregistré un accroissement de 16 %.

Enfin, les activités de la Tour ont généré des revenus autonomes de 3,9 millions de dollars pour l'année financière 2016.



FRÉQUENTATION DE LA TOUR

	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Jours d'occupation*	302	305	317	309	324	323
Touristes et excursionnistes	236 662	227 096	211 266	231 846	260 742	274 252
Utilisateurs des salles de réception/réunion	5 889	7 217	9 672	8 632	8 189	7 764
Fréquentation totale	242 551	234 313	220 938	240 478	268 931	282 016

* Il est à noter que, chaque année, le funiculaire est soumis à une inspection complète pendant la basse saison touristique, entraînant la fermeture de la Tour pendant une période d'environ six semaines durant les mois de janvier et février.





UNE TOUR AUX COULEURS DES CAUSES

Depuis mai 2014, la Tour de Montréal prête sa majestueuse silhouette aux causes sociales en éclairant son échine et sa niche aux couleurs emblématiques de ces dernières. L'éclairage modulable de l'échine, de type DEL, permet la composition d'une vaste palette de couleurs et de séquences, une orientation extrêmement précise des faisceaux, de même que des économies d'énergie notables. Ces éclairages combinés permettent ainsi au Parc olympique de souligner des fêtes, des événements d'envergure ou autres événements significatifs à l'aide d'un thème de couleurs dédiées.

En 2016, l'échine et la niche de la Tour ont souligné plus d'une vingtaine d'événements grâce à cet éclairage emblématique, dont :

- 17 novembre 2015 : Journée mondiale de la prématurité – Mauve
- 20 novembre 2015 : Journée mondiale de l'enfance – Bleu et turquoise
- 1^{er} décembre 2015 : Journée mondiale du sida – Rouge
- 6 décembre 2015 : Commémoration de la tuerie de la Polytechnique – Rouge
- 27 février 2016 : Nuit blanche – Mauve
- 17 mars 2016 : Fête de la Saint-Patrick – Vert
- 20 mars 2016 : Parade de la Saint-Patrick – Vert
- 17 avril 2016 : Journée mondiale de l'hémophilie – Rouge
- 7 mai 2016 : Marche canadienne en soutien aux femmes atteintes d'endométriose – Jaune
- 8 mai 2016 : Journée mondiale du cancer de l'ovaire – Turquoise
- 13 mai 2016 : Course de nuit : Grand défi Pierre Lavoie – Orange
- 17 mai 2016 : Journée internationale de la neurofibromatose de type 1 – Bleu et vert
- 17 juillet 2016 : 40^e anniversaire des Jeux olympiques de Montréal – Ambré
- 21 juillet 2016 : Grand spectacle rassembleur de la Finale des Jeux du Québec – Rouge, bleu, ambré
- 25 juillet 2016 : Clôture de la Finale des Jeux du Québec – Rouge, bleu, ambré
- 5 au 21 août 2016 : Jeux olympiques de Rio (Brésil) – Ambré
- 10 août 2016 : OSM – Mauve
- 12 et 13 août 2016 : Fierté Montréal – Rouge, orange, jaune, vert, bleu et mauve
- 16 août 2016 : Commémoration du concert de Diane Dufresne – Rose
- 17 septembre 2016 : Mois de la sensibilisation au cancer chez l'enfant – Ambré
- 7 au 18 septembre : Jeux paralympiques de Rio (Brésil) – Ambré
- 5 octobre 2016 : Journée mondiale de la paralysie cérébrale – Vert
- 7 octobre 2016 : Octobre rose (mois officiel de la sensibilisation au cancer du sein) – Rose
- 10 octobre 2016 : Journée mondiale de la santé mentale – Mauve
- 29 octobre 2016 : Journée mondiale de sensibilisation au syndrome de Rett – Violet

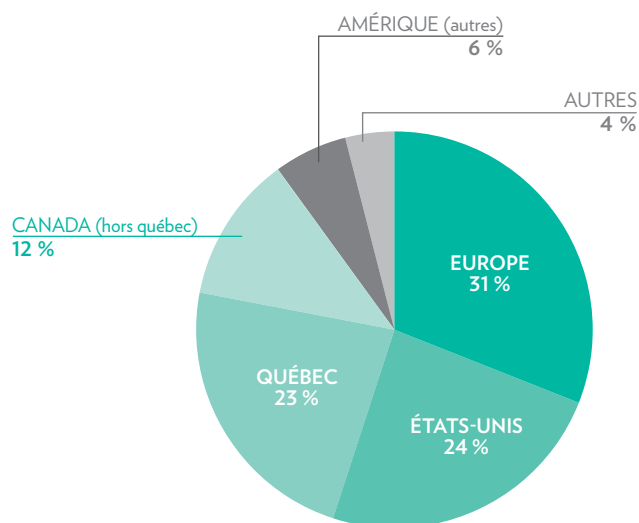
Véritable symbole international de Montréal, la Tour s'illumine également toutes les nuits aux couleurs du drapeau du Québec pour exposer fièrement sa structure dans son intégralité.



PROVENANCE DES VISITEURS DE LA TOUR DE MONTRÉAL EN 2016

Durant la haute saison touristique, le Parc olympique compile des données afin de déterminer la provenance des consommateurs de ses produits touristiques, soit la Visite guidée du Stade ainsi que la visite de l'Observatoire de la Tour.

Pour l'exercice 2016, nous constatons que les visiteurs proviennent principalement de trois grandes régions géographiques, soit le Canada (35 %), l'Europe (31 %) et les États-Unis (24 %). Parmi les visiteurs européens, la majorité provient de la France (45 %), de l'Allemagne (15 %) et du Royaume-Uni (10 %).



Source : relevé effectué à la billetterie du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2016 auprès de 12 519 répondants.





PARC
OLYMPIQUE
DEPUIS 1976

LE CENTRE SPORTIF

LE PLUS BEAU CENTRE AQUATIQUE EN AMÉRIQUE DU NORD



40 ANS PLUS TARD... LE PLUS GRAND CENTRE AQUATIQUE AU CANADA, RÉSIDENCE DES ATHLÈTES OLYMPIQUES

PLUS DE 19 MOIS APRÈS SA RÉOUVERTURE, LE CENTRE SPORTIF DU PARC OLYMPIQUE A REPRIS SA VITESSE DE CROISIÈRE, EN 2016, EN ÉTANT PLEINEMENT OPÉRATIONNEL. EN CETTE ANNÉE OLYMPIQUE, LE CENTRE SPORTIF GROUILLAIT D'ACTIVITÉS ET DE JOURNALISTES MENANT DES ENTREVUES AVEC LES ATHLÈTES OLYMPIQUES DANS LA SEMAINE PRÉCÉDANT LES JEUX D'ÉTÉ DE RIO 2016.

Cette heureuse situation a été rendue possible grâce à la particularité du Centre sportif, alors que se côtoient dans un même lieu les meilleurs athlètes canadiens et les visiteurs réguliers du Centre, une situation unique au pays. Cette synergie permet au grand public d'avoir accès à des installations répondant aux plus hauts standards sportifs internationaux.

FAITS SAILLANTS

223 425
VISITEURS
EN 2016

7
BASSINS

21 237 M²
DE SUPERFICIE

6
COMPÉTITIONS

177
APPAREILS
D'ENTRAÎNEMENT

9 142 000
LITRES D'EAU POUR L'ENSEMBLE
DES BASSINS

PARTENARIAT AVEC LE CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET SERVICE SOCIAUX

Le 2 juin 2016, le Parc olympique et le Centre intégré universitaire en santé et service sociaux (CIUSSS) de l'est de l'île de Montréal ont signé une entente unique au Québec afin de stimuler l'intérêt et d'engager la population locale à adopter de saines habitudes de vie. Cette entente vise à améliorer la santé des Québécois en les encourageant à la pratique d'activités physiques.

Parmi les principales mesures proposées par cette entente, on retrouve notamment un rabais corporatif de 20 % pour les dix-huit mille employés, médecins, stagiaires et chercheurs du CIUSSS sur l'abonnement annuel aux activités du Centre. Ces mêmes activités seront offertes à tous les patients détenteurs d'une prescription d'activité physique d'un médecin du CIUSSS qui bénéficieront aussi d'un rabais de 15 % par le biais du programme + ACTIF.

D'autres mesures complémentaires seront instaurées au cours des prochains mois afin de desservir des clientèles plus spécifiques, telles que les femmes enceintes, les jeunes mamans, les personnes atteintes d'une déficience physique ou de problèmes respiratoires. Une clientèle plus jeune sera également ciblée par un programme offert aux enfants souffrant d'obésité. Pour le Centre sportif, il s'agit d'une belle opportunité d'éduquer et de sensibiliser la population à adopter un mode de vie sain et actif, tout cela grâce à l'accès à des plateaux sportifs stimulants.

DANS LES ABYSES

Du jamais vu dans l'histoire du Centre sportif! Quarante ans après les Jeux olympiques, le plus grand centre aquatique au Québec fut transformé, le temps d'une nuit, en un environnement d'écoute inédit, brouillant la frontière entre eau, son et lumière.

Grâce à un arrangement sonore spécifique conçu sur mesure et composé d'un réseau de haut-parleurs placés sous l'eau, à la surface de la piscine et sur la piste de danse, les centaines de personnes réunies au Centre sportif ont pu écouter les prestations musicales de DJ de l'heure, tout en pratiquant leur style de nage préféré. Une première au Parc olympique!

UN HAUT LIEU DE COMPÉTITIONS

En tant que plus grand centre aquatique au Canada, le Centre sportif accueille chaque année plusieurs compétitions et 2016 n'a pas échappé à la règle. En effet, six compétitions y ont eu lieu : une de water-polo, cinq de natation, dont quatre du Club de nage Neptune, et une tenue dans le cadre de la Finale des Jeux du Québec. De plus, une journée olympique s'est déroulée au Centre, alors que des initiations au plongeon, à la nage synchronisée, ainsi qu'au water-polo ont été présentées.



RETOUR DE LA PLONGÉE SOUS-MARINE

Le 17 septembre 2016, le Centre sportif ouvrait ses bassins aux amateurs de plongée sous-marine en offrant des cours aux plongeurs amateurs, tous niveaux confondus.

Ayant cours dans le bassin de plongeon, d'une profondeur de 5 m, dans une eau limpide maintenue à une température de 30 °C, les plongeurs peuvent désormais profiter d'un environnement contrôlé, supervisé par des moniteurs accrédités et selon des plages horaires préétablies. La gestion des cours et des activités de plongée a été confiée à l'école de plongée Lanaudière, organisme qui a été sélectionné par le Centre sportif pour sa grande expérience en la matière.

L'école met à la disposition des plongeurs avérés et futurs des moniteurs qualifiés, mandataires de la Confédération mondiale des activités subaquatiques (CMAS) et CMAS Québec.



LE CLUB DE COURSE LES VAINQUEURS : 31 ANS D'HISTOIRE COMMUNE

Le club de course Les Vainqueurs est un club athlétique fondé en 1982. Dès 1985, le club Les Vainqueurs s'entend avec le Centre sportif pour utiliser ses installations afin de permettre à ses membres de pouvoir pratiquer la course à pied au chaud et au sec en hiver.

Ainsi, de novembre à mars, le club Les Vainqueurs investit le Stade olympique en partant de la Rotonde ou du Centre sportif pour courir le long des corridors du Stade olympique. Ils sont plus de 200 coureurs à se déplacer chaque semaine, profitant des aires ouvertes, des pentes et des longs corridors pour s'adonner à la course à pied. Le club offre aux principaux intéressés un cours gratuit à qui veut bien essayer cette discipline très populaire et peu coûteuse.



Les membres du club de course Les Vainqueurs font partie de ces citoyens méconnus du grand public qui utilisent les installations olympiques à des fins sportives, s'inscrivant ainsi dans le legs laissé par le Parc à la population.

DIMANCHES WIBIT, AN DEUX

Fort du succès retentissant de l'année dernière, le Centre sportif a poursuivi son activité des Dimanches Wibit, transformant les deux principaux bassins du Centre sportif en véritables terrains de jeux aquatiques, grâce aux structures gonflables. Celles-ci permettent à toute la famille de s'amuser dans l'eau sur des parcours demandant adresse et dextérité.



Enfin, les activités du Centre sportif ont généré des revenus autonomes de 2,3 millions de dollars pour l'année financière 2016.

FRÉQUENTATION DU CENTRE SPORTIF

	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Jours d'occupation*	355	158	0	353	354	353
Participation populaire	195 264	53 363	3 032	158 572	253 629	268 389
Athlètes aux compétitions	3 256	800	0	1 860	17 838	9 024
Athlètes en entraînement	19 865	16 630	0	4 562	19 740	20 925
Spectateurs	5 040	1 000	0	5 850	22 228	8 039
Fréquentation totale	223 425	71 793	3 032	170 844	313 435	306 377

Le Centre sportif a fermé ses portes pendant 19 mois en 2014-2015 pour des rénovations majeures.

FRÉQUENTATION TOTALE DU PARC OLYMPIQUE

Stade, Centre sportif, Tour et Esplanade Financière Sun Life

	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Total des fréquentations	1 123 717	1 230 802	843 840	856 572	1 086 011	840 392

LES STATIONNEMENTS

Avec près de 4 000 places, le Parc olympique possède un des plus grands stationnements intérieurs au Canada. Cet atout indéniable permet de faciliter l'accueil des automobilistes, tout en créant une source de revenu pour la Régie des installations olympiques. Les espaces de stationnement souterrain bénéficient également aux partenaires et locataires du Parc olympique, qui peuvent y accueillir leurs invités et clients à tout moment dans l'année.

En 2016 a été amorcé un ambitieux projet de numérotation des colonnes de stationnement ainsi que des travaux de peinture et d'éclairage à diodes électroluminescentes. À ces travaux s'ajoute la réfection des dalles du stationnement P5, situé à côté du Centre sportif. Le budget consacré à ces travaux provient du Plan d'immobilisations du Parc olympique.

Autre nouveauté, l'ajout de signalisation et la délimitation d'espaces pour y garer plus de vélos. Ce nouvel emplacement permet d'accueillir un nombre important de vélos lors des grands rassemblements, afin que les cyclistes puissent déposer leur monture dans un endroit à l'abri des intempéries et bénéficiant d'une surveillance vidéo 24 heures sur 24.

UTILISATION DES STATIONNEMENTS

L'exploitation des stationnements du Parc olympique a connu un léger regain en 2016 en accueillant 578 182 visiteurs, ce qui représente une augmentation de 5 % par rapport à l'an dernier. Cette hausse s'explique notamment par la réouverture du Centre sportif au printemps 2015, ainsi que le fort achalandage des visiteurs et de la clientèle des locataires du Parc olympique.

Grâce à une entente conclue en 2014 avec le Parc olympique, BIXI-Montréal entrepose encore cette année 460 stations d'ancrage durant l'hiver, permettant ainsi d'augmenter l'efficacité de ses activités de déploiement, le printemps venu. Les équipements sont également entretenus et mis à jour à même le site d'entreposage, avant d'être à nouveau déployés dans les rues de la métropole pour la prochaine saison. L'emplacement choisi à l'intérieur des stationnements du Parc olympique est idéal pour les techniciens qui ont accès à près de 9 670 points d'ancrage sur un même étage, créant ainsi une économie en temps et en énergie. Et comme le Parc olympique est situé à l'intérieur du territoire desservi par BIXI, le déploiement est optimisé à la saison suivante.

	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Total des fréquentations	578 182	550 738	512 371	596 923	540 200	582 242

A swimmer in a pool, captured in motion, with water splashing around their legs. The swimmer is wearing a black cap and a black swimsuit with white polka dots on the lower leg.

295 218
VISITEURS DEPUIS
LA RÉOUVERTURE

LES LOCATAIRES

Depuis 1985, le Parc olympique accueille en ses murs différents locataires qui occupent des centaines de locaux, répartis à travers le Stade. Regroupements de loisirs, équipes sportives, associations diverses, de nombreux locataires peuplent les couloirs labyrinthiques du plus gros amphithéâtre au Québec. Si certains résident au Parc olympique depuis peu, tels que l'Institut national du sport du Québec, déménagé au Centre sportif en 2014, d'autres occupent des locaux au Parc olympique depuis de nombreuses années, dont le Regroupement des organismes nationaux de Loisir et de Sport du Québec (RLSQ), locataire depuis 30 ans.

Avec ses 126 organismes nationaux des domaines du loisir et du sport, dont Sports Québec et le Conseil québécois du loisir, les membres du RLSQ totalisent un effectif de plus de 10 000 associations ou clubs locaux et de plus d'un million d'adhérents individuels et de citoyens bénévoles. À lui seul, il regroupe plus de 80 % des locataires en ce qui a trait aux effectifs. Afin de soutenir ces organismes dans la réalisation de leur mission, le RLSQ offre, dans les locaux du Stade, un ensemble de services administratifs, techniques et professionnels spécifiques aux organismes à but non lucratif. En tout, ce sont quelque 500 employés et plus de 12 000 visiteurs qui bénéficient des services du RLSQ.

Voici les locataires résidant au Parc olympique en 2016 :

LOCATAIRES	Depuis	Nombre d'employés sur le site
Regroupement Loisir et Sport du Québec	1985	500
STADIUM PhysiOsteo	1996	40
Impact de Montréal	2011	0*
Alouettes de Montréal	2012	100
Café In Vivo	2013	13
Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec	2014	62
Institut national du sport du Québec	2014	35
Championnats du monde de gymnastique artistique 2017	2016	20
Total		770

* Espaces utilisés pour entreposage.





LE PLAN D'IMMOBILISATIONS

En accord avec les sommes octroyées par le Conseil du trésor dans l'enveloppe prévue pour la RIO au Plan québécois des infrastructures (PQI), le Parc olympique a poursuivi les travaux visant à réduire son déficit de maintien d'actifs. Pour la période de 10 ans s'échelonnant de 2016 à 2026, le PQI prévoit un budget de 213 millions de dollars.

Le programme de réparation de certaines parties des stationnements, amorcé depuis quelques années, s'est aussi poursuivi selon la planification établie. En mai 2016, un projet de réparations majeures d'une superficie de 7 200 m² a débuté au stationnement P5 Viau. Les travaux devaient se terminer au printemps 2017. D'autres sections de stationnement seront réparées au cours des quatre prochaines années afin d'assurer une utilisation sécuritaire de l'ensemble des espaces et également, de maintenir en bon état cet actif important offrant près de 4 000 places de stationnement.

Dès le début de 2016, le projet d'amélioration de l'efficacité écoénergétique au Parc olympique a été enclenché. Ce projet, qui doit s'étaler sur trois ans, vise le remplacement et la mise à niveau de plusieurs composantes majeures du réseau énergétique du Parc olympique. Il a pour but de diminuer les coûts annuels en énergie de 1,3 millions de dollars, mais également de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 57 %. En 2016, les anciennes tours de refroidissement datant de 1976 ont été démolies et remplacées par des nouvelles, plus compactes et plus performantes. Les refroidisseurs de la centrale thermique ont aussi été remplacés, de même que près de 40 000 tubes au néon, échangés contre un éclairage à diodes électroluminescentes (DEL) beaucoup plus efficaces et moins énergivores. Le projet, qui comporte neuf mesures concrètes d'économie d'énergie, suit son cours comme prévu. Pour en savoir plus sur ce dossier, consultez le lien suivant : <http://ecosystem-energy.com/fr/nouvelle/parc-olympique-haute-performance-energetique/>.

Par ailleurs, en accord avec la planification annuelle, des travaux de réparation et d'entretien de différentes structures de béton ont été réalisés. Répartis à divers endroits sur le site, ces travaux permettent de stopper certaines dégradations, de préserver la sécurité des lieux et de prolonger du même coup la durée de vie du Stade. En tant que gestionnaire responsable du site, le Parc olympique considère que ces actions d'entretien sont de bonnes pratiques à appliquer afin d'éviter des travaux coûteux plus tard.

L'année financière 2015-2016 a également été l'année du démarrage du projet de réfection et de mise aux normes de la Tour de Montréal. Son parachèvement datant de 1987, plusieurs parties de la Tour nécessitent des réparations. L'enveloppe extérieure devait être réparée après 30 ans sans intervention d'entretien. Ainsi, la partie supérieure en acier a été repeinte sur deux des trois parois et des réparations de surface ont commencé sur la partie inférieure en béton. Le remplacement de la fenestration actuelle et des panneaux de béton par un nouveau mur rideau constitue assurément un défi architectural majeur et important dans ce projet. Ce remplacement était rendu nécessaire à cause de la désuétude des panneaux en place et des infiltrations d'eau. Les travaux se poursuivront en 2017. Outre le mur rideau, les systèmes mécaniques, électriques et de protection incendie doivent aussi être remplacés. Le chantier devrait s'activer pendant toute l'année 2017.

Rappelons que les dépenses d'immobilisations visent à assurer la maintenance et l'entretien des actifs immobiliers des installations olympiques, que l'on peut évaluer en valeur actualisée entre 3,5 et 4 milliards de dollars, de manière à en assurer la pérennité et préserver leur valeur architecturale reconnue internationalement.

ESPACES LOCATIFS POUR DESJARDINS

En mars 2016, la Régie des installations olympiques et le Groupe immobilier Desjardins inc. ont signé un bail relatif à l'occupation de sept étages de la Tour de Montréal, soit environ 14 000 m². Un budget de 43,5 millions de dollars a été accordé sous forme de prêt remboursable afin de permettre à la Régie de livrer le bâtiment de base selon les exigences prévues au bail. Au cours de l'année, les études d'architecture et d'ingénierie et les plans et devis ont été produits. Plusieurs appels d'offres publics ont été lancés et des contrats ont été octroyés à une série d'entrepreneurs spécialisés. Les travaux spécifiques au bâtiment de base ont commencé, mais la majeure partie des transformations se déroulera essentiellement en 2017.

Les travaux de réfection et de mise aux normes de la Tour sont effectués concurremment avec ceux du bâtiment de base pour Desjardins.



L'APPORT DES RESSOURCES HUMAINES

La Vice-présidence capital humain, prévention et sécurité oriente, développe et coordonne les activités-conseils et opérationnelles concernant la prestation des services reliés à la gestion des ressources humaines, de même qu'à la protection des infrastructures et la sécurité des occupants et visiteurs. Notamment, elle s'assure de fournir l'expertise et un conseil stratégique en matière d'organisation administrative, de développement organisationnel, de planification de main-d'œuvre, de relations de travail, de santé et sécurité, ainsi que de rémunération et avantages sociaux. Elle voit également à maintenir une efficacité permanente de la surveillance des infrastructures et de la protection du public en misant sur une formation efficace de son personnel et l'intégration des meilleures pratiques opérationnelles.

À ce titre, lors du dernier exercice financier, elle a mis sur pied le programme d'accès aux personnes handicapées avec mention pour son exhaustivité et l'intégration des recommandations en respect de la loi; elle a réalisé son exercice de maintien de l'équité salariale et a travaillé activement au regroupement de titres d'emploi afin de procéder à leur classification; elle a influencé la détermination des orientations et des priorités d'action aux ententes de principe survenues lors du processus de négociation; elle a formé, selon la pertinence, ses employés aux règles spécifiques de la santé et de la sécurité sur les chantiers de construction; et conformément à son plan global sur la sécurité, elle a déployé des mesures préventives et permanentes de contrôle d'accès des visiteurs de la Tour de Montréal, en plus d'adapter ses processus aux normes des contrôles d'accès des stades lors d'événements sportifs à grand déploiement.

Le point de mire de la Vice-présidence capital humain, prévention et sécurité est de favoriser, par son cadre de gestion, l'amélioration de la performance de l'organisation, son développement, le respect des valeurs sociétales, la protection de ses périmètres, de ses installations, ainsi que de ses occupants et usagers.

La mise en place de certains indicateurs permet d'évaluer la pertinence, la qualité et l'efficacité de ce secteur névralgique.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF RÉGULIER PAR GRANDS SECTEURS D'ACTIVITÉ

au 31 octobre 2016

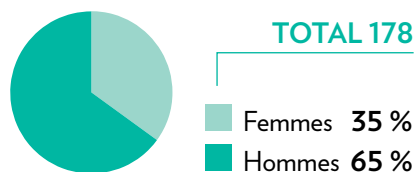
Présidence et direction générale <i>Michel Labrecque</i>	3	3
Vice-présidence finances et technologies de l'information <i>Philip Tousignant</i>	1	34
Direction des finances <i>Annie Lemire</i>	12	
Direction des technologies de l'information <i>Pierre Marineau</i>	10	
Service, Tour de Montréal, Billetterie et Stationnements <i>Brian Mulhall</i>	11	
Vice-présidence capital humain, prévention et sécurité <i>Brian Dickson</i>	10	16
Direction protection des infrastructures, surveillance et logistique événementielle <i>Alain Brochu</i>	6	
Secrétariat général et vice-présidence affaires juridiques et corporatives <i>Denis Privé</i>	7	15
Direction ressources matérielles <i>Kathleen Murphy</i>	8	
Vice-présidence construction et entretien <i>Maurice Landry</i>	3	98
Direction ingénierie et gestion de projets <i>Jean-Sébastien Duperval</i>	22	
Direction entretien et soutien aux événements <i>Dany Boucher</i>	73	
Vice-présidence opérations, marketing et développement des affaires (intérim) <i>Michel Labrecque</i>	-	12
Direction marketing <i>Alain Larochelle</i>	3	
Direction développement, événements et service à la clientèle corporative <i>Johanne Thibodeau</i>	5	
Direction Centre sportif <i>Guy Dubuc</i>	4	
Total des effectifs réguliers		178

Les effectifs réguliers du Parc olympique constituent des emplois caractérisés d'une pérennité acquise à la suite de règles définies et d'évaluations positives. Contrairement aux employés occasionnels et temporaires, les effectifs réguliers figurent dans l'organigramme du Parc olympique.

Précisons qu'une des particularités du Parc olympique en ce qui a trait à sa main-d'œuvre tient au fait qu'en mode événementiel, le nombre d'employés occasionnels affectés à la sécurité, à l'accueil, à l'entretien ménager, peut atteindre un maximum de 600 personnes sans compter les employés affiliés aux concessions alimentaires.

La mesure des équivalents en temps complet (ETC) représente le volume de la main-d'œuvre occasionnelle, stagiaire et temporaire, rémunérée durant un exercice financier exprimé en unité complète.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF RÉGULIER au 31 octobre 2016



ETC

au 31 octobre 2016	ETC
Occasionnels	68,57
Temporaires	31,59
Stagiaires	5,67
TOTAL	105,83

À l'instar de l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement du Québec, la Régie des installations olympiques a connu un renouvellement de ses effectifs qui tend à se consolider, avec une main-d'œuvre diversifiée et représentative de sa communauté environnante.

La formation et l'intégration de ces effectifs demeurent au premier plan des préoccupations de cette vice-présidence, dont l'intérêt se mesure par la pleine réalisation de son capital humain.

Ainsi, que ce soit pour les effectifs occasionnels ou réguliers, tant lors de leur accueil ou en cours d'emploi, l'information et la formation demeurent les éléments clés menant à l'excellence de ces ressources.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF RÉGULIER PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Statut	Femmes	Hommes	Total	Femmes %	Communautés culturelles	Autochtones	Personnes handicapées
Cadres	4	25	29	14 %	3	0	0
Professionnels	27	20	47	57 %	7	0	0
Bureau-technique	30	28	58	52 %	11	1	1
Métiers et services	1	43	44	2 %	2	0	0
TOTAL	62	116	178	35 %	23	1	1

Sources :

- Le total des employés et leur répartition homme-femme sont tirés de la liste des employés au 31 octobre 2016 et basés sur un total de 178.

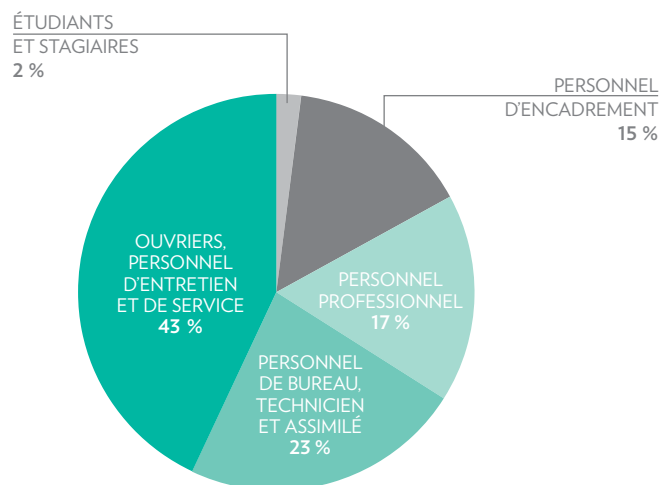
GESTION DES EFFECTIFS TOTAUX DE NOVEMBRE 2015 À OCTOBRE 2016

CATÉGORIES	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Nombre d'employés au 31 octobre 2016 (ETC Moyen)
Personnel d'encadrement	80 196	2 639	82 835	44
Personnel professionnel	89 212	4 162	93 374	49
Personnel de bureau, technicien et assimilé	118 180	5 195	123 375	65
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	219 090	18 007	237 097	105
Étudiants et stagiaires	10 528	-	10 528	6
TOTAL	517 206	30 003	547 209	269

Dans le cadre légal des règles de gestion et de contrôle des effectifs imposées aux organismes publics et visant à encadrer et à suivre l'évolution de leurs effectifs, le Parc olympique a mis en place, en octobre 2014, un plan d'efficience de ses effectifs visant le maintien des services avec une réduction d'effectif.

Un plan d'incitation à la retraite volontaire a permis la réduction de quatre postes bureau-technique. Par la suite, une réorganisation du travail a mené à l'abolition d'un poste cadre, d'un poste professionnel non syndiqué, de deux postes vacants, ainsi que d'un poste métiers et services, pour une réduction totale de neuf postes.

RÉPARTITION DES HEURES RÉMUNÉRÉES PAR CATÉGORIE



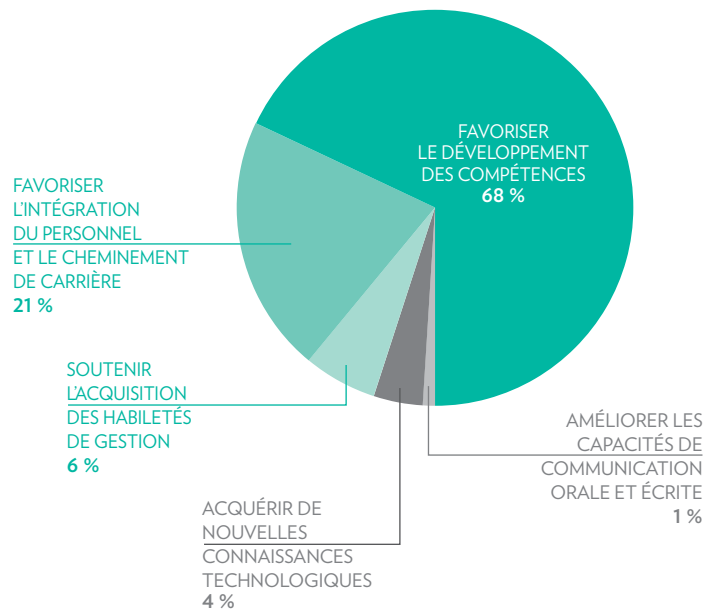
INDICATEUR DU TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE

Considérant que la Régie des installations olympiques n'est pas un organisme assujetti à la *Loi sur la fonction publique* et qu'on ne lui retrouve pas les facteurs de rétention habituellement reconnus, le taux de départ volontaire pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016 se situe à 9,07 %.



RÉPARTITION DES DÉPENSES TOTALES DESTINÉES À LA FORMATION ET AU DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL PAR CHAMP D'ACTIVITÉ

au 31 octobre 2016	2015-2016	2014-2015
Champ d'activité ou orientation stratégique (en milliers de dollars)		
Favoriser le développement des compétences	250	65
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	23	16
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	16	12
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	78	54
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	3	1
TOTAL	370	148
Proportion de la masse salariale (%)	2,48 %	0,85 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	2	1
Montant alloué par personne	512	496
Jours de formation selon les catégories d'emploi		
Cadre	26	19
Professionnel	52	30
Autres (administratif, occasionnel, métiers)	61	71



PROGRAMMES DE FORMATION

Animée par des effectifs ambitieux, après la mise en œuvre des plans de relève se terminant en 2013, la vice-présidence capital humain a mis en place, en 2014, des programmes de formation pour ses employés touchant divers champs de spécialisation, tant pour assurer le développement des compétences spécifiques que pour veiller au développement collectif.

Ainsi, des formations en sécurité sur les chantiers de construction ont été offertes à un groupe cible d'employés et une formation sur le Plan de sécurité incendie et de mesures d'urgence a été dispensée à l'ensemble des employés du Parc olympique.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

**LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
S'INSCRIT AU CŒUR
DE LA MISSION ET DES
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES
DU PARC OLYMPIQUE,
ET EST PRÉSENT DANS
L'ENSEMBLE DE SA GESTION
ET DE SES OPÉRATIONS
AFIN DE MAXIMISER
SES CONTRIBUTIONS
ÉCONOMIQUES, SOCIALES
ET ENVIRONNEMENTALES.**

L'année qui se termine marque le début d'un nouveau cycle de développement durable pour le Parc olympique. En effet, avec l'adoption, en octobre 2015, par le gouvernement du Québec de la nouvelle Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, le Parc olympique a élaboré et adopté en cours d'année son nouveau Plan d'action de développement durable 2016-2020. Les actions que le Parc olympique s'engage à mener par le biais de celui-ci correspondent à la mission, aux champs d'intervention, aux responsabilités et aux priorités de l'organisation. De plus, fort des apprentissages de son dernier plan d'action de développement durable, le Parc olympique souhaite orienter ses efforts sur des actions davantage structurantes que ponctuelles, gravitant principalement autour de deux volets centraux, soit l'efficacité énergétique et la réduction des gaz à effet de serre, ainsi que la mobilité durable.



EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE

Les imposants systèmes électromécaniques alimentant les bâtiments du Parc olympique en électricité, en chauffage, en climatisation, en éclairage, en ventilation, etc., datent en grande majorité de la construction des installations, soit au milieu des années 1970. En plus d'avoir atteint leur fin de vie utile, plusieurs de ces systèmes ne répondent pas ou peu aux standards d'efficacité énergétique actuels. C'est pourquoi le Parc olympique s'est lancé dans un important projet d'efficacité énergétique par l'optimisation et la modernisation de nombreux équipements qui permettront une baisse appréciable de la consommation d'énergie, une diminution de la facture énergétique et une réduction des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments. Ces réductions seront atteintes par la réalisation d'un certain nombre de mesures qui s'échelonneront sur les prochaines années. Ainsi, au 31 octobre 2016, plusieurs mesures améliorant l'efficacité énergétique, dont certaines diminuant les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments du Parc olympique, étaient en cours de réalisation : la réfection du réseau d'eau refroidie, la conversion aux DEL de l'éclairage général et de l'éclairage spécialisé, la récupération de chaleur et gestion de pointe électrique, de même que l'optimisation et la mise en marche des systèmes.

À ce jour, ces mesures ont permis au Parc olympique de réaliser des économies d'énergie de 5 000 000 kWh. À titre d'exemple, l'énergie ainsi économisée aurait servi à alimenter 190 maisons unifamiliales moyennes du Québec. De plus, ces mesures ont entraîné une réduction des émissions de gaz à effet de serre de dix tonnes, ce qui correspond au retrait de la circulation de quatre voitures intermédiaires. D'autres mesures à venir en 2017 et 2018 auront des effets encore plus marqués sur la réduction des gaz à effet de serre, puisque celles-ci diminueront la consommation de gaz naturel. Il est important de mentionner qu'en plus d'être financé en partie par les sommes dégagées par la réduction annuelle de sa facture énergétique, le Parc olympique a bénéficié d'une aide financière de 2 590 550 \$ octroyée par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour la réalisation de ce projet d'efficacité énergétique. Cette somme provient du programme ÉcoPerformance, lui-même financé par le Fonds vert.

Outre l'efficacité énergétique et la réduction des gaz à effet de serre, ces mesures présentent d'autres gains environnementaux non négligeables, tels que le retrait de 34 000 livres de réfrigérant R-22, visé par le protocole de Montréal, au profit de 11 600 livres de réfrigérant R-134a, la réduction d'environ 255 000 mg de mercure grâce à la conversion de l'éclairage aux DEL, et la disposition de façon écologique de 37 000 tubes fluorescents T12 et 3 000 tubes fluorescents T8. Le remplacement de l'ancienne tour d'eau nécessaire au système d'eau refroidie a également fait passer le volume d'eau requis de 735 000 gallons à moins de 10 000 gallons. Toute cette quantité d'eau devait être évacuée et remplacée lorsqu'un nettoyage du bassin était effectué.



Ancienne tour d'eau datant de 1976.



Nouvelle tour d'eau.



Ancien éclairage de la Rotonde.



Nouvel éclairage aux DEL dans la Rotonde.

MOBILITÉ DURABLE

La connexion du site aux différents attraits montréalais et le déplacement chaque année sur les lieux de millions de visiteurs, spectateurs et touristes de manière efficace et durable est également au cœur des préoccupations du Parc olympique. Nous croyons qu'être une référence en termes de parc urbain moderne signifie également d'être une référence en termes de mobilité durable et c'est pourquoi cet élément fait partie des volets importants du Plan d'action de développement durable 2016-2020.

Le Parc olympique est desservi par deux stations de métro, les stations Pie-IX et Viau, par de nombreuses lignes d'autobus et de pistes cyclables et, d'ici 2022, sera desservi par un service rapide par bus (SRB) qui empruntera le boulevard Pie-IX, de Laval à la station de métro Pie-IX. Il est également situé à la jonction de deux arrondissements montréalais densément peuplés que sont Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Rosemont-La Petite-Patrie. En les réunissant, ces deux arrondissements totalisent près de 265 000 habitants et en y ajoutant l'arrondissement voisin du Plateau-Mont-Royal, ce nombre grimpe à près de 365 000 habitants. Si ces quartiers formaient une ville, elle se situerait au 4^e rang des villes du Québec pour leur taille, juste devant celle de Gatineau (278 780 habitants). Sans oublier que le Parc olympique est situé à environ 7,5 km du centre-ville de Montréal. Le Parc olympique souhaite donc profiter de ces avantages d'accessibilité, de densité et de proximité géographique afin d'adopter diverses mesures qui encouragent et favorisent la mobilité durable, active, collective et électrique de ses employés et ses différentes clientèles.

Déjà, le Parc olympique a bonifié ses infrastructures pour mieux accommoder les cyclistes qui se rendent dans ses installations, en augmentant le nombre de stationnements pour les vélos, passés de 53 à 234 places, en les rendant plus conviviaux et plus sécuritaires, en sécurisant les chemins d'accès et en améliorant la signalisation pour les cyclistes. Toutefois, le Parc olympique souhaite aller plus loin et adoptera davantage de mesures qui favoriseront la mobilité durable des diverses clientèles.

Le Parc olympique souhaite également encourager le mouvement de transfert de plus en plus important, au Québec et à travers le monde, de la voiture conventionnelle à essence à la voiture électrique. Le Parc olympique est donc, depuis le printemps 2016, partenaire du Circuit électrique d'Hydro-Québec, qui est le premier réseau de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques au Québec et au Canada. Le Parc olympique, dans son Plan d'action de développement durable 2016-2020, s'est d'ailleurs engagé à installer 20 bornes de recharge sur le site d'ici 2020. Ainsi, en 2016, deux bornes de recharges ont été installées dans le stationnement P2-De Coubertin. Ces bornes sont accessibles tant aux employés du Parc olympique, qu'aux locataires, partenaires, visiteurs et touristes.

Le suivi de l'ensemble des actions du Plan d'action de développement durable 2016-2020 du Parc olympique est présenté à l'annexe 3.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tel que le stipule la *Loi constituant la Régie des installations olympiques*, le conseil d'administration est composé de onze membres. Au 31 octobre, le conseil était formé de dix membres, un poste étant vacant à la suite de la démission de Mme Suzie Pellerin, le 14 décembre 2015. Ainsi, au 31 octobre 2016, le conseil d'administration était composé de cinq femmes et de cinq hommes. À l'exception du président-directeur général, tous les membres sont qualifiés comme membres indépendants du conseil d'administration.

Le mandat du conseil

Le conseil d'administration doit s'assurer de la conformité de la gestion de l'organisation avec les dispositions de sa loi constitutive et de ses règlements, de même qu'avec la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*. Ainsi, le conseil doit adopter le plan stratégique, approuver le plan d'immobilisations, les états financiers, le rapport annuel d'activités et le budget annuel. Il doit aussi approuver les règles de gouvernance, le code d'éthique applicable aux membres du conseil d'administration et ceux applicables aux dirigeants nommés par l'organisation et aux employés de celle-ci. Le conseil doit approuver les profils de compétences et d'expériences requis pour la nomination des membres du conseil, approuver les critères d'évaluation des membres du conseil et ceux applicables au président-directeur général. Il doit approuver les critères d'évaluation du fonctionnement du conseil, établir les politiques d'encadrement de la gestion des risques associés à la conduite des affaires, s'assurer que le comité de vérification exerce adéquatement ses fonctions, et déterminer les délégations d'autorité. Le conseil d'administration s'assure de la mise en œuvre des programmes d'accueil et de formation continue des membres du conseil.

Il doit approuver, conformément à la Loi, les politiques de ressources humaines ainsi que les normes et barèmes de rémunération, incluant une politique de rémunération variable, le cas échéant, et les autres conditions de travail. Le conseil doit approuver la nomination des dirigeants de l'organisme et le programme de planification de la relève. Le conseil d'administration doit évaluer l'intégrité des contrôles internes, des contrôles de la divulgation de l'information ainsi que des systèmes d'information, et approuver une politique de divulgation financière.

LES MEMBRES DU CONSEIL AU 31 OCTOBRE 2016



Mme Maya Raic

- Présidente du conseil depuis le 3 avril 2008
- Présidente-directrice générale de la Chambre de l'assurance de dommages
- Présidente de la RIO du 25 février au 2 avril 2008
- Vice-présidente du conseil du 7 novembre 2007 au 24 février 2008

Mandat renouvelé | 20 avril 2011 et 22 avril 2015

Fin de mandat | 21 avril 2019

Membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, Maya Raic est titulaire d'un baccalauréat en science politique de l'Université Laval (1977). Elle y a également fait une maîtrise en science politique (1981) ainsi qu'un MBA (1986). Elle a occupé divers postes dans la fonction publique québécoise : responsable du comité ministériel sur les programmes d'accès à l'égalité au Secrétariat à la condition féminine (1986-1987), directrice du service à l'accueil et des renseignements à l'Assemblée nationale (1987-1988) et directrice de cabinet du ministre des Approvisionnements et des services, du Tourisme et du Revenu (1988-1994). Elle a aussi été consultante en affaires gouvernementales (1994-1995) puis directrice générale de l'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec (1995-1999). Après avoir été directrice générale de la Chambre de l'assurance de dommages, en 1999, elle fut nommée, en 2004, à son poste actuel de présidente-directrice générale de l'organisation.



M. Gaëtan Laflamme

- Vice-président du conseil
- Associé, Petrie Raymond

Date de nomination | 27 août 2008

Mandat renouvelé | 21 mars 2012

Fin de mandat | 20 mars 2016*

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés depuis 1972, Gaëtan Laflamme est titulaire d'un baccalauréat en administration (sciences comptables) de HEC Montréal (1969), d'un certificat de conseiller en management de l'Institut des conseillers en management (1988), ainsi que d'un certificat d'administrateur agréé de l'Institut des administrateurs agréés (1992-2010). Il a occupé successivement le poste de comptable associé chez KPMG Québec inc. (1973-1989), puis chez Deloitte & Touche (1990-1999). Il est, depuis 1999, associé chez Petrie Raymond. Il a également été membre du conseil d'administration de Dr Clown (2005-2010), d'Alliance Vivafilm (2008-2012), de Recyc-Québec (2009-2012). M. Laflamme est membre du conseil d'administration de Réseau environnement depuis 2012.

* Tel que le stipule l'article 3 de la *Loi sur la Régie des installations olympiques*, « les membres demeurent en fonction, nonobstant l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils aient été nommés de nouveau ou remplacés. »



M. Michel Labrecque

> Président-directeur général du Parc olympique

Date de nomination | 24 février 2014

Fin de mandat | 23 février 2019

Michel Labrecque a présidé le conseil d'administration de la Société de transport de Montréal de janvier 2009 à décembre 2013. Durant son mandat, la STM a notamment remporté en 2010 le prix de la meilleure société de transport en Amérique du Nord, décerné par l'American Public Transportation Association (APTA) et vu son achalandage croître de plus de 10 % pour franchir le cap des 400 millions de déplacements par année.

De novembre 2005 à novembre 2009, il a été conseiller municipal dans l'arrondissement Plateau-Mont-Royal à la Ville de Montréal. Il fut responsable du Plan de Déplacement Urbain de l'arrondissement (PDU) et du développement économique. Il a également présidé la Commission sur les grands équipements et activités d'intérêt d'agglomération du Conseil d'agglomération de Montréal.

En 1998 et 1999, il a participé à la fondation de MONTRÉAL EN LUMIÈRE et a présidé et dirigé cet événement, de sa première édition en février 2000, jusqu'à sa dixième édition en 2009. Grâce à ce nouveau festival, l'hiver à Montréal n'est plus le même. L'événement attire dans ses volets gastronomique, artistique, festif et dans sa Nuit blanche plus de 750 000 festivaliers.

De 1985 à 2000, il a présidé Vélo Québec et a ainsi contribué durant ces quinze années à la création de la Maison des cyclistes, du Tour de l'Île de Montréal et de la Route verte (4 000 km de voie cyclable), le plus long itinéraire cyclable d'Amérique.

Grand défenseur de l'environnement, il a présidé de 2003 à 2005 le conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement de Montréal, participant ainsi à l'élaboration du Plan stratégique de développement durable de la Ville de Montréal.

M. Labrecque a été chroniqueur pour de nombreuses émissions de radio et de télévision à Radio-Canada et à Télé-Québec, de 1992 à 2010.



M. Paul Arseneault

> Administrateur

> Titulaire de la Chaire de tourisme Transat

> Directeur des programmes de premier cycle en gestion du tourisme et de l'hôtellerie

> Professeur en gestion des entreprises et des organismes touristiques / Département d'études urbaines et touristiques - ESG UQAM

Date de nomination | 21 mars 2012

Fin de mandat | 20 mars 2016*

Titulaire de la Chaire de tourisme Transat, Paul Arseneault est professeur en gestion des entreprises et des organismes touristiques au département d'études urbaines et touristiques de l'ESG UQAM. Son enseignement porte principalement sur la stratégie d'entreprise, sur le développement des destinations touristiques ainsi que sur le cadre politique et administratif de l'industrie touristique. Il est détenteur d'un doctorat en sciences de gestion de l'École supérieure de tourisme et d'hôtellerie de l'université d'Angers (ESTHUA). Il est fréquemment invité à commenter l'actualité de l'industrie touristique dans les médias nationaux, tant écrits qu'électroniques.

* Tel que le stipule l'article 3 de la *Loi sur la Régie des installations olympiques*, « les membres demeurent en fonction, nonobstant l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils aient été nommés de nouveau ou remplacés. »



M. Pierre Dauphinais

- > Administrateur
- > Retraité

Date de nomination | 22 avril 2015

Fin de mandat | 21 avril 2019

Membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec depuis 1979, Pierre Dauphinais a obtenu un baccalauréat en ingénierie de l'École Polytechnique de Montréal. Il a œuvré de 1979 à 1990 à titre d'ingénieur et gestionnaire de projet pour la firme d'ingénierie Beauchemin-Beaton-Lapointe, principalement dans le domaine des ouvrages civils et des bâtiments. Il a ensuite cumulé plusieurs fonctions au sein du Réseau de transport de Longueuil de 1990 à 2005, étant responsable des volets construction et entretien des infrastructures ainsi que de la planification de l'entretien et de l'ingénierie du matériel roulant. De 2005 à 2015, il a été directeur exécutif, Gestion des projets majeurs, pour la Société de transport de Montréal. Il a pris sa retraite en janvier 2016.



Mme Mélanie La Couture

- > Administratrice
- > Directrice générale, Fondation de l'Institut de Cardiologie de Montréal

Date de nomination | 22 avril 2015

Fin de mandat | 21 avril 2019

Mélanie La Couture est détentrice d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Western en Ontario et d'un baccalauréat en génie industriel de l'École Polytechnique de Montréal. Elle a commencé sa carrière en tant que consultante chez Deloitte Consulting, à Boston, et chez PricewaterhouseCoopers, à Montréal et à Toronto. En 2002, elle rejoint l'Orchestre symphonique de Montréal à titre de directrice du fonds de dotation, puis en tant que directrice générale adjointe, en 2004, et chef de l'exploitation et membre du conseil d'administration de 2007 à 2013. Depuis 2013, Mélanie La Couture assume le rôle de directrice générale de la Fondation de l'Institut de Cardiologie de Montréal. Elle est également membre du conseil d'administration de l'Université Concordia et présidente des comités ressources humaines et avantages sociaux des employés.



M^e Martin Laurendeau

- > Administrateur
- > Directeur Marketing PME, Fédération des caisses Desjardins du Québec

Date de nomination | 21 mars 2012

Fin de mandat | 20 mars 2016*

Membre du Barreau du Québec depuis 1994, M. Laurendeau détient un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal (1993), un diplôme d'études supérieures spécialisées en fiscalité de HEC Montréal (1998) et un MBA en finances de HEC Montréal (2001). Il a occupé un poste de fiscaliste au Canadien National de 1995 à 1998, pour occuper ensuite un poste de directeur du développement corporatif au sein d'une PME de Québec de 1998 à 2000. Il est chez Desjardins depuis 2002 où il a toujours œuvré au sein du secteur des Entreprises. Il a occupé des fonctions en développement des affaires, en planification stratégique, en marketing. De 2007 à 2010, il a agi à titre d'adjoint au premier vice-président du secteur Entreprises. De janvier 2010 à janvier 2014, il a été directeur clientèles moyennes et grandes entreprises au sein de la vice-présidence Marketing, Performance et Innovation. Il est, depuis janvier 2014, directeur Marketing PME au sein de cette même vice-présidence.



Mme Sylvia Morin

- > Administratrice
- > Consultante – Stratégie, communications et gestion de notoriété

Date de nomination | 30 septembre 2015

Fin de mandat | 29 septembre 2019

Consultante, administratrice certifiée et ex-cadre supérieur, Sylvia Morin a une feuille de route de quelque vingt ans comme gestionnaire de haut niveau au sein de grandes sociétés publiques et phares de Montréal, dont Vidéotron, Bell, Molson et Molson Coors. Chevronnée en matière de stratégie, de positionnement et gestion de marque, de gestion d'enjeux et risques « réputationnels », Mme Morin siège également au conseil d'administration de la Société zoologique de Granby (Zoo de Granby) depuis 2012 et au conseil d'administration qui a réalisé la relance de BIXI-Montréal depuis 2014. Elle fait aussi partie du « comité avisé » de l'Hôpital de Montréal pour enfants. Mme Morin détient un baccalauréat pluridisciplinaire – Économie, Administration et Relations publiques – de l'Université Laval et a fait des études de maîtrise en communications stratégiques à l'Université de Boston.

* Tel que le stipule l'article 3 de la *Loi sur la Régie des installations olympiques*, « les membres demeurent en fonction, nonobstant l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils aient été nommés de nouveau ou remplacés. »



Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur

- > Administratrice
- > Chef Finance Ingénierie, Esterline CMC Électronique

Date de nomination | 22 avril 2015

Fin de mandat | 21 avril 2019

Membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec depuis 1994, Marie-Jacqueline Saint-Fleur détient un baccalauréat en génie mécanique de l'Université Laval (1994). Depuis 2006, elle est aussi membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés. Elle a acquis sa formation en finance en obtenant une maîtrise en administration des affaires de l'UQAM (2006) et un diplôme d'études supérieures spécialisées en comptabilité de management de l'Université Concordia (2008). Depuis 2007, Mme Saint-Fleur occupe le poste de Chef Finance Ingénierie à Esterline CMC Électronique. Auparavant, elle a occupé les postes de directrice technique à Prestige Telecom (2000-2003), de directrice de l'ingénierie à SportRack (1996-2000), ainsi que divers autres postes en ingénierie dans des PME de la région de Montréal. Elle fait également du bénévolat auprès de conseils d'administration. Elle a siégé au conseil d'administration des Résidences Edmond-Hamelin et siège actuellement au conseil d'administration du CARI St-Laurent.



Mme Rossana Pettinati

- > Administratrice
- > Directrice des ressources humaines du Collège de Rosemont.

Date de nomination | 20 avril 2011

Mandat renouvelé | 22 avril 2015

Fin de mandat | 21 avril 2019

Rossana Pettinati a obtenu, en 2001, une maîtrise en éducation à l'Université de Sherbrooke. En 2009, elle est devenue administratrice de sociétés, certifiée du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval. Elle est membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréées du Québec. De 2001 à 2007, elle a été coordonnatrice de la formation chez CEPSA; en 2007-2008, directrice générale de Prévention Expert Conseil inc.; de 2009 à 2011, elle a été directrice des ressources humaines au Centre communautaire juridique de Montréal et, de 2011 à 2013, elle a été directrice des ressources humaines de Lussier Cabinet d'assurances et services financiers. Elle est directrice des ressources humaines du Collège de Rosemont et habite le quartier de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve depuis plus de 40 ans.

LES ACTIVITÉS DU CONSEIL

Au cours de l'année financière 2015-2016, le conseil d'administration a tenu sept séances ordinaires et sept séances extraordinaires.

Soucieux d'une bonne gouvernance et afin d'assumer ses responsabilités avec diligence et efficacité, le conseil d'administration a procédé, en cours d'année, à des recommandations pour le renouvellement des mandats de certains administrateurs, ainsi que pour la nomination d'un candidat potentiel pour combler le poste vacant au sein du conseil.

Toujours en matière de gouvernance, le conseil a approuvé la modification d'une dizaine de règlements internes concernant divers aspects de la gestion du Parc olympique, afin de les préciser et les bonifier, et ainsi mieux refléter les réalités actuelles de l'organisation.

Suivant l'adoption, en 2015, du Dossier d'opportunité relatif au projet de remplacement de la toiture du Stade olympique, le conseil d'administration s'est régulièrement penché au cours de la dernière année sur l'avancement de ce même dossier en vue de son approbation par les instances gouvernementales appropriées.

Côté immobilisations, le conseil a suivi l'avancement et l'évolution des projets du Plan d'immobilisations quinquennal 2009-2014 et a approuvé l'adoption du nouveau Plan d'immobilisations 2016-2026 du Parc olympique.

Dans le cadre du programme de réfection de la Tour du Parc olympique visant la mise à niveau des installations, le renouvellement de l'expérience client et l'attractivité de ce monument, ainsi que l'accueil d'un locataire dans les espaces vacants de la Tour, le conseil d'administration a approuvé plusieurs contrats pour divers travaux touchant, entre autres, les ascenseurs et monte-charges, la réfection de parois de béton et de membranes, le renfort de dalles, l'acquisition et l'installation de murs rideaux, l'acquisition et l'installation de produits de gestion de bâtiment, l'électricité, la ventilation, la plomberie, le chauffage et le refroidissement. De plus, en lien avec l'accueil de ce nouveau locataire dans la Tour, le conseil d'administration a approuvé le bail d'une durée de quinze ans, comportait trois options de renouvellement de cinq ans, avec la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour y loger des bureaux administratifs.

Dans le cadre des célébrations du 40^e anniversaire des Jeux olympiques de 1976, le conseil d'administration a approuvé l'installation et l'inauguration d'une plaque commémorative permanente pour honorer le travail et l'œuvre de l'architecte Roger Taillibert.

Dans une perspective de développement durable, le Parc olympique s'est lancé, depuis 2015, dans un important projet d'efficacité énergétique réalisé en mode Entreprise de services écoénergétique (ESE). Ainsi, au cours de la dernière année, suivant la réception d'une étude de faisabilité détaillée, le conseil d'administration a approuvé l'octroi d'un contrat final en vue de la réalisation de ce vaste projet. Toujours en lien avec le développement durable, le conseil d'administration a également adopté le Plan d'action de développement durable 2016-2020 du Parc olympique.

Comme chaque année, le conseil a également procédé à l'octroi de divers contrats reliés aux opérations du Parc olympique, notamment pour l'acquisition d'une solution de gestion au Centre sportif, l'acquisition d'une solution de billetterie pour la Tour, les services d'agents de sécurité pour le gardiennage et la patrouille, ainsi que les services d'entretien ménager.

Finalement, en plus des activités régulières qui sont de son ressort, telles que l'adoption du budget annuel, du rapport annuel et des états financiers, le conseil a approuvé le Plan d'action 2016-2017 du Parc olympique à l'égard des personnes handicapées et s'est régulièrement penché sur l'avancement des négociations visant le renouvellement des conventions collectives à intervenir entre le Parc olympique et les différents syndicats des employés.

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE COMITÉ DES IMMOBILISATIONS

Date de création | 17 septembre 2008, en remplacement de l'ancien comité de construction et d'entretien.

Composition du comité

M. Pierre Dauphinais, président
M. Gaëtan Laflamme
M. Michel Labrecque
Mme Rossana Pettinati

Nombre de réunions en 2015-2016 : 6

28 janvier 2016, 8 mars 2016, 13 avril 2016, 19 mai 2016, 23 août 2016, 12 octobre 2016.

MANDAT

Le comité a pour mandat d'assurer le suivi des projets de construction et d'entretien au Parc olympique. Dans le cas des projets majeurs, tels que le remplacement de la toiture du Stade olympique, le comité étudie tous les dossiers relatifs à ces projets, assure le suivi de l'avancement de ceux-ci jusqu'à leur conclusion, recommande leur approbation au conseil et assure le suivi des travaux de construction. De plus, le comité analyse et recommande pour approbation au conseil :

- le plan quinquennal d'immobilisations, le plan annuel d'immobilisations et le budget annuel de construction et d'entretien
- les contrats relatifs aux immobilisations devant recevoir l'approbation du conseil
- les dossiers relatifs à l'entretien et à la sécurité des installations olympiques
- les projets de location d'espaces concernant des améliorations locatives et exigeant des investissements importants ou des engagements de nature technique

Le comité assure aussi le suivi des décisions du conseil en regard de tous les projets de construction et d'entretien.

PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITÉS DURANT L'ANNÉE

Le comité s'est principalement penché sur les dossiers suivants :

- le suivi de l'état de la toiture du Stade olympique, ainsi que du dossier de son remplacement
- l'avancement du Plan d'immobilisations quinquennal 2009-2014
- l'élaboration, l'adoption et l'avancement du Plan d'immobilisations 2016-2026
- l'avancement du projet d'efficacité énergétique selon un mode Entreprise de services écoénergétique
- le projet de réfection de la Tour du Parc olympique et les contrats y afférents

Enfin, le comité a régulièrement fait rapport de ses travaux au conseil d'administration.

LE COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Date de création | 18 juin 2008 en remplacement de l'ancien comité du même nom.

Composition du comité

M^{re} Martin Laurendeau, président
M. Paul Arseneault
Mme Mélanie La Couture
Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur

Nombre de réunions en 2015-2016 : 4

8 février 2016, 11 mai 2016, 17 août 2016, 26 septembre 2016.

MANDAT

Conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité des ressources humaines a pour principal mandat de s'assurer de la mise en place des politiques concernant les ressources humaines, de proposer au conseil d'administration un profil de compétences et d'expériences ainsi que des critères d'évaluation pour le président-directeur général, de contribuer à la sélection et d'établir un programme de planification de la relève des dirigeants de l'organisation.

En plus de ce qui précède, le comité analyse et recommande pour approbation au conseil le plan d'effectif, la politique générale de rémunération ainsi que les mandats de négociation pour le renouvellement des conventions collectives. Il exerce aussi tous les autres pouvoirs déterminés, à l'occasion, par le conseil d'administration.

PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITÉS DURANT L'ANNÉE

Le comité s'est principalement penché sur les dossiers suivants :

- les objectifs, les critères de rendement et l'évaluation annuelle du président-directeur général
- les organigrammes du Parc olympique
- les besoins additionnels d'heures travaillées pour 2015-2016 à la suite de la réouverture du Centre sportif
- la réalisation de l'exercice du maintien
- les mesures d'encadrement disciplinaire
- le Plan d'action 2016-2017 à l'égard des personnes handicapées
- les négociations visant le renouvellement des conventions collectives
- les négociations visant l'élaboration d'un nouveau plan de classification et d'une nouvelle structure salariale

Enfin, le comité a fait régulièrement rapport de ses travaux au conseil d'administration.

LE COMITÉ DE VÉRIFICATION

Date de création | 17 septembre 2008

Composition du comité

M. Gaëtan Laflamme, président
M^e Martin Laurendeau
Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur

Nombre de réunions en 2015-2016 : 5

10 février 2016, 9 mars 2016, 25 mai 2016, 24 août 2016,
12 octobre 2016.

MANDAT

Conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité de vérification a pour principal mandat de soutenir le conseil d'administration, particulièrement en ce qui concerne l'intégrité de l'information financière, la vérification interne et externe, les états financiers de l'organisation ainsi que la mise en place de mécanismes de contrôles internes, d'un processus de gestion des risques et d'un plan d'utilisation optimale des ressources.

PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITÉS DURANT L'ANNÉE

Le comité s'est principalement penché sur les dossiers suivants :

- le rapport du Vérificateur général et les états financiers 2014-2015 du Parc olympique
- un contrat de services bancaires
- le rapport annuel 2014-2015
- le budget 2016-2017 du Parc olympique
- le transfert du solde résiduel des surplus réservés au solde des surplus d'opérations

De plus, le comité a assuré le suivi d'un mandat particulier de vérification interne, le suivi sur l'avancement des projets du plan d'action des ressources informatiques, le suivi des aspects financiers reliés au projet de remplacement de la toiture du Stade olympique, le suivi des aspects financiers en lien avec la venue de Desjardins comme locataire dans la Tour, ainsi qu'un suivi sur l'état des travaux du plan de gestion des risques du Parc olympique.

Il a également examiné les rapports financiers trimestriels en plus d'avoir assuré le suivi des contrôles internes et des versements des remises gouvernementales.

Enfin, le comité a régulièrement fait rapport de ses travaux au conseil d'administration.

LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Date de création | 17 septembre 2008

Composition du comité

Mme Rossana Pettinati, présidente
M. Paul Arseneault
Mme Sylvia Morin (depuis le 21 mars 2016)

Nombre de réunions en 2015-2016 : 4

4 février 2016, 5 mai 2016, 18 août 2016,
14 octobre 2016.

MANDAT

Conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité a pour mandat :

- d'élaborer des règles de gouvernance pour la conduite des affaires du Parc olympique
- d'élaborer un code d'éthique applicable aux membres du conseil d'administration, aux dirigeants et aux employés de l'organisation
- d'élaborer et mettre à jour des profils de compétences et d'expériences pour la nomination des membres du conseil d'administration, à l'exception du président et du président-directeur général
- d'élaborer un programme d'accueil et de formation continue pour les membres du conseil
- d'élaborer les critères d'évaluation des membres du conseil d'administration ainsi que les critères d'évaluation du fonctionnement du conseil et effectuer annuellement l'évaluation du fonctionnement du conseil

Le comité a aussi pour mandat de s'assurer que le Parc olympique suit une politique et des procédures de communication et de diffusion de l'information bien définies afin qu'il soit en mesure de communiquer efficacement avec les membres du conseil, les parties prenantes et le public. De plus, il veille à ce que la conduite des activités de l'organisation soit faite de manière éthique et socialement responsable.

PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITÉS DURANT L'ANNÉE

Le comité s'est principalement penché sur les dossiers suivants :

- le suivi du Plan stratégique 2012-2017
- les priorités du conseil d'administration pour 2015-2016
- le Plan d'action de développement durable 2016-2020
- la recommandation d'un candidat potentiel pour combler le siège vacant au conseil d'administration
- des thèmes et des activités de formation pour les membres du conseil en 2016-2017
- de potentielles modifications à la gouvernance du Parc olympique

Enfin, conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité a réalisé l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration pour l'année courante et en a fait rapport au conseil.

LE RELEVÉ DES PRÉSENCES DES ADMINISTRATEURS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET DE SES COMITÉS

REGISTRE DES PRÉSENCES

2015-2016

	Conseil d'administration	Comité des ressources humaines	Comité de vérification	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité des immobilisations
RAIC, Maya (présidente du CA)	14/14	2/4*	4/5*	0/4*	4/6*
LABRECQUE, Michel (président-directeur général)	14/14	3/4**	4/5**	3/4**	5/6
ARSENEAULT, Paul	10/14	4/4		4/4	
DAUPHINAIS, Pierre	11/14				6/6
LA COUTURE, Mélanie	13/14	4/4			
LAFLAMME, Gaëtan	11/14		5/5		5/6
LAURENDEAU, Martin	13/14	4/4	5/5		
MORIN, Sylvia	13/14			3/3	
PETTINATI, Rossana	11/14			4/4	5/6
SAINT-FLEUR, Marie-Jacqueline	11/14	4/4	4/5		

* En vertu des règlements du Parc olympique, la présidente du conseil peut participer à toute réunion d'un comité du conseil. Elle y participe au besoin et en fonction des différents travaux des comités.

** M. Labrecque a participé aux comités identifiés à titre d'invité.

LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Le président-directeur général, M. Michel Labrecque, touche la rémunération indiquée au tableau intitulé « La rémunération et avantages des cinq dirigeants les mieux rémunérés ».

En vertu du décret numéro 1283-89 du gouvernement du Québec, du 9 août 1989, les administrateurs sont rémunérés après qu'ils aient participé, durant une même année, à au moins l'équivalent de douze journées de séance du conseil ou de l'un de ses comités permanents, pourvu que les réunions des comités permanents se tiennent une journée distincte de celle du conseil d'administration. Dans ce cas, l'allocation de présence est de 200 \$ par jour et de 100 \$ par demi-journée.

Durant l'exercice financier 2015-2016, aucun des membres du conseil d'administration n'a été rémunéré. Les dépenses reliées aux déplacements réalisés dans l'exercice de leurs fonctions sont remboursées aux administrateurs, le cas échéant.

LES HONORAIRES PAYÉS À L'AUDITEUR EXTERNE

En qualité de société d'État, le Parc olympique n'a pas à payer d'honoraires pour l'audit effectué par le Vérificateur général du Québec.

LA RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS

Nom Titre	RÉMUNÉRATION		AVANTAGES		
	Salaire de base annuel au 31 octobre 2016 Salaire versé \$	Boni versé en 2016 \$	Assurances collectives ⁽¹⁾ \$	Cotisations professionnelles \$	Stationnement ⁽¹⁾ \$
Michel Labrecque Président-directeur général	180 911 180 415	-	1 180	-	-
Philip Tousignant Vice-président et chef de la direction financière	136 697 136 322	-	516	982	600
Maurice Landry Vice-président, Construction et entretien	136 697 136 322	-	1 675	367	600
M^e Denis Privé Secrétaire général et vice-président des affaires juridiques et corporatives	136 697 136 322	-	565	1 701	600
Brian Dickson Vice-président, Capital humain, prévention et sécurité	108 870 108 572	-	557	590	-

M. Labrecque participe au *Régime de retraite de l'administration publique* (RRAS).

Tous les autres cadres participent au *Régime de retraite du personnel d'encadrement* du gouvernement du Québec (RRPE)

(1) Ces avantages sont en partie imposables.

BONIS AU RENDEMENT

Aucun boni au rendement n'a été versé au cours de l'exercice 2015-2016.



LES EXIGENCES LÉGALES

LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET LES NORMES D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS

Le code d'éthique et de déontologie des administrateurs apparaît en annexe 1. Les normes d'éthique des employés sont publiées à l'annexe 2.

LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET L'ACCÈS AUX DOCUMENTS

La protection des renseignements personnels, la diffusion de l'information ainsi que la sécurité de l'information sont des valeurs fondamentales pour le Parc olympique. L'information est un actif indispensable au Parc olympique et ce dernier se doit d'assurer adéquatement sa protection, et ce, tout au long de son cycle de vie, selon des normes de sécurité élevées et en conformité avec les dispositions législatives de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1; ci-après, la « Loi sur l'accès »), du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1, r.2; ci-après, le « Règlement ») et de la *Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale* (Décret 7-2014; ci-après, la « Directive »). Ces obligations de protection, de sécurité et de diffusion sont omniprésentes, peu importe le support ou le mode d'expression des informations, que celles-ci soient reproduites sur papier, dans un format numérique ou encore dans le site Web du Parc olympique.

Le comité sur l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels et la sécurité de l'information, composé de cinq membres et supervisé par le vice-président et chef de la Direction financière, s'est rencontré à deux reprises au cours de l'année 2016. Le comité poursuit ses travaux afin de remplir son mandat qui est de soutenir le président-directeur général dans l'exercice de ses obligations découlant de la Loi sur l'accès, du Règlement et de la Directive.

Durant l'année, le Parc olympique a reçu vingt-deux demandes d'accès à l'information, soit huit demandes de moins qu'au cours de l'exercice précédent. De ce nombre, une demande a été retirée par la demanderesse, dix demandes ont été acceptées sans réserve, trois demandes ont été partiellement acceptées et huit demandes ont été refusées. De ces huit demandes refusées, quatre visaient des documents faisant l'objet d'un processus décisionnel où une décision du Parc olympique n'avait pas encore été prise et quatre demandes ont été jugées irrecevables.

Deux demandes sont actuellement en traitement, dont une demande de révision à la *Commission d'accès à l'information*.

Les documents sollicités étaient de diverses natures : informations techniques et rapports portant sur les infrastructures, protocoles d'entente, enregistrements magnétoscopiques, correspondance, procès-verbaux, contrats et informations financières. Toutes ces demandes ont été traitées dans les délais prescrits par la Loi sur l'accès. Les motifs de refus ont été les suivants : les documents énoncent des avis ou des recommandations, les documents sont confidentiels, concernent des tiers qui ne consentent pas à leur divulgation, les documents contiennent des informations de nature technique, commerciale ou financière et les documents contiennent des notes personnelles ou constituent des ébauches.

Aucune demande n'a fait l'objet de mesure d'accommodement raisonnable.

LA DIFFUSION DE L'INFORMATION

Conformément au Règlement, le Parc olympique publie annuellement sur son site Web le salaire du président-directeur général, et trimestriellement certaines dépenses de l'organisme, à savoir notamment les dépenses de fonction, les frais de déplacement des dirigeants et des employés, les frais de formation, de télécommunication ainsi que les frais de publicité. Enfin, le Parc olympique publie également sur son site Web les réponses aux demandes d'accès à l'information acceptées et partiellement acceptées, incluant les informations et documents fournis, le cas échéant, dans les cinq jours de l'envoi de la réponse au demandeur. Durant l'année, treize demandes ont été publiées sur cette plateforme.

LA REFONTE DES RÈGLEMENTS ET DES POLITIQUES

Durant l'année, et dans le cadre de la mise à jour des règlements internes et des politiques, le Parc olympique a modifié deux de ses règlements afin de tenir compte d'une modification législative et de l'encadrement d'une nouvelle activité au Parc olympique. De plus, quatre politiques ont été adoptées par le président-directeur général, dont une sur la gestion documentaire, une sur les communications, une sur l'utilisation des téléphones et tablettes intelligents et une sur l'encadrement des appels d'offres.

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

La politique linguistique du Parc olympique, instaurée en 2001 et révisée en 2013, définit les règles devant être respectées et appliquées par l'ensemble du personnel. La politique est accessible par le système de communication informatisé où elle peut être consultée. De plus, le comité linguistique, lors de sa rencontre annuelle, veille à l'application de celle-ci dans les différents secteurs d'activité et à effectuer les suivis sur certains dossiers liés à l'usage du français. Au cours du dernier exercice, la politique linguistique n'a fait l'objet d'aucune dérogation. Le Service des communications internes, de la Vice-présidence capital humain, prévention et sécurité, offre un soutien linguistique aux différentes unités d'affaires, tant en matière de rédaction, de révision de textes et de contrôle de qualité des documents imprimés que sur les plateformes Web et médias sociaux. Une capsule linguistique est aussi publiée régulièrement dans le journal interne du Parc olympique afin de maintenir l'intérêt en cette matière chez le personnel, et sensibiliser au bon usage de la langue française. Dans l'ensemble, la politique linguistique de l'organisation est bien respectée et les membres du personnel sont soucieux que les communications verbales et écrites avec les différentes clientèles soient respectueuses de ces encadrements.

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE (SUITE)

COMITÉ PERMANENT ET MANDATAIRE

Avez-vous un mandataire?	OUI / NON
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre mandataire et son rôle?	OUI / NON
Votre organisation compte-t-elle moins de 50 employés?	OUI / NON
Avez-vous un comité permanent?	OUI / NON
Combien y a-t-il eu de rencontres du comité permanent au cours de l'exercice?	1
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre comité permanent?	OUI / NON

ÉTAPES DE L'ÉLABORATION OU DE L'APPROBATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE INSTITUTIONNELLE

Où en êtes-vous dans l'élaboration ou l'approbation de votre politique linguistique institutionnelle?	Indiquer le numéro de l'étape
1. Projet en élaboration	
2. Projet soumis pour commentaires à l'Office	
3. Projet soumis pour un avis officiel de l'Office	
4. Avis officiel de l'Office reçu	
5. Politique linguistique institutionnelle approuvée par le sous-ministre ou le dirigeant	
6. Politique linguistique institutionnelle approuvée transmise à l'Office	✓
Date d'approbation de la politique linguistique institutionnelle par le sous-ministre ou le dirigeant (s'il y a lieu)	30 juillet 2013

IMPLANTATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE INSTITUTIONNELLE ADOPTÉE APRÈS MARS 2011

Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle?	OUI / NON
Si oui, lesquelles?	sensibilisation via le journal interne - réunion du comité
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour assurer la formation du personnel sur l'application de votre politique linguistique institutionnelle?	OUI / NON
Si oui, lesquelles?	
Si vous n'avez pas pris de mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle ou pour assurer la formation du personnel,	
prévoyez-vous des activités de diffusion au cours du prochain exercice?	OUI / NON
prévoyez-vous des activités de formation au cours du prochain exercice?	OUI / NON

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Le Parc olympique maintient des politiques tarifaires pour chacun de ses sites d'exploitation regroupant un inventaire de tarifs. Le tableau suivant rend compte du processus de tarification conformément à la politique de financement des services publics. La politique vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services publics pour en maintenir la qualité et à assurer la transparence et la reddition de comptes.

ACTIVITÉS TARIFIÉES

	Revenus	Coûts	Niveau de financement			Méthode	Méthode	Date de révision
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	% atteint	% visé	de fixation	d'indexation	annuelle
Stade	10 129	10 360	(231)	98 %	70 %	Valeur marchande	IPC	Avril 2016
Tour	3 944	4 668	(724)	84 %	70 %	Valeur marchande	IPC	Mars 2016
Centre sportif	2 250	5 286	(3 036)	43 %	40 %	Valeur marchande	IPC	Septembre 2016
Vente d'énergie à des tiers	3 472	3 261	211	106 %	105 %	Récupération des coûts	Variable	Avril 2016
SOUS-TOTAL	19 794	23 575	(3 780)					

AUTRES REVENUS ET COÛTS

(000 \$)	Revenus	Coûts	Niveau de financement
Subvention du gouvernement du Québec	17 494	-	17 494
Autres revenus non tarifés (placements, autres)	177	-	177
Protection et mise en valeur du patrimoine	14 570	28 400	(13 830)
SOUS-TOTAL	32 241	28 400	3 841
Excédent avant projets aux surplus réservés			61
Projets aux surplus réservés	662	1 752	(1 090)
DÉFICIT			(1 029)



LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

La Direction des technologies de l'information (DTI) maintient un environnement applicatif et technologique performant, fiable et sécuritaire, et en assure le fonctionnement optimal afin de permettre à l'organisation d'atteindre ses objectifs.

Plus précisément, la DTI maintient un parc informatique de 78 serveurs, 250 postes de travail, 60 imprimantes, 15 progiciels, une centaine de logiciels et 50 commutateurs de réseau en mesure d'assurer la performance, la résilience et la redondance nécessaires, non seulement aux systèmes administratifs du Parc olympique, mais aussi aux systèmes critiques d'exploitation ayant une incidence sur la sécurité des personnes. Les systèmes critiques d'exploitation comprennent les systèmes de surveillance (caméras, ouvertures de porte et interphones), les systèmes de domotique (ventilation, éclairage, chauffage, etc.), la téléphonie sur IP et les systèmes de gestion de la toiture du Stade olympique (poids de la neige) qui résident sur le même réseau informatique.

En plus de desservir les besoins actuels du Parc olympique, la DTI est en mesure d'offrir certains services de nature informatique sur demande au volet événementiel qui est au cœur des activités du Parc olympique. Aussi, la DTI offre aux promoteurs et aux exposants d'autres services informatiques, tels que l'accès à Internet (filaire et WiFi), la téléphonie (sur IP) ou même l'accès à des serveurs dans son infrastructure virtuelle, au gré des besoins souvent exprimés au dernier moment.

Finalement, en tant qu'important contributeur à la vision du Parc olympique de devenir une référence mondiale en matière de parc urbain moderne, la DTI demeure à l'avant-garde des nouvelles technologies en proposant et en implantant des solutions innovatrices qui vont au-delà des frontières classiques.

Les tableaux suivants font état des activités d'encadrement, de continuité ainsi que des projets en technologies de l'information pour l'exercice 2015-2016.

DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS ET RÉELS EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR L'ANNÉE 2015-2016

TYPE D'ACTIVITÉ (en milliers de dollars)	Dépenses et investissements prévus	Dépenses et investissements réels	EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS
Activités d'encadrement	148,8	142,2	
Activités de continuité	2 054,1	1 558,8	Des dépenses prévues dans la rubrique « Activités de continuité » ont été transférées en projets.
Projets	0	327,5	Des dépenses prévues dans la rubrique « Activités de continuité » ont été transférées en projets.
TOTAL	2 202,9	2 028,5	

LISTE ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES PRINCIPAUX PROJETS EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

LISTE DES PROJETS	Avancement (%)	EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS
Remplacement de la billetterie de la Tour de Montréal	70	Le projet avance selon l'échéancier prévu.
Remplacement du système CLASS - Centre sportif	20	Le projet est en mode de démarrage.

LISTE ET RESSOURCES AFFECTÉES AUX PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES¹

LISTE DES PROJETS	Ressources humaines prévues ¹	Ressources humaines utilisées ¹	Ressources financières prévues ²	Ressources financières utilisées ² (en milliers de dollars)	EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS
Remplacement de la billetterie de la Tour de Montréal		10,7		166,7	À la suite de l'étude préliminaire, le remplacement a été identifié comme un projet.
Remplacement du système CLASS - Centre sportif				150,1	À la suite de l'étude préliminaire, le remplacement a été identifié comme un projet.

⁽¹⁾ Les coûts en ressources humaines correspondent aux dépenses en rémunération du personnel.

⁽²⁾ Les coûts en ressources financières comprennent les services internes, les services externes, les acquisitions et location de biens et les frais connexes.



LES RESSOURCES MATÉRIELLES

Les principales responsabilités de cette direction comprennent tous les processus entourant la conclusion et la gestion des contrats d'approvisionnement, de services techniques et professionnels, et de travaux de construction. La direction assure aussi les services communs de reprographie centrale, de courrier, de téléphonie filaire et cellulaire et de papeterie centralisée.

CONTRATS DE SERVICES COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ ET PLUS, CONCLUS ENTRE LE 1^{ER} NOVEMBRE 2015 ET LE 31 OCTOBRE 2016

	Nombre	Montant
Contrats de services avec une personne physique ¹	2	103 250 \$
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique ²	46	20 528 191 \$
Total des contrats de services	48	20 631 441 \$

⁽¹⁾ Une personne physique, qu'elle soit en affaires ou non.

⁽²⁾ Inclus les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le Parc olympique réalise un déficit de 1,0 million de dollars pour l'exercice 2015-2016, comparativement à un excédent de 7,5 millions de dollars à l'exercice 2014-2015. Les résultats de l'exercice précédent incluaient un gain sur disposition du terrain où se situe le cinéma StarCité Montréal (2,0 millions de dollars) ainsi qu'un revenu de réclamation de dommage lié à l'effondrement de la dalle de stationnement survenu en 2012 (3,4 millions de dollars). En excluant ces éléments exceptionnels, les résultats nets de l'exercice 2015-2016 sont donc en baisse de (3,1 millions de dollars), principalement en raison des événements d'envergure tenus au Stade l'année dernière, tels que la Coupe du monde de soccer féminine (FIFA). De plus, la hausse des frais d'entretien engendrée par la reprise des activités au Centre sportif a été compensée par la baisse des coûts d'énergie à la suite de l'avancement des travaux du projet d'amélioration de l'efficacité énergétique au Parc olympique.

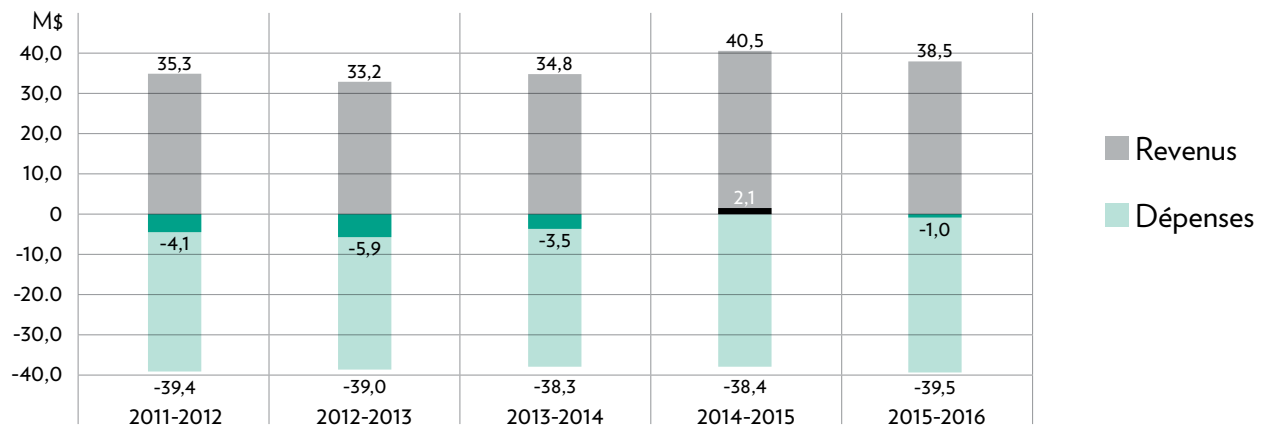
(en millions de dollars)	2015-2016	2014-2015	Écart
REVENUS	52,7	58,3	(5,6)
CHARGES	53,7	50,8	2,9
EXCÉDENT (DÉFICIT)	(1,0)	7,5	(8,5)
Éléments exceptionnels			
Revenus de réclamation nets	0,0	(3,4)	3,4
Gain net à la disposition d'immobilisation	0,0	(2,0)	2,0
Sous-total	0,0	(5,4)	5,4
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES OPÉRATIONS APRÈS ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS	(1,0)	2,1	(3,1)

ÉTATS FINANCIERS

ANALYSE DES RÉSULTATS (SUITE)

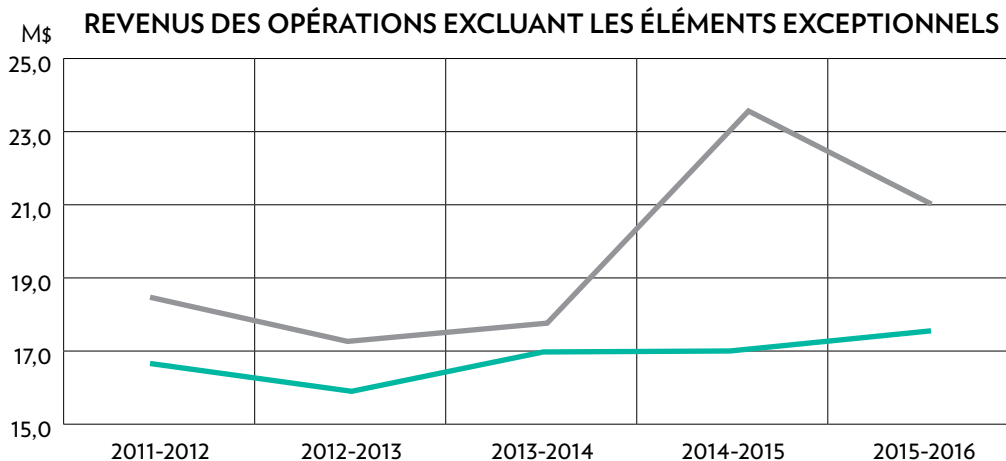
Le graphique suivant montre l'évolution de la situation des revenus, des charges et des excédents (déficits) des opérations courantes depuis l'exercice 2011-2012. Les revenus et les charges des opérations courantes excluent les éléments exceptionnels, les virements de subventions reportées et les charges qui se rattachent au Plan d'immobilisations.

REVENUS, CHARGES ET EXCÉDENT (DÉFICIT) DES OPÉRATIONS COURANTES



Le déficit opérationnel est en baisse depuis les cinq derniers exercices.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des revenus autonomes des opérations courantes et de la subvention de fonctionnement sur la même période.



	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Revenus autonomes	18,5	17,2	17,8	23,5	21,0
Subvention de fonctionnement	16,8	16,0	17,0	17,0	17,5

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Régie des installations olympiques (le Parc olympique) présentés dans le rapport annuel ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Parc olympique reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Parc olympique, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,



Michel Labrecque

Le vice-président et chef de la direction financière,



Philip Tousignant, CPA, CA
Montréal, le 20 février 2017

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Régie des installations olympiques, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 octobre 2016, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

La Régie des installations olympiques n'a pas comptabilisé aux 31 octobre 2016 et 2015, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que la Régie des installations olympiques a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation m'a aussi conduit à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de la Régie des installations olympiques et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants selon l'estimation établie sont nécessaires afin que les états financiers de la Régie des installations olympiques respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

AUGMENTATION (DIMINUTION) ESTIMÉE (en milliers de dollars)	2016	2015
État de la situation financière		
Subventions à recevoir	108 429	91 130
Subventions reportées	107 090	89 630
Dette nette	(1 339)	(1 500)
Excédent cumulé	1 339	1 500
État des résultats et de l'excédent cumulé		
Virement des subventions reportées	(161)	147
Déficit de l'exercice (2016) / Excédent de l'exercice (2015)	161	147

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 2016 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

A handwritten signature in black ink, reading "Guylaine Leclerc FCPA auditrice, FCA".

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA
Montréal, le 20 février 2017

ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

de l'exercice clos le 31 octobre 2016

(en milliers de dollars)	2016		2015
	Budget	Réel	Réel
REVENUS (note 3)			
Subvention du gouvernement du Québec	17 287	17 494	16 970
Virement des subventions reportées (note 10)	15 378	14 570	12 332
Installations sportives, tourisme et événements			
Droits d'entrée	3 907	3 995	3 594
Loyers	2 809	2 674	3 371
Publicité	342	712	555
Stationnements	3 783	4 084	4 186
Souvenirs	444	634	498
Redevances des concessionnaires	1 691	1 752	3 168
Location de locaux commerciaux et de bureaux	1 710	1 674	1 702
Vente d'énergie à des tiers	3 746	3 472	3 595
Travaux et services facturés à des tiers	1 095	1 440	2 698
Revenus de placements	-	79	72
(Perte nette) gain net à la disposition d'immobilisations corporelles (note 11)	-	(32)	2 026
Revenu de réclamations (note 4)	-	-	3 407
Autres revenus	20	149	158
	52 212	52 697	58 332
CHARGES (notes 3 et 5)			
Traitements et avantages sociaux (note 6)	18 533	18 511	17 338
Entretien, sécurité et autres	8 194	7 629	7 546
Matériaux et location d'équipement	2 210	2 052	2 203
Coût des marchandises vendues	224	301	243
Frais d'énergie	8 136	7 011	7 495
Honoraires professionnels	1 218	894	1 337
Droits et licences	135	59	125
Frais financiers	3 745	3 105	2 644
Fournitures de bureau, impression et télécommunications	311	262	249
Publicité	384	973	819
Amortissement des immobilisations corporelles	12 977	12 737	10 385
Autres charges	272	192	423
	56 339	53 726	50 807
(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE	(4 127)	(1 029)	7 525
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	15 751	15 751	8 226
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	11 624	14 722	15 751

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

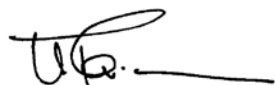
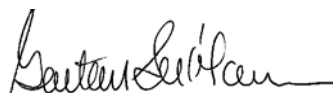
au 31 octobre 2016

(en milliers de dollars)	2016	2015
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 339	9 076
Débiteurs	4 128	3 217
Subventions à recevoir	-	430
Stocks destinés à la revente	153	112
Placements (note 7)	4 581	5 586
	25 201	18 421
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer	25 268	19 514
Revenus reportés	1 959	2 169
Emprunt (note 8)	3 015	-
Dettes à long terme (note 9)	115 718	90 156
Subventions reportées (note 10)	45 600	36 588
	191 560	148 427
DETTE NETTE	(166 359)	(130 006)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Charges payées d'avance	111	180
Stocks de fournitures	735	665
Immobilisations corporelles (note 11)	180 235	144 912
	181 081	145 757
EXCÉDENT CUMULÉ (note 12)	14 722	15 751

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 16)**ÉVENTUALITÉS (note 17)**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,


Maya Raic
Présidente du conseil d'administration

Gaëtan Laflamme, CPA, CA
Vice-président du conseil d'administration

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

de l'exercice clos le 31 octobre 2016

(en milliers de dollars)	2016		2015
	Budget	Réel	Réel
(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE	(4 127)	(1 029)	7 525
VARIATION DUE AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(68 051)	(48 136)	(21 605)
Amortissement des immobilisations corporelles	12 977	12 737	10 385
Perte nette (gain net) à la disposition d'immobilisations corporelles	-	32	(2 026)
Produit à la disposition d'immobilisations corporelles		44	2 039
	(55 074)	(35 323)	(11 207)
VARIATION DUE AUX AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS			
Acquisitions de stocks de fournitures		(686)	(546)
Utilisations de stocks de fournitures		590	593
Provision pour désuétude de stocks de fournitures		26	-
Acquisitions de charges payées d'avance		(111)	(180)
Utilisations de charges payées d'avance		180	71
		(1)	(62)
AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE	(59 201)	(36 353)	(3 744)
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(130 006)	(130 006)	(126 262)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(189 207)	(166 359)	(130 006)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice clos le 31 octobre 2016

(en milliers de dollars)	2016	2015
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Déficit) Excédent de l'exercice	(1 029)	7 525
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	12 737	10 385
Perte (gain) à la disposition d'immobilisations corporelles	32	(2 026)
Provision pour désuétude de stocks de fournitures	26	-
Virement des subventions reportées	(14 570)	(12 332)
Variation des actifs et passifs reliés au fonctionnement (note 13)	(20)	(4 289)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(2 824)	(737)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(43 121)	(18 619)
Produit à la disposition d'immobilisations corporelles	44	2 039
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(43 077)	(16 580)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Placements	1 005	-
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	1 005	-
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt	3 015	-
Remboursements d'emprunts	-	(6 087)
Dettes à long terme	34 246	28 888
Remboursements de dettes à long terme	(8 684)	(5 892)
Subventions reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	23 582	6 879
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	52 159	23 788
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	7 263	6 471
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	9 076	2 605
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	16 339	9 076

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

(les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

1 STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Régie des installations olympiques (le Parc olympique) est une société du gouvernement du Québec constituée en vertu de la *Loi sur la Régie des installations olympiques* (RLRQ, chapitre R-7). En vertu de l'article 8 de sa loi constitutive, le Parc olympique est un mandataire de l'État. À ce titre, et en vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3) et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C., 1985, c.1, 5^e suppl.), il n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

Le Parc olympique est propriétaire de certaines installations mobilières et immobilières prévues pour les Jeux olympiques d'été de 1976 et a été mandaté pour en parachever la construction et l'aménagement de même que pour les exploiter.

Le Parc olympique compte parmi les plus grands complexes multifonctionnels et récréotouristiques du Canada avec le Stade olympique, la Tour, le Centre sportif et l'Esplanade. Les opérations du Parc olympique se regroupent sous trois principaux volets, soit la location d'espaces pour la tenue d'événements et la location de bureaux, les activités touristiques et les sports grand public et d'élite au Centre sportif.

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Parc olympique utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers du Parc olympique, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présenté dans les états financiers. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Parc olympique pourrait prendre à l'avenir. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le pourcentage d'achèvement des travaux en cours liés aux immobilisations et la moins-value durable sur les placements. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les débiteurs à l'exception des taxes à la consommation à recevoir, les subventions à recevoir et les placements sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créateurs et charges à payer (à l'exception des taxes à la consommation, des avantages sociaux et de l'allocation de transition à payer), l'emprunt et les dettes à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

(les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

REVENUS

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus provenant de la vente des produits sont constatés lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés aux clients et ceux provenant de la prestation de services lorsque ces derniers sont rendus.

Les revenus provenant des subventions du gouvernement du Québec sont constatés dans l'exercice duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où elles sont autorisées, que le Parc olympique a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Elles sont présentées en subventions reportées lorsque les modalités imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif et virées aux revenus lorsque les conditions relatives au passif sont remplies.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Parc olympique consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et dont l'échéance initiale au moment de l'acquisition est de trois mois ou moins.

Stocks destinés à la revente

Les stocks destinés à la revente sont évalués au moindre du coût, déterminé selon la méthode du coût moyen, et de la valeur nette de réalisation.

Placements

Les placements sont initialement comptabilisés au coût, subséquemment évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et diminué de toute moins-value durable.

PASSIFS

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que le Parc olympique ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant. Cette provision est comptabilisée à titre de traitements à payer au poste Créditeurs et charges à payer.

Provision pour allocation de transition

L'obligation à long terme découlant de l'allocation de transition accumulée par le titulaire d'un emploi supérieur est évaluée sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et la charge correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par le titulaire d'un emploi supérieur, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation d'un mois de salaire au moment du départ, par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux annuels et pour les périodes suivantes :

- Installations olympiques : Indéterminable
- Équipement et logiciels informatiques : 10 %, 20 % et 33,33 %
- Structure et aménagements spécifiques : 5 %, 6,67 %, 10 % et 20 %
- Aménagements locatifs : Durée du bail des locataires du Parc olympique
- Matériel roulant : 6,67 % et 20 %

Le coût des immobilisations corporelles comprend le coût d'achat ou de construction, les frais de mise en service et les frais de financement reliés à leur acquisition jusqu'à la date de leur mise en service. L'amortissement de ces immobilisations corporelles débute au moment de leur mise en service.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 octobre 2016

(les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

ACTIFS NON FINANCIERS (SUITE)

Immobilisations corporelles (suite)

Installations olympiques

Le coût des installations olympiques comprend le coût du terrain et les coûts de construction, d'administration et de financement et tous les frais d'émission de la dette à long terme engagés pour ces installations. Le coût de l'équipement et de l'outillage utilisés lors de la construction fait également partie du coût des installations. Plusieurs composantes des installations olympiques sont toujours utilisées actuellement et devraient avoir une valeur comptable nette positive. Cependant, étant donné l'impraticabilité pour le Parc olympique de recenser les coûts associés aux différentes composantes, la direction estime qu'il est raisonnable d'attribuer une valeur nulle à ces immobilisations corporelles. Ceci entraîne également qu'il est difficile de radier le coût et l'amortissement cumulé de ces immobilisations lors de leur remplacement ou disposition.

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Parc olympique de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise de valeur n'est permise.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures sont évalués au moindre du coût, déterminé selon la méthode du premier entré premier sorti, et du coût de remplacement. Les moins-values sont passées en charges dans l'état des résultats.

GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ni libellé en devises.

3 PROJETS FINANCÉS PAR L'EXCÉDENT CUMULÉ RÉSERVÉ

Pour les projets non récurrents qui sortent du cadre régulier de ses activités d'exploitation, le Parc olympique réserve des sommes en provenance de l'excédent cumulé. Au 31 octobre 2016, les sommes suivantes, principalement engagées dans le cadre du plan de relance, sont incluses à l'état des résultats :

	2016	2015
REVENUS	661	465
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	294	306
Entretien, sécurité et autres	477	374
Matériaux et location d'équipement	86	146
Honoraires professionnels	161	174
Publicité	90	86
Amortissement des immobilisations corporelles	604	456
Autres charges	39	94
	1 751	1 636
Utilisation de l'excédent réservé (note 12)	(1 090)	(1 171)

4 RÉCLAMATIONS POUR DOMMAGES

Une partie des dommages liés à l'effondrement de la dalle de stationnement survenu le 4 mars 2012 a été recouvrée et ainsi, un revenu de réclamation de 3 407 000 \$ a été comptabilisé au cours de l'exercice précédent. La partie résiduelle des frais liés à l'effondrement de la dalle de stationnement fait toujours l'objet d'une réclamation auprès des parties concernées et constitue un actif éventuel pour le Parc olympique.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 octobre 2016

(les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

5 TOITURE DU STADE

En attente de son remplacement, l'état de la toiture du Stade nécessite des travaux d'entretien importants à chaque exercice. Au 31 octobre 2016, les charges suivantes sont incluses à l'état des résultats relativement à ces travaux :

	2016	2015
Traitements et avantages sociaux	65	35
Entretien, sécurité et autres	176	104
Matériaux et location d'équipement	5	6
Frais d'énergie	252	309
	498	454

6 TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX

	2016	2015
Employés réguliers	11 516	10 911
Employés à l'événement	3 336	2 899
Charges sociales	2 339	2 338
Cotisations aux régimes de retraite	1 320	1 190
	18 511	17 338

7 PLACEMENTS

Au 31 octobre 2016, le Parc olympique détient les billets à terme adossés à des actifs du VAC (véhicules d'actifs-cadres) Il suivants :

VAC II	Date d'échéance	2016			2015		
		Valeur nominale	Moins-value totale	Valeur comptable	Valeur nominale	Moins-value totale	Valeur comptable
Billets A-1	15 juillet 2056	1 628	-	1 628	2 633	-	2 633
Billets A-2	15 juillet 2056	3 015	62	2 953	3 015	62	2 953
Billets B	15 juillet 2056	547	547	-	547	547	-
Billets C	15 juillet 2056	192	192	-	192	192	-
		5 382	801	4 581	6 387	801	5 586

Durant l'exercice, des billets A-1 ont été rachetés à leur valeur nominale, soit 1 005 000 \$.

Le 23 janvier 2017, le Parc olympique a vendu, à un prix équivalent à leur valeur nominale, des billets A-1, A-2, B et C pour un montant de 5 332 000 \$, créant un gain à la disposition des placements de 751 000 \$.

8 EMPRUNT

	2016	2015
Billet à terme auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec pour financer les projets en immobilisation du Parc olympique, portant intérêt à un taux fixe de 0,947 % et remboursable à l'échéance le 30 novembre 2016	3 015	-

Le Parc olympique est autorisé par décret du gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme auprès de ce dernier, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 166 500 000 \$ (166 500 000 \$ en 2015).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 octobre 2016

(les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

9 DETTES À LONG TERME

	2016	2015
Billets à payer auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec pour financer les projets en immobilisation du Parc olympique ⁽¹⁾ , portant intérêt à des taux fixes de 1,963 % à 3,417 %, remboursables par versements annuels totaux de 12 439 000 \$ comprenant capital et intérêts, échéant entre le 1 ^{er} septembre 2023 et le 1 ^{er} septembre 2026	95 970	68 267
Billets à payer auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, pour financer le projet d'implantation de l'Institut national du sport du Québec ⁽²⁾ , portant intérêt à des taux fixes de 2,723 % à 3,662 %, remboursables par versements annuels totaux de 2 904 000 \$ comprenant capital et intérêts, échéant entre le 30 août 2023 et le 19 septembre 2024	19 748	21 889
	115 718	90 156

⁽¹⁾ Il est attendu que si le Parc olympique n'est pas en mesure de respecter ses obligations sur tout emprunt contracté en vertu du régime d'emprunts précité auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, la ministre du Tourisme élaborera et mettra en œuvre, avec l'approbation du gouvernement, des mesures afin de remédier à cette situation.

⁽²⁾ Selon les termes de la convention d'hypothèque mobilière conclue le 30 août 2013, les subventions futures qui seront octroyées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, serviront au remboursement de cette dette.

9 DETTES À LONG TERME (SUITE)

Les versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme se détaillent comme suit :

Exercices	
2017	12 079
2018	12 400
2019	12 747
2020	13 104
2021	13 471
2022 à 2026	51 813
	115 614

10 SUBVENTIONS REPORTÉES

	2016	2015
Gouvernement du Québec - Immobilisations corporelles		
Solde au début	36 588	42 041
Subventions reçues durant l'exercice	23 562	6 879
	60 150	48 920
Virement des subventions	(14 570)	(12 332)
Solde à la fin	45 580	36 588
Autres entités - Immobilisations corporelles		
Solde au début	-	-
Subventions reçues durant l'exercice	20	-
	20	-
Virement des subventions	-	-
Solde à la fin	20	-
	45 600	36 588

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 octobre 2016

(les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Installations olympiques	Équipement et logiciels informatiques	Structure et aménagements spécifiques	Aménagements locatifs	Matériel roulant	Projets en cours	2016 Total	2015 Total
Coût								
Solde du début	1 132 318	14 278	188 115	33 619	2 744	9 531	1 380 605	1 362 289
Acquisitions	-	936	-	-	152	47 048	48 136	21 605
Transfert des projets en cours	-	355	6 459	(17)	-	(6 797)	-	-
Dispositions et radiations	(46)	(988)	(2 301)	-	(158)	-	(3 493)	(3 289)
Solde à la fin	1 132 272	14 581	192 273	33 602	2 738	49 782	1 425 248	1 380 605
Amortissement cumulé								
Solde du début	1 132 318	10 146	81 561	10 012	1 656	-	1 235 693	1 228 584
Amortissement de l'exercice	-	1 355	9 421	1 740	221	-	12 737	10 385
Dispositions et radiations	(46)	(988)	(2 225)	-	(158)	-	(3 417)	(3 276)
Solde à la fin	1 132 272	10 513	88 757	11 752	1 719	-	1 245 013	1 235 693
Valeur comptable nette 2016	-	4 068	103 516	21 850	1 019	49 782	180 235	-
Valeur comptable nette 2015	-	4 132	106 554	23 607	1 088	9 531	-	144 912

Les acquisitions d'immobilisations corporelles incluses au poste « Crédeurs et charges à payer » représentent 13 725 000 \$ (8 710 000 \$ en 2015).

Le Parc olympique est propriétaire du terrain borné à l'ouest par le boulevard Pie-IX, au nord par la rue Sherbrooke Est, à l'est par la rue Viau et au sud par l'avenue Pierre-De Coubertin, à l'exception des sols, immeubles et aménagements du Biodôme, de l'aréna Maurice-Richard, du Centre Pierre-Charbonneau, du cinéma StarCité Montréal ainsi que des installations du métro.

Le Parc olympique a consenti une emphytéose de 40 ans, soit jusqu'au 22 mars 2047, relativement au terrain où se trouve le Complexe Saputo, au terme de laquelle le terrain et les immeubles qui y sont construits lui seront remis.

Également, un acte d'usufruit a été consenti entre la Ville de Montréal et le Parc olympique afin de permettre la construction d'un Planétarium. Cet usufruit est consenti jusqu'à l'échéance prévue pour la cession du terrain en pleine propriété au plus tard le 15 mars 2018.

Des équipements ont été vendus au cours de l'exercice, générant une perte nette de 32 000 \$ (3 000 \$ en 2015).

Au cours de l'exercice précédent, un gain de 2 029 000 \$ a été réalisé à la suite de l'exercice de l'option d'achat, par France Film, du terrain où se trouve le cinéma StarCité Montréal, prévue à l'emphytéose.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 octobre 2016

(les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

12 EXCÉDENT CUMULÉ

	2016			2016	2015
	Réservé		Opérations	Total	Total
	Investissement en immobilisations	Projets futurs	Total		
Solde au début de l'exercice	4 987	1 002	5 989	9 762	15 751
Virement à l'excédent pour les opérations	-	(508)	(508)	508	-
Investissement en immobilisations corporelles	8	(8)	-	-	-
Utilisation de l'excédent (charges)	-	(486)	(486)	486	-
Utilisation de l'excédent (amortissement)	(604)	-	(604)	604	-
(Déficit) excédent de l'exercice	-	-	-	(1 029)	7 525
Solde à la fin de l'exercice	4 391	-	4 391	10 331	15 751

13 INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des actifs et passifs reliés au fonctionnement se ventile comme suit :

	2016	2015
Débiteurs	(911)	2 093
Subventions à recevoir	430	(72)
Stocks destinés à la revente	(41)	39
Créditeurs et charges à payer	739	(7 106)
Revenus reportés	(210)	819
Charges payées d'avance	69	(109)
Stocks de fournitures	(96)	47
	(20)	(4 289)

Les intérêts reçus et payés au cours de l'exercice sont respectivement de 79 000 \$ et 2 707 000 \$ (72 000 \$ et 2 248 000 \$ en 2015).

14 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

RÉGIME DE RETRAITE

Les membres du personnel du Parc olympique participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Depuis le 1^{er} janvier 2016, le taux de cotisation au RREGOP est passé de 10,50 % à 11,12 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2016 (5,73 % au 1^{er} janvier 2015) de la masse salariale admissible qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, le Parc olympique verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2016 correspondant à 11,46 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2015).

Les cotisations du Parc olympique, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice clos le 31 octobre 2016 s'élèvent à 1 320 000 \$ (1 190 000 \$ en 2015). Les obligations du Parc olympique envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 octobre 2016

(les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

14 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

PROVISION POUR ALLOCATION DE TRANSITION

L'allocation de transition est payable au titulaire d'un emploi supérieur qui ne bénéficie pas de la sécurité d'emploi dans la fonction publique, et dont le mandat n'est pas renouvelé à son terme par le gouvernement.

	2016	2015
Solde au début	33	-
Charge de l'exercice	20	33
Solde à la fin	53	33

15 GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Parc olympique est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Le Parc olympique est exposé au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers du Parc olympique qui sont exposés à un risque de crédit comprennent la trésorerie et équivalents de trésorerie, les débiteurs à l'exception des taxes à la consommation à recevoir, la subvention à recevoir et les placements. Le tableau suivant représente l'exposition maximale du Parc olympique au risque de crédit :

	2016	2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 339	9 076
Débiteurs	1 686	2 713
Subvention à recevoir	-	430
Placements	4 581	5 586
	22 606	17 805

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant qu'ils sont investis auprès d'institutions financières réputées.

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux débiteurs sont limitées en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti.

Le tableau suivant présente le classement chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses :

	2016	2015
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	691	438
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	177	233
De 60 à 90 jours suivant la date de facturation	18	272
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	95	177
	981	1 120
Provision pour créances douteuses	(10)	(32)
Autres débiteurs	715	1 625
	1 686	2 713

Le Parc olympique doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Pour ce faire, la direction examine chacun des comptes débiteurs et évalue la probabilité de recouvrement. Le Parc olympique est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

Les placements ont été comptabilisés au montant que le Parc olympique sera en mesure de récupérer. La direction est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée, compte tenu des conditions actuelles du marché et de l'information disponible à la date de fin d'exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 octobre 2016

(les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

15 GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que le Parc olympique ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que le Parc olympique ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun, à un prix raisonnable.

Le Parc olympique gère activement sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ainsi que ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses obligations financières.

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers. Les montants indiqués correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés représentant les versements d'intérêt et de capital relatifs aux passifs financiers du Parc olympique :

2016	Échéance				Total des flux de trésorerie contractuels	Valeur comptable
	moins d'un an	2 à 5 ans	6 à 9 ans	10 ans et plus		
Créditeurs et charges à payer	24 040	-	-	-	24 040	24 040
Emprunt	3 015	-	-	-	3 015	3 015
Dettes à long terme	15 343	61 373	51 619	3 893	132 228	115 718
Total	42 398	61 373	51 619	3 893	159 283	142 773

2015	Échéance				Total des flux de trésorerie contractuels	Valeur comptable
	moins d'un an	2 à 5 ans	6 à 9 ans	10 ans et plus		
Créditeurs et charges à payer	18 512	-	-	-	18 512	18 512
Dettes à long terme	11 451	45 803	44 216	3 283	104 753	90 156
Total	29 963	45 803	44 216	3 283	123 265	108 668

(les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

15 GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix. Le Parc olympique est exposé au risque de taux d'intérêt et à l'autre risque de prix.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La trésorerie et équivalents de trésorerie portent intérêt à des taux variables. L'objectif du Parc olympique est de gérer l'exposition de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie en fonction de ses besoins de liquidité et de façon à optimiser ses produits d'intérêt.

La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les produits d'intérêt que le Parc olympique tire de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie.

Les placements portent intérêt à taux fixe. Par conséquent, la juste valeur des placements est sujette à des fluctuations en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Au cours de l'exercice, le Parc olympique estime que ses placements n'ont pas subi de moins-value durable additionnelle à celle déjà comptabilisée (note 7).

L'emprunt et les dettes à long terme du Parc olympique portent intérêt à taux fixe. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auxquels est exposé le Parc olympique est minime étant donné que le Parc olympique prévoit le remboursement selon l'échéancier prévu.

L'autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix sur le marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change).

L'autre risque de prix auquel le Parc olympique est exposé correspond à l'exposition sur les BTAA détenus (note 7).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 octobre 2016

(les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

16 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Parc olympique est engagé par des contrats à long terme résiliables, échéant à diverses dates jusqu'en 2028, pour son exploitation et ses projets en immobilisation.

Le total de ces engagements au 31 octobre 2016 est de 117 891 000 \$ (2015 : 14 081 000 \$) et les versements s'établissent comme suit pour les prochains exercices :

Exercices

2017	89 848
2018	20 066
2019	4 907
2020	2 419
2021	497
2022 à 2028	154
	117 891

17 ÉVENTUALITÉS

Des poursuites et des réclamations ont été engagées par ou contre le Parc olympique. L'ampleur des réclamations au 31 octobre 2016 n'est pas présentée, car elle pourrait avoir des incidences négatives sur le dénouement de certaines éventualités contre le Parc olympique. Les poursuites et réclamations non réglées contre le Parc olympique totalisent 4 913 000 \$ au 31 octobre 2015.

Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers aux 31 octobre 2016 et 2015 étant donné qu'une estimation raisonnable de ces éventualités ne pouvait être effectuée.

18 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Parc olympique est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

Le Parc olympique n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. La plupart de ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

19 CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

ANNEXE 1

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

Adopté par le conseil d'administration le 27 octobre 2009 par la résolution 7480, modifié le 24 octobre 2012 par la résolution 7679, le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants* remplace le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de la Société* adopté le 23 août 1999 (résolution 6999), modifié le 27 février 2006 par le Règlement 169 et le 5 mars 2008 par la résolution 7389.

PRÉAMBULE

Considérant que les membres du conseil de la Régie des installations olympiques (ci-après « la Société ») doivent se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (ci-après appelé « le Règlement ») adopté dans le cadre de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, c.M-30, a 3.0.1 et 3.0.2; 1997, c.6, a.1) ainsi qu'en vertu de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.02, a.15, al. 4);

Considérant que ces lois et le Règlement prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux administrateurs de la Société;

Considérant que les membres du conseil d'administration souhaitent préciser les modalités d'application de ces lois et du Règlement et ajouter, à ces normes légales, des paramètres additionnels propres à la Société;

Considérant qu'aucune des dispositions du présent Code ne doit être interprétée comme ayant pour effet de restreindre la portée de ces dispositions législatives ou réglementaires;

Considérant que la Société s'est dotée d'outils nécessaires pour assurer la mise en application de ce Code;

Compte tenu de ce qui précède, les membres du conseil d'administration de la Société adoptent le Code d'éthique et de déontologie qui suit.

Le genre masculin est utilisé dans le seul but d'alléger la lecture de ce document; il inclut également le genre féminin.

DÉFINITIONS

1

1

Dans le présent Code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :

Administrateur : désigne un membre du Conseil nommé par le gouvernement;

Administrateur qui exerce ses fonctions à temps plein : désigne le président-directeur général;

Comité : le comité de gouvernance et d'éthique du Conseil conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*;

Conflit d'intérêts : toute situation réelle ou potentielle dans laquelle un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser son intérêt personnel, incluant celui d'un tiers, au détriment des devoirs de ses fonctions. Toute situation susceptible de porter atteinte à la loyauté, l'intégrité ou le jugement est également couverte par la présente définition;

Conjoint : les personnes liées par un mariage ou une union civile ainsi que les conjoints de fait tel que définis par la *Loi d'interprétation* (RLRQ, c-I-16);

Conseil : désigne le conseil d'administration de la Société;

Contrat : comprend un contrat projeté;

Contrôle ou Contrôlent : désigne la détention directe ou indirecte, par une personne, de valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit ne dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des administrateurs;

Dirigeant : à l'égard de la Société, désigne le président-directeur général, qui en est le principal dirigeant ou toute personne qui assume des responsabilités de direction sous l'autorité immédiate du président-directeur général et dont l'embauche et les conditions d'emploi sont soumises à l'approbation du Conseil;

Entreprise : désigne toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques; toutefois cela ne comprend pas la Société ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société ni d'incompatibilité avec les objets de la Société;

Entreprise liée : désigne toute personne morale et toute société à l'égard desquelles la Société détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation;

Personnes liées : sont des personnes liées à un Administrateur ou à un Dirigeant, les personnes ayant un lien par le sang, le mariage, l'union civile, l'union de fait ou l'adoption, la personne à laquelle un Administrateur ou un Dirigeant est associé ou la société de personnes dont il est associé, la personne morale dont l'Administrateur détient directement ou indirectement 10 % ou plus d'une catégorie de titres comportant droit de vote, la personne morale qui est contrôlée par l'Administrateur ou le Dirigeant ou par une personne liée au sens du présent paragraphe 1.1 ou par un groupe de ces personnes agissant conjointement ainsi que toute personne qu'un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle ou un tiers, de son statut, de son titre ou autre;

Loi : désigne la *Loi sur la Régie des installations olympiques* (RLRQ, c. R-7), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;

Lois : désigne la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, c.M-30, a 3.0.1 et 3.0.2; 1997, c.6, a.1) et la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.02, a.15, al. 4);

Premier dirigeant : désigne le président-directeur général expressément en excluant les Dirigeants;

Règlement : désigne la *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (RLRQ, c.M-30, a 3.0.1 et 3.0.2; 1997, c.6, a.1) en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*;

Règlement de régie interne : désigne le règlement de régie interne adopté par la Société tel qu'amendé ou modifié de temps à autre;

Secrétaire du conseil : désigne la personne qui exerce cette fonction;

Société : désigne la Régie des installations olympiques.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

2

2.1

Le présent Code a pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de la Société. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des Administrateurs et Dirigeants.

2.2

Le présent Code s'applique aux Administrateurs et Dirigeants de la Société. Il s'applique également au Secrétaire du conseil.

2.3

Le présent Code est établi conformément aux Lois, au Règlement et au Règlement de régie interne de la Société. Il reflète et, le cas échéant, complète les dispositions de ces derniers.

PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

3

3.1

L'Administrateur ou le Dirigeant, dans le cadre de son mandat, est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de la Société. Dans ce cadre, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficient, équitable et efficace des objectifs assignés à la Société par la Loi et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.

Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité. Il doit entretenir à l'égard de toute personne et de la Société des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.

3.2

L'Administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi, le Règlement ainsi que ceux établis par le présent Code. Le Dirigeant est également tenu de respecter ces règles dans la mesure où elles lui sont applicables. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent aux Administrateurs et Dirigeants. L'Administrateur et le Dirigeant doivent, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

L'Administrateur ou le Dirigeant qui représente la Société ou qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions d'administrateur ou de dirigeant dans un autre organisme ou une Entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

3.3

Dans l'exercice de ses fonctions, l'Administrateur ou le Dirigeant doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société. Il a le devoir de prendre connaissance du présent Code, des lois et règlements applicables ainsi que des politiques, directives et règles fixés par la Société, d'en promouvoir le respect et de s'y conformer.

3.4

L'Administrateur ou le Dirigeant doit investir le temps nécessaire à la maîtrise des dossiers soumis au Conseil et à ses comités.

3.5

L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, respecter la mission de la Société et être bien informé sur ses activités. Sa présence à des spectacles, matchs sportifs et autres activités présentées au Stade doit respecter les politiques de la Société en matière de gratuité.

3.6

L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut confondre les biens de la Société avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la Société ni l'information confidentielle obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après qu'il ait cessé d'occuper ses fonctions.

3.7

L'Administrateur ou le Dirigeant ne doit rechercher, dans l'exercice de ses fonctions, que l'intérêt de la Société à l'exclusion de son propre intérêt et de celui de tiers.

3.8

L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même, une Personne liée à l'Administrateur ou au Dirigeant ou un tiers. Il ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autres que ceux d'une valeur modeste et d'usage.

Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donneur ou à l'État.

3.9

L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.

3.10

L'Administrateur ou le Dirigeant se doit de respecter les restrictions et appliquer les mesures de protection en regard de l'information confidentielle. Il ne doit communiquer de l'information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître. S'il utilise un système de courrier électronique, il doit se conformer à toutes pratiques et directives émises ou approuvées par la Société touchant le stockage, l'utilisation et la transmission d'information par ce système et il ne doit pas acheminer à quiconque l'information confidentielle qu'il reçoit de la Société par ce système. Il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès. Ces mesures sont notamment : de ne pas laisser à la vue de tiers ou d'employés non concernés les documents porteurs d'information confidentielle, de prendre les mesures appropriées pour assurer la protection matérielle des documents, d'éviter dans des endroits publics des discussions pouvant révéler des informations confidentielles, de se défaire par des moyens appropriés (déchiquetage, archivage, etc.) de tout document confidentiel lorsque ce document n'est plus nécessaire à l'exécution du mandat d'Administrateur, de s'assurer que tout document qui lui est livré par la Société puisse être reçu de façon à en assurer la confidentialité et il doit informer le Secrétaire du conseil de toute situation particulière pouvant affecter cette confidentialité (absence, déménagement).

3.11

L'Administrateur ou le Dirigeant est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue. Tout document identifié par le Conseil ou par le Secrétaire du conseil comme étant confidentiel revêt un caractère confidentiel et ne peut être transmis, communiqué ou son contenu divulgué à quiconque par le membre du conseil sans une autorisation expresse du Conseil ou du président-directeur général. En outre, les délibérations du Conseil, les positions défendues par ses membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.

3.12

Dans un délai raisonnable après son entrée en fonction, un Administrateur ou un Dirigeant doit organiser ses affaires personnelles de manière à ce qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions, et à éviter les intérêts incompatibles avec les intérêts de la Société ou les Conflits d'intérêts entre ses intérêts personnels et les obligations de ses fonctions. Il doit prendre, le cas échéant, toute mesure nécessaire pour se conformer aux dispositions du présent Code.

3.13

Après avoir cessé d'exercer ses fonctions, nul Administrateur ou Dirigeant ne doit divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue, ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou un autre organisme ou Entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la date de cessation de ses fonctions.

Il lui est interdit, dans l'année suivant cette date, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, dans l'exercice de ses fonctions, traiter avec une personne qui a cessé d'être Administrateur ou Dirigeant de la Société à l'égard d'une procédure, négociation ou autre opération visée au deuxième alinéa du présent article.

3.14

L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations partisans.

3.15

Le président du Conseil et le président-directeur général doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

3.16

Le président du Conseil, ou le président-directeur général qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le Secrétaire général du Conseil exécutif. Le Dirigeant à l'exception du Premier Dirigeant doit, quant à lui, en informer le président du Conseil et le Premier Dirigeant.

3.17

Le président du Conseil ou le président-directeur général qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.

3.18

À moins de stipulations expresses au contrat d'embauche ou à son renouvellement ou à moins d'une autorisation expresse du président-directeur général, un Dirigeant doit fournir en exclusivité à la Société toute son activité professionnelle.

3.19

Dans l'exercice de ses fonctions, l'Administrateur ou le Dirigeant s'engage à signer toute déclaration requise par une loi ou un règlement auxquels la Société est assujettie.

DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS EU ÉGARD AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS

4

A - PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

4.1

L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec une loyauté sans partage.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se trouver dans une situation où lui ou une Personne qui lui est liée pourrait tirer, directement ou indirectement, profit d'un contrat conclu par la Société ou de l'influence du pouvoir de décision de cet Administrateur ou Dirigeant, selon le cas, en raison des fonctions qu'il occupe au sein de la Société.

Le Dirigeant de la Société doit également éviter d'occuper des fonctions ou d'être lié par des engagements qui l'empêchent de consacrer le temps et l'attention que requiert l'exercice normal de ses fonctions.

4.2

Le président-directeur général ne peut, sous peine de révocation, et le Dirigeant ne peut, sous peine de déchéance de sa charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une Entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société.

Toutefois, cette révocation ou cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Dans l'intervalle, les articles 4.3, 4.4, 4.6 et 4.9 s'appliquent.

Tout autre Administrateur ayant un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une Entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société doit, sous peine de révocation, se conformer aux dispositions des articles 4.3, 4.4, 4.6 et 4.9.

B - DIVULGATION ET ABSTENTION

4.3

L'Administrateur ou le Dirigeant qui :

- a) est partie à un contrat avec la Société;
- ou
- b) a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une Entreprise ou une association partie à un contrat avec la Société ou est Administrateur ou Dirigeant ou employé de cet organisme, Entreprise ou association;

doit divulguer par écrit au président du Conseil quant à l'Administrateur et au président-directeur général quant au Dirigeant, la nature et l'étendue de son intérêt selon une déclaration en la forme revue de temps à autre par la Société.

Il en est de même de l'Administrateur ou du Dirigeant qui a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le Conseil.

L'Administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question reliée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question. Ce fait doit être consigné au procès-verbal des délibérations du Conseil.

Le Dirigeant ne peut tenter d'aucune façon d'influencer la décision des Administrateurs ou employés de la Société et il doit se retirer de toute réunion du conseil d'administration ou réunion interne où une question reliée à cet intérêt ou ce contrat est en cause.

4.4

La divulgation requise à l'article 4.3 se fait, dans le cas d'un Administrateur :

- a) lors de la première réunion au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude;
- b) immédiatement après le moment où l'Administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée en acquiert un.

4.5

Le Dirigeant qui n'est pas Administrateur doit effectuer la divulgation requise à l'article 4.3 immédiatement après :

- a) avoir appris que le contrat ou la question concernée a été ou sera à l'étude lors d'une réunion du conseil d'administration et si tel n'est pas le cas, dès qu'il a connaissance d'un contrat pouvant soulever un conflit d'intérêts;
- b) avoir acquis l'intérêt, s'il l'acquiert après la conclusion du contrat ou la décision concernée;
- ou
- c) être devenu Dirigeant, s'il le devient après l'acquisition de l'intérêt.

4.6

Dans le cas d'un contrat qui ne requiert pas l'approbation du conseil d'administration, l'Administrateur ou le Dirigeant doit effectuer la divulgation requise à l'article 4.3 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par cet article.

4.7

Les articles 4.3 à 4.6 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par une Personne liée de l'Administrateur ou du Dirigeant.

4.8

L'Administrateur doit dénoncer par écrit au président du Conseil et le Dirigeant doit dénoncer par écrit au président-directeur général les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

4.9

L'Administrateur doit remettre au président du Conseil et le Dirigeant doit remettre au président-directeur général, dans les trente jours de sa nomination et avant le 30 septembre de chaque année, une déclaration en la forme revue de temps à autre par la Société et contenant les informations suivantes :

- a) le nom de toute Entreprise dans laquelle il détient des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens;
- b) le nom de toute Entreprise pour laquelle il exerce des fonctions ou dans laquelle il a un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif;
- c) le nom de son employeur et la personne morale, la société ou l'Entreprise dont il est propriétaire, actionnaire, Administrateur, Dirigeant ou contrôleur ou dans laquelle il détient tout autre intérêt direct ou indirect de quelque nature;
- d) le nom de toute association dans laquelle il exerce des fonctions d'Administrateur ou de Dirigeant ou une influence significative ainsi que les objets visés par cette association.

L'Administrateur ou le Dirigeant pour qui les dispositions des paragraphes a) à d) ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du Conseil quant à l'Administrateur et au président-directeur général, quant au Dirigeant.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit également produire une telle déclaration dans les trente jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

4.10

Le président du Conseil et le président-directeur général remettent les déclarations reçues en application des articles 4.3 à 4.9 au Secrétaire du conseil de la Société qui les tient à la disposition du Comité de gouvernance et d'éthique si requis dans le cadre de l'exercice de son mandat.

De plus, le secrétaire de la Société avise le président du Conseil quant aux Administrateurs et le président-directeur général quant aux Dirigeants ainsi que le Comité de gouvernance et d'éthique de tout manquement aux obligations prévues aux articles 4.3 à 4.9 dès qu'il en a connaissance.

4.11

L'Administrateur ou le Dirigeant peut aviser la Société à l'avance, de l'identité des sociétés ou autres entités à l'égard desquelles il souhaite se retirer des discussions du Conseil ou d'un comité concernant leurs activités.

4.12

Dans tous les cas où un sujet peut susciter un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un Administrateur ou d'un Dirigeant ou s'il s'agit d'une société ou entité déclarée par l'Administrateur ou le Dirigeant conformément à l'article 4.11, le Secrétaire du conseil applique la procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts prévue à l'annexe 1 du présent Code.

4.13

Un Administrateur ne peut avoir un intérêt dans la Société. Il ne peut, en outre, accepter de la Société des honoraires en contrepartie de consultation, de services-conseils ou tout autre service semblable.

C - DISPENSES

4.14

Le présent Code ne s'applique pas :

- a) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'Administrateur ou le Dirigeant ne participe ni directement ni indirectement;
- b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans aucun droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;

- c) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'Administrateur qui n'exerce pas une fonction à temps plein au sein de la Société;
- d) à un contrat d'assurance responsabilité des Administrateurs; ou
- e) à la détention de titres émis ou garantis par un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

4.15

Le présent Code n'a pas pour effet d'empêcher le Premier Dirigeant ou un Dirigeant de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de la Société par lesquelles il serait visé.

APPLICATION DU CODE

5

5.1

Le présent Code fait partie des obligations professionnelles de l'Administrateur et du Dirigeant. Ils s'engagent à en prendre connaissance et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. Ils doivent de plus confirmer annuellement leur adhésion au Code.

En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'Administrateur de consulter le président du Conseil et au Dirigeant de consulter le président-directeur général.

5.2

Dans les 30 jours de l'adoption du présent Code par le Conseil et avant le 30 septembre de chaque année, chaque Administrateur doit produire au président du Conseil et au Secrétaire du conseil de la Société et chaque Dirigeant doit produire au président-directeur général et au Secrétaire du conseil de la Société l'attestation contenue à l'annexe 2. Chaque nouvel Administrateur ou Dirigeant doit faire de même dans les trente jours de sa nomination à ce poste.

5.3

Le président du Conseil veille à l'application du présent Code à l'égard des administrateurs, en interprète les dispositions et s'assure du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres du Conseil. Le président du Conseil a pour mandat :

- a) de donner son avis et de fournir son soutien à la Société et à tout Administrateur confronté à une situation qu'il estime poser un problème;
- b) de traiter toute demande d'information des administrateurs relative au présent Code;

- c) de vérifier ou faire enquête de sa propre initiative ou à la réception d'allégations d'irrégularités au présent Code par les administrateurs et le cas échéant, d'en informer le Secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un Administrateur, le président du Conseil est chargé de recueillir toute information pertinente et de faire rapport de ses constatations au Secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

5.4

Le président-directeur général est l'autorité compétente à l'égard de tout Dirigeant nommé par la Société et du Secrétaire du conseil. Le président-directeur général veille à l'application du présent Code à l'égard des Dirigeants, en interprète les dispositions et s'assure du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les Dirigeants. Le président-directeur général a pour mandat :

- a) de donner son avis et de fournir son soutien à la Société et à tout Dirigeant confronté à une situation qu'il estime poser un problème;
- b) de traiter toute demande d'information des Dirigeants relative au présent Code;
- c) de vérifier, faire enquête ou nommer un enquêteur de sa propre initiative ou à la réception d'allégations d'irrégularités au présent Code par les Dirigeants.

Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un Dirigeant, le président-directeur général est chargé de recueillir toute information pertinente et d'imposer ou de recommander au Conseil d'imposer les sanctions appropriées, tel que le prévoit la section 6 « Processus disciplinaire » du présent Code.

5.5

Le président du Conseil ou le président-directeur général peut consulter et recevoir des avis du Comité et de conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos.

Le Secrétaire du conseil appuie le comité dans cette fonction.

5.6

Le président du Conseil et le président-directeur général préservent, dans toute la mesure possible, l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste de leur part à l'effet contraire.

5.7

Le Secrétaire du conseil assiste le président du Conseil et le président-directeur général dans leurs travaux concernant l'application du présent Code.

Il tient des archives où il conserve notamment des déclarations, divulgations et attestations qui doivent être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs en matière d'éthique et de déontologie. En outre, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les Administrateurs et les Dirigeants en application du présent Code.

5.8

L'Administrateur ou le Dirigeant qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent Code, incluant une utilisation ou une communication irrégulière d'information confidentielle ou un Conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer, quant à l'Administrateur, au président du Conseil et quant au Dirigeant, au président-directeur général.

Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir l'information suivante :

- a) l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation;
- b) la description de la violation;
- c) la date ou la période de survenance de la violation;
- d) une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

5.9

Un Administrateur ou un Dirigeant de la Société peut, de sa propre initiative, déposer une plainte contre un Administrateur auprès du président du Conseil ou du Secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif ou contre un Dirigeant auprès du président-directeur général.

5.10

Afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, le Secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif peut relever provisoirement de ses fonctions, avec rémunération le cas échéant, l'Administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie et le président-directeur général peut relever provisoirement de ses fonctions, avec rémunération le cas échéant, le Dirigeant à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie.

5.11

Le président du Conseil et le président-directeur général doivent faire rapport au Comité de tout manquement au respect du présent Code par les Administrateurs ou les Dirigeants.

PROCESSUS DISCIPLINAIRE

6

6.1

Le processus disciplinaire pour les Administrateurs est celui prévu aux articles 37 à 42 du Règlement.

6.2

Sur conclusion d'une contravention à la Loi ou au présent Code, le président-directeur général impose au Dirigeant toute sanction appropriée, étant précisé que le congédiement du Dirigeant doit être approuvé par le conseil d'administration.

6.3

L'autorité compétente fait part au Dirigeant des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée.

Le Dirigeant peut, dans les sept jours qui suivent la communication de ces manquements, fournir ses commentaires à l'autorité compétente. Il peut également demander d'être entendu par l'autorité compétente à ce sujet.

6.4

L'Administrateur ou le Dirigeant doit rendre compte et restituer à la Société les profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent Code.

ENTRÉE EN VIGUEUR

7

7.1

Le présent Code entre en vigueur à compter de son adoption par le Conseil le 27 octobre 2009 par la résolution 7480, tel que modifié par la résolution 7679 du 24 octobre 2012. Il remplace le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics* de la Société adopté le 23 août 1999 (résolution 6999), modifié le 27 février 2006 par le Règlement 169, et le 5 mars 2008 par la résolution 7389.

L'annexe 1 *Procédure de délibérations relative aux conflits d'intérêts* et l'annexe 2 *Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants* du présent code sont disponibles sur le site Web du Parc olympique à l'adresse suivante :

http://www.parcolympique.qc.ca/wp-content/uploads/2011/10/code_ethique_administration.pdf

ANNEXE 2

NORMES D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS

Adoptées le 27 octobre 2009 par la résolution 7481, les *Normes d'éthique des employés* abrogent la *Politique d'éthique professionnelle du personnel de la Régie des installations olympiques* adoptée le 5 novembre 1996 par la résolution 6845 et modifiée le 11 mai 2001 et le 11 juillet 2006.

INTRODUCTION

Le présent document, qui est fortement inspiré de *L'éthique dans la fonction publique québécoise* (2003), constitue un guide de référence sur les normes générales d'éthique que chaque employé doit judicieusement appliquer, selon les circonstances, dans sa conduite professionnelle.

Ainsi, lorsque l'employé se heurte à un dilemme notamment dans les situations où la réglementation en vigueur est muette ou incomplète, il doit faire appel à l'esprit de ces normes pour prendre sa décision.

En se conformant à ces normes, les employés adopteront une conduite empreinte d'éthique et, ce faisant, ils contribueront au maintien et au développement d'une réputation d'excellence et d'honnêteté de la Régie des installations olympiques (ci-après désignée Régie).

Le genre masculin est utilisé dans le seul but d'alléger la lecture de ce document; il inclut également le genre féminin.

CHAPITRE 1 CHAMP D'APPLICATION

Ces normes s'appliquent à toutes les personnes qui sont à l'emploi de la Régie à titre de salarié à temps complet ou à temps partiel ou encore à titre de contractuel. Il est toutefois précisé que les dirigeants de la Régie sont assujettis au *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants* de la Régie des installations olympiques.

Le président-directeur général veille à l'application des présentes normes d'éthique, en interprète les dispositions et s'assure du respect des principes d'éthique par les employés de la Régie.

CHAPITRE 2 NORMES RELATIVES À LA PRESTATION DE TRAVAIL

La prestation de travail comporte deux types d'obligation : l'obligation d'assiduité et l'obligation de compétence.

L'obligation d'assiduité implique que l'employé est présent au travail, qu'il y accomplit sa tâche, qu'il respecte ses heures de travail et ne s'absente pas sans justification ni autorisation préalable.

L'obligation de compétence implique que l'employé accomplit les attributions de son emploi de façon compétente, c'est-à-dire

en fournissant le service demandé, de manière appropriée et satisfaisante.

L'employé doit, de plus, veiller à respecter les normes de sécurité en vigueur, éviter les négligences et ne pas accumuler de retards indus dans l'exécution de ses tâches.

Enfin, par une mise à jour de ses connaissances, il doit s'assurer de conserver la compétence nécessaire à l'accomplissement de ses fonctions.

CHAPITRE 3 NORMES RELATIVES AU LIEN AVEC L'ORGANISATION

L'employé travaille au sein d'un groupe. Il est intégré aux employés de son unité et de l'organisation afin de permettre à la Régie d'atteindre ses objectifs.

Afin de coordonner l'ensemble des efforts et de permettre à la Régie d'accomplir sa mission, il importe que l'employé respecte l'obligation de loyauté, ainsi que celle d'obéissance hiérarchique.

L'obligation de loyauté requiert que l'employé défende les intérêts de la Régie et évite de lui causer du tort, notamment en adoptant un comportement inapproprié ou en divulguant des renseignements de nature confidentielle ou préjudiciable.

L'obligation d'obéissance hiérarchique implique que l'employé accomplit les tâches qu'on lui demande de remplir et qu'il se conforme aux demandes spécifiques de ses supérieurs quant à l'exercice de ses fonctions.

Par ailleurs, l'employé peut exercer une fonction en dehors de la Régie aux strictes conditions suivantes :

- il s'assure que l'exercice de cette fonction ne nuit pas à sa prestation de travail à titre d'employé de la Régie;
- il évite tout conflit entre l'exercice de cette fonction et celle qu'il accomplit à la Régie;
- il évite, en raison de l'exercice de cette fonction, tout autre manquement aux normes d'éthique qui lui sont applicables à titre d'employé de la Régie;
- il évite d'utiliser son statut d'employé de la Régie pour tirer avantage de tout autre emploi.

L'employé n'a pas à demander d'autorisation à cet égard. Cependant, il doit compléter le formulaire *Déclaration d'un emploi rémunéré* joint en annexe.

CHAPITRE 4

NORMES RELATIVES AU COMPORTEMENT

Les obligations relatives au comportement concernent la courtoisie, la discrétion, la neutralité politique et la réserve, l'honnêteté, l'impartialité et l'absence de conflit d'intérêts.

L'obligation de courtoisie implique que l'employé adopte un comportement poli, courtois et respectueux de la personne, et ce, tant dans ses relations avec le public que dans ses relations avec ses collègues de travail et avec ses supérieurs.

L'obligation de discrétion signifie que l'employé doit garder secrets les faits ou les renseignements dont il prend connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui revêtent un caractère confidentiel. Cette obligation signifie également que l'employé adopte une attitude de retenue à l'égard de tous les faits ou renseignements dont le dévoilement pourrait nuire, entre autres, à l'intérêt public ou au bon fonctionnement de l'administration de la Régie.

Rappelons que l'employé qui se propose de publier un texte ou de se prêter à une entrevue sur des questions portant sur des sujets reliés à l'exercice de ses fonctions ou sur les activités de son unité administrative ou de la Régie, doit préalablement obtenir l'autorisation du président-directeur général ou d'un vice-président.

L'obligation de faire preuve de neutralité politique lie l'employé dans l'exercice de ses fonctions alors que l'obligation de réserve s'applique tant dans la vie privée de l'employé que dans sa vie professionnelle.

L'obligation de neutralité politique implique que l'employé doit, dans l'exercice de ses fonctions, s'abstenir de tout travail partisan.

L'obligation de réserve qui lie l'employé quant à la possibilité pour lui de faire connaître ses opinions politiques, est plus générale en ce sens qu'elle s'applique tant dans l'exécution de ses fonctions qu'en dehors de celles-ci. Elle ne signifie pas pour autant que l'employé, puisqu'il demeure citoyen à part entière, doive garder le silence complet ou renoncer à sa liberté d'expression ou à l'exercice de ses droits politiques.

Ainsi, rien n'interdit à un employé d'être membre d'un parti politique, d'assister à une réunion politique ou de verser, conformément à la loi, une contribution à un parti politique, à une instance d'un parti politique ou à un candidat à une élection.

L'obligation d'agir avec honnêteté requiert, de toute évidence, de ne pas être impliqué dans un vol, une fraude ou une situation d'abus de confiance.

L'obligation d'agir honnêtement exige également que l'employé évite toute forme de corruption ou de tentative de corruption.

À cet égard, l'employé ne peut accepter, en plus du traitement auquel il a droit, une somme d'argent ou toute autre considération liée à l'exercice de ses fonctions. Il peut toutefois accepter un

cadeau, une marque d'hospitalité ou un autre avantage, mais à condition que ceux-ci soient d'usage et de valeur modeste et qu'il en informe son supérieur.

De même, il ne doit accorder, solliciter ou accepter ni faveur ni avantage indu, pour lui-même, pour une autre personne ou pour un groupe d'employés de la Régie. Ainsi, la Régie n'accepte pas que des fournisseurs commanditent des activités sociales au bénéfice d'un groupe d'employés. Il ne doit pas non plus utiliser à son avantage ou au profit d'un tiers un bien de la Régie ou un renseignement qu'il détient.

L'obligation d'agir avec honnêteté requiert également que l'employé fasse preuve d'honnêteté intellectuelle à l'égard même du contenu du mandat qui lui est confié.

L'obligation d'agir avec impartialité signifie que l'employé évite toute préférence ou parti pris indu, incompatible avec la justice ou l'équité. Il doit ainsi éviter de prendre des décisions fondées sur des préjugés liés par exemple au sexe, à la race, à la couleur, à l'orientation sexuelle, au handicap, à la religion ou aux convictions politiques d'une personne.

Il doit enfin se garder d'agir sur la base de ses intérêts personnels.

L'obligation d'éviter tout conflit d'intérêts est liée aux situations dans lesquelles l'employé a un intérêt personnel suffisant pour que celui-ci l'emporte, ou risque de l'emporter, sur l'intérêt public en vue duquel il exerce ses fonctions.

La notion de conflit d'intérêts est, de fait, très large. Il suffit, pour qu'il y ait conflits d'intérêts, d'une situation de conflit potentiel, d'une possibilité réelle, fondée sur des liens logiques, que l'intérêt personnel, qu'il soit pécuniaire ou moral, soit préféré à l'intérêt public. Il n'est donc pas nécessaire que l'employé ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de la Régie. Le risque que cela se produise est suffisant puisqu'il peut mettre en cause la crédibilité de la Régie.

L'employé doit respecter l'article 11.1 de la *Loi sur la Régie des installations olympiques* (RLRQ, c R-7) en vertu duquel il ne peut, « sous peine de déchéance de sa charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Régie. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou par donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence ».

L'employé doit prendre les dispositions nécessaires pour éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts. Placé dans une situation où il se croit susceptible d'être en conflit d'intérêts, l'employé doit en informer ses supérieurs afin que soient déterminées les mesures qui devront être prises à cet égard.

Dans cette perspective, les employés autres que les dirigeants des catégories « cadre » et « professionnelle » sont invités à compléter le formulaire *Déclaration d'intérêts et déclarations relatives aux personnes liées* joint en annexe.

CHAPITRE 5

NORMES RELATIVES À L'APRÈS-MANDAT

Les normes relatives à l'après-mandat sont celles qui ont trait au comportement d'un employé, même après qu'il eut cessé d'exercer ses fonctions à la Régie.

Les normes applicables aux anciens employés constituent un prolongement des obligations d'honnêteté, de discrétion et d'évitement de tout conflit d'intérêts qui lui étaient applicables à titre d'employé de la Régie.

Ainsi, la personne qui a été employée de la Régie doit éviter de tirer un avantage indu de ses fonctions antérieures. Elle ne peut donc profiter du fait qu'elle a été employée de la Régie pour obtenir un privilège auquel elle n'aurait pas eu droit, n'eût été ses fonctions antérieures.

De même, bien que cette personne ne soit plus employée de la Régie, elle doit respecter le caractère confidentiel de l'information dont elle a pris connaissance dans l'exercice de ses fonctions, tant que celle-ci demeure confidentielle.

Plus particulièrement, un ancien employé ne devra solliciter directement des employés et/ou la clientèle de la Régie pour une période d'au moins deux (2) ans. De plus, il ne devra pas s'approprier une occasion d'affaires qui appartient à la Régie. Cette stipulation vise à interdire une concurrence dite déloyale et n'a pas pour objet d'imposer à un ex-employé un devoir étendu de non-concurrence.

CHAPITRE 6

DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

Le président-directeur général de la Régie doit s'assurer du respect des *Normes d'éthique des employés de la Régie des installations olympiques*.

Le document *Normes d'éthique des employés de la Régie des installations olympiques* remplace, dès son adoption par le conseil d'administration, la *Politique d'éthique professionnelle du personnel de la Régie des installations olympiques* adoptée le 5 novembre 1996, mise à jour le 11 mai 2001 et modifiée le 11 juillet 2006.

Attestation et engagement

L'employé s'engage à lire le présent document et à respecter les normes qu'il contient et à déclarer toute situation qui viendrait à l'encontre de ces dernières.

L'employé qui contrevient à ces normes est susceptible de se voir imposer une mesure administrative ou disciplinaire pouvant aller jusqu'au congédiement.

Conclusion

Énoncées en termes généraux, les normes d'éthique régissant la conduite des employés de la Régie doivent être adaptées aux circonstances où des questions d'éthique peuvent être soulevées.

Plutôt que de vouloir régir de façon précise les moindres gestes des employés, l'éthique vise donc à fournir un cadre général à l'intérieur duquel chacun des employés doit se situer. En définitive, l'éthique fait appel au jugement de l'employé et à son sens des responsabilités, et elle implique qu'il puisse aller au-delà du simple respect de la lettre des règles applicables, lorsque la situation l'exige.

Il appartient donc à chaque employé d'adopter un comportement éthique dans l'exercice quotidien de ses fonctions. S'il survient un doute, l'employé est invité à consulter ses supérieurs ou la Vice-présidence Capital humain, prévention et sécurité ou le Secrétaire général.

La *Déclaration d'intérêts et déclaration relative aux personnes liées*, de même que la *Déclaration d'un emploi rémunéré* sont disponibles sur le site Web du Parc olympique à l'adresse suivante : http://parcolympique.qc.ca/wp-content/uploads/2011/10/code_ethique_employes.pdf

ANNEXE 3

SUIVI DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2020

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 1	– Acquérir des véhicules légers et lourds écoénergétiques pour les déplacements et les travaux au Parc olympique.	Débuté
Indicateurs	– Nombre de véhicules légers et lourds écoénergétiques acquis.	
Cibles	– Dix véhicules d'ici le 31 octobre 2020.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE En 2015-2016, le Parc olympique a fait l'acquisition des véhicules écoénergétiques suivants :	– En remplacement d'anciens véhicules : • Quatre voiturettes électriques de type plateforme, dont la durée de vie des anciennes était dépassée. • Une voiturette électrique deux places, dont la durée de vie de l'ancienne était dépassée • Un véhicule électrique Carryall 700E, avec cabine, pour remplacer une camionnette de type « pick-up ». – Nouvelles acquisitions : • Un vélo/scooter électrique de conception québécoise Geebee. • Sept vélos pliables pour le déplacement d'employés et de visiteurs sur le site.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 2	– Adopter des mesures favorisant la mobilité collective et active pour les employés du Parc olympique.	Débuté
Indicateurs	– Nombre de mesures adoptées.	
Cibles	– Au moins cinq mesures d'ici le 31 octobre 2017.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	– Le Parc olympique a bonifié ses infrastructures pour mieux accommoder les cyclistes qui se rendent dans les installations, incluant les employés, en augmentant le nombre de stationnements pour les vélos, passés de 56 à 234 places, en les rendant plus conviviaux et plus sécuritaires, en sécurisant les chemins d'accès, et en améliorant la signalisation pour les cyclistes. – Afin de mieux comprendre les habitudes et les préférences des employés en matière de mobilité, le Parc olympique a effectué un sondage auprès de l'ensemble de son personnel. Les données recueillies à l'aide de ce sondage permettront de mieux cerner les mesures à mettre en place.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 3	– Réaliser des mesures améliorant l'efficacité énergétique et diminuant les émissions de GES des bâtiments du Parc olympique.	Débuté
Indicateurs	– Nombre de mesures réalisées.	
Cibles	– Neuf mesures réduisant la consommation d'énergie et les émissions de GES.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	– Au 31 octobre 2016, cinq mesures améliorant l'efficacité énergétique et diminuant les émissions de GES des bâtiments du Parc olympique étaient en cours de réalisation : • Réfection du réseau d'eau refroidie; • Conversion de l'éclairage général; • Conversion de l'éclairage spécialisé; • Récupération de chaleur et gestion de pointe électrique; • Optimisation et mise en marche des systèmes.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 4	Intégrer des éléments de respect du patrimoine et d'efficacité énergétique dans le projet de rénovation de la Tour de Montréal.	Débuté
Indicateurs	Nombre d'éléments intégrés.	
Cibles	Au moins un élément de respect du patrimoine et au moins un élément d'efficacité énergétique.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	- Le respect du patrimoine architectural de la Tour a été considéré très sérieusement par la direction du Parc olympique. Afin de s'assurer que les choix liés à la transformation de la Tour étaient judicieux et réfléchis, le Parc olympique a notamment constitué un comité-conseil en architecture, formé de quatre architectes, dont les compétences en la matière sont reconnues. Les membres de ce comité sont appelés régulièrement à commenter les propositions faites par les architectes retenus par le Parc olympique (Provencher Roy Associés Architectes Inc.). La dimension patrimoniale et le respect de l'intention de l'architecte concepteur (Roger Taillibert) sont des valeurs qui animent ce comité et leurs opinions et commentaires sont systématiquement pris en compte par le Parc olympique. - Par ailleurs, l'équipe d'ingénierie et d'architecture a fait des choix techniques visant à assurer une efficacité énergétique de la Tour de Montréal. Le chauffage des espaces est alimenté à 100 % par l'électricité, donc sans émission de gaz à effet de serre. La qualité de l'isolation de l'enveloppe a été grandement améliorée en y intégrant un mur rideau constitué de triple verre teinté, assurant ainsi un meilleur gain thermique. La fenestration pleine hauteur permettra également de réduire les besoins d'éclairage, le jour. De plus, un système de récupération de chaleur installé le long du parcours d'évacuation de l'air vicié permettra de réduire le besoin en chauffage.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 5	- Adopter une politique d'acquisitions écoresponsables.	Non débuté
Indicateurs	- Adoption de la politique.	
Cibles	- D'ici le 31 octobre 2018.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	- Action non débutée. Aucun résultat pour 2016.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 6	– Accompagner chaque dossier présenté au conseil d'administration pour approbation d'une analyse basée sur les principes de développement durable.	Débuté
Indicateurs	– Analyse effectuée.	
Cibles	– Ensemble des dossiers présentés pour approbation.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	– Certains dossiers présentés au conseil d'administration ont été accompagnés d'une analyse de développement durable, mais il ne s'agit pas de l'ensemble de ceux-ci. Le Parc olympique uniformisera cette démarche en 2017 pour l'étendre à l'ensemble des dossiers présentés pour approbation.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.4

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 7	- Diffuser, promouvoir et faire connaître les gains du Parc olympique en matière d'efficacité énergétique et de diminution de GES de ses bâtiments.	Non débuté
Indicateurs	- Nombres de diffusions, publications et interventions.	
Cibles	- Au moins une diffusion dans un média grand public, une diffusion dans un média spécialisé et une conférence devant un auditoire spécialisé.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	- Action non débutée. Aucun résultat pour 2016.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 8	Établir, en collaboration avec Docomomo Québec, l'intérêt patrimonial du site du Parc olympique en considérant ses valeurs historique, architecturale, technique, urbanistique et emblématique.	Débuté
Indicateurs	Dépôt de l'étude.	
Cibles	Déposer une étude patrimoniale des installations du Parc olympique d'ici le 31 décembre 2016.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	Dans le contexte mémoriel du 40^e anniversaire du Parc olympique en 2016 et pour faire suite à une recommandation émanant du rapport du Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique, une étude patrimoniale sur les installations du Parc olympique a été commandée. Cette étude est menée par le Groupe Docomomo Québec, groupe de documentation et de conservation du mouvement moderne en architecture, section Québec, affilié à l'école de design de l'UQAM. L'étude vise à établir l'intérêt patrimonial du site du Parc olympique en considérant ses valeurs historique, architecturale, technique, urbanistique et emblématique. Les travaux de Docomomo Québec pour les fins de l'étude se sont échelonnés tout au long de l'année 2015-2016. Une version préliminaire de l'étude patrimoniale a été déposée en octobre 2016. Le document préliminaire fait présentement l'objet d'une révision interne en vue de la publication d'une version finale.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 9	- Désigner et nommer, en collaboration avec la Commission de toponymie du Québec, des lieux de mémoire à l'intérieur du Parc olympique.	Débuté
Indicateurs	- Nombre de lieux dénommés.	
Cibles	- Avoir amorcé une dénomination de lieux à l'occasion du 40^e anniversaire des Jeux de 1976 en 2016.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	- Dans le contexte patrimonial et mémoriel entourant les célébrations du 40^e anniversaire du Parc olympique et des Jeux de 1976, le Parc olympique a amorcé en 2015-2016 un exercice de toponymie de différents lieux potentiels à l'intérieur du site. La Commission de toponymie du Québec sera consultée en 2017 afin d'aller de l'avant avec la dénomination éventuelle d'un ou de lieux.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4.3

Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 10	– Implanter un programme visant l'accès au Centre sportif aux élèves des écoles, principalement, de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.	Non débuté
Indicateurs	– Date de début du programme.	
Cibles	– D'ici le 31 octobre 2018.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	– Action non débutée. Aucun résultat pour 2016.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 5.1

Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 11	- Développer des partenariats avec des intervenants du milieu de la santé et des services sociaux de l'est de Montréal, afin de soutenir des actions favorisant de saines habitudes de vie par l'utilisation des infrastructures du Parc olympique.	Débuté
Indicateurs	- Nombre de partenariats. - Nombre d'actions dans un cadre curatif. - Nombre d'actions dans un cadre préventif.	
Cibles	- Au moins un partenariat multiannées. - Actions visant des clientèles dans un cadre curatif. - Actions visant des clientèles dans un cadre préventif.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	- En juin 2016, le Parc olympique et le CIUSSS de l'Est-de-l'île-de-Montréal ont signé une entente de partenariat afin de stimuler l'intérêt et d'engager la population locale à adopter de saines habitudes de vie. Cette entente de partenariat est d'une durée d'un an, mais inclut la possibilité de deux renouvellements d'un an chacun. Concrètement, cette entente favorise l'utilisation des infrastructures du Parc olympique autant pour les employés du CIUSSS que pour l'ensemble des citoyens de l'est de l'île de Montréal, favorisant ainsi l'amélioration de la santé et la pratique d'activités physiques chez la population. - Parmi les principales mesures proposées par cette entente, on retrouve notamment un rabais corporatif de 20 % pour les 15 000 employés, médecins, stagiaires et chercheurs du CIUSSS sur l'abonnement annuel aux activités de conditionnement physique et celles qui se déroulent aux bassins aquatiques. Ces mêmes activités seront offertes à tous les patients détenteurs d'une prescription d'activité physique d'un médecin du CIUSSS qui bénéficieront aussi d'un rabais de 15 % par le biais du programme + ACTIF. D'autres mesures complémentaires toucheront également des clientèles plus spécifiques, telles que les femmes enceintes, les jeunes mamans, les personnes atteintes d'une déficience physique ou de problèmes respiratoires. Une clientèle plus jeune sera également ciblée par un programme offert aux enfants atteints d'obésité. Il s'agit d'une belle occasion d'éduquer et de sensibiliser la population à adopter un mode de vie sain et actif, tout cela grâce à l'accès à des plateaux sportifs stimulants.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 7.1

Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 12	- Promouvoir et appuyer les modes de transport collectifs et actifs afin d'en accroître la part modale lors des déplacements des différentes clientèles du Parc olympique.	Débuté
Indicateurs	- Pourcentage d'accroissement par catégorie.	
Cibles	- Accroissement de la part modale des locataires. - Accroissement de la part modale des visiteurs hors événement. - Accroissement de la part modale des visiteurs lors d'événements.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	- Le Parc olympique encourage régulièrement ses différentes clientèles, dans ses communications événementielles et via les réseaux sociaux, à utiliser les modes de transport collectifs et actifs pour se rendre sur le site. Toutefois, l'étude de la part modale par clientèle et par période d'activité débutera en 2017 afin de mieux cibler nos interventions.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 7.2

Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 13	Déployer un réseau de bornes de recharge pour les voitures électriques et hybrides rechargeables dans les stationnements du Parc olympique pour les visiteurs et les locataires.	Débuté
Indicateurs	Nombre de bornes installées.	
Cibles	Installation de quatre bornes par année pour un minimum de 20 bornes en 2020.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	En mars 2016, le Parc olympique est devenu partenaire du Circuit électrique d'Hydro-Québec pour le déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables dans ses stationnements. Ainsi, en 2016, deux bornes de recharge ont été installées dans le stationnement P2-De Coubertin. Puisque le Parc olympique est devenu partenaire du Circuit électrique en milieu d'année financière, la cible de quatre bornes par année n'a pas été atteinte en 2016, mais elle le sera dans les années subséquentes.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 7.2

Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 14	- Soutenir le développement et l'utilisation de la voiture électrique dans la région de Montréal par le développement de partenariats avec des organismes œuvrant dans ce domaine.	Débuté
Indicateurs	- Nombre de partenariats conclus.	
Cibles	- Minimum d'un partenariat d'ici 2020.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	- Le Parc olympique a conclu une entente avec l'entreprise d'autopartage Communauto pour le stationnement et la recharge de véhicules électriques dans ses stationnements. En vertu de cette entente, qui a débuté le 1^{er} janvier 2016, deux bornes de recharge ont été installées à l'usage exclusif des véhicules électriques de Communauto et trois espaces de stationnement leur sont réservés. Ces deux bornes de recharge et ces trois espaces de stationnement s'ajoutent donc aux deux espaces de stationnement qui étaient déjà réservés aux voitures conventionnelles de Communauto. - Le Parc olympique a également entrepris en 2016 des discussions avec d'autres acteurs œuvrant dans le domaine du transport par véhicules électriques, à Montréal, en vue de futurs partenariats.	

POUR NOUS JOINDRE

BUREAUX ADMINISTRATIFS

4141, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec) H1V 3N7
Téléphone : 514 252-4141
Télécopieur : 514 252-9401
Courriel : rio@rio.gouv.qc.ca
parcolympique.ca

LOCATION DE SALLES

Pour tous les sites du Parc olympique
Téléphone : 514 252-4737 ou 1 877 997-0919
Courriel : reservation@rio.gouv.qc.ca

CENTRE SPORTIF

Téléphone : 514 252-4622
Courriel : piscines@rio.gouv.qc.ca
parcolympique.ca/centresportif

PRODUCTION DU RAPPORT ANNUEL

RECHERCHE, COORDINATION, RÉDACTION ET RÉVISION

Cédric Essiminy et Hélène Barrette, Parc olympique
Pierre-Yves Villeneuve

CONCEPTION GRAPHIQUE

Annick Gaudreault

PHOTOGRAPHIE

Parc olympique
Jean-François Hamelin
Michel Labrecque
Geneviève Vézina Montplaisir
Cédric Essiminy
Jean-François Bérubé
BODOÛM Photographie

STADE OLYMPIQUE, CENTRE SPORTIF, TOUR, ESPLANADE FINANCIÈRE
SUN LIFE, VIADUC SHERBROOKE ET AIRES EXTÉRIEURES
Architecte, Roger Taillibert

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017
ISBN 978-2-550-77581-2 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-77582-9 (version électronique)

Rapport annuel 2016

Imprimé au Québec

Le rapport annuel est disponible en format électronique à cette adresse : www.parcolympique.ca







PARC
OLYMPIQUE